



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 34 COM

**Distribution limitée**

**WHC-10/34.COM/8E.Add  
Paris, 15 juillet 2010  
Original: anglais/français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Trente-quatrième session**

**Brasilia, Brésil  
25 juillet - 3 août 2010**

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire: Établissement de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril**

**8E.Add: Adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle**

## **RESUME**

Ce document présente le projet de décision concernant l'adoption de quarante déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle soumises par douze Etats parties pour les biens n'ayant aucune déclaration approuvée à l'époque de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ce document devrait être lu conjointement avec le document *WHC-10/34.COM/8E*.

L'Annexe I contient le texte intégral des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle concernées.

**Projet de décision : 34 COM 8E.Add, voir point II**

## I. Historique

A la suite du premier cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques en Europe, et dans le cadre du deuxième cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques dans les régions des Etats arabes et de l'Afrique, de nombreux Etats parties ont rédigé des projets de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial situés sur leurs territoires. Ces projets de déclaration sont présentés au Comité du patrimoine mondial pour adoption.

## II. Projet de décision

### **Projet de décision 34 COM 8E.Add**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné le Document WHC-10/34.COM/8E.Add,
2. Adopte les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, telles que présentées dans l'Annexe I du Document WHC-10/34.COM/8E.Add, pour les biens du patrimoine mondial suivants:
  - Algérie : Tassili n'Ajjer ; Timgad ; Casbah d'Alger ;
  - Bulgarie : Église de Boyana ; Cavalier de Madara ; Tombe thrace de Kazanlak ; Églises rupestres d'Ivanovo ; Monastère de Rila ; Ancienne cité de Nessebar ; Tombeau thrace de Svechtari ;
  - Espagne : La Cathédrale, l'Alcázar et l'Archivo de Indias de Séville ;
  - Israël : Masada ; Vieille ville d'Acre ; Ville blanche de Tel-Aviv – le mouvement moderne ; Route de l'encens – Villes du désert du Néguev ; Tels bibliques – Megiddo, Hazor, Beer-Sheba ;
  - Jordanie : Petra ; Qusair Amra ; Um er-Rasas (Kastrom Mefa'a) ;
  - Liban : Baalbek ; Tyr ; Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab) ;
  - Maroc : Médina de Fès ; Médina de Marrakech ; Médina de Tétouan (ancienne Titawin) ; Ville portugaise de Mazagan (El Jadida) ;
  - Oman : Fort de Bahla ;
  - Ouganda : Tombes des rois du Buganda à Kasubi ;
  - République arabe syrienne : Ancienne ville de Bosra ; Ancienne ville d'Alep ; Crac des Chevaliers et Qal'at Salah El-Din ;
  - Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord : Saltaire ; Littoral du Dorset et de l'est du Devon ; Usines de la vallée de la Derwent ; Jardins botaniques royaux de Kew ; Liverpool – Port marchand ; Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon ;
  - Tunisie : Médina de Tunis ; Cité punique de Kerkouane et sa nécropole ; Dougga/Thugga.

# ANNEXE I: Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

## A. BIENS NATURELS

### A.1 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

|                    |   |
|--------------------|---|
| Bien               | Littoral du Dorset et de l'est du Devon             |
| Etat partie        | Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Id. N°             | 1029  |
| Date d'inscription | 2001  |

#### Brève synthèse

Le Littoral du Dorset et de l'est du Devon présente une combinaison exceptionnelle de caractéristiques géologiques et géomorphologiques d'importance mondiale. Le bien comprend huit sections s'égrenant sur 155 km de côtes en grande majorité sauvages. La géologie du bien représente environ 185 millions d'années de l'histoire de la Terre, avec plusieurs sites fossilifères d'importance internationale. Le bien comprend également plusieurs exemples exceptionnels de caractéristiques géomorphologiques, formations et processus côtiers ; il est renommé pour sa contribution à la recherche en sciences de la Terre depuis plus de 300 ans, suscitant des contributions majeures à de nombreux aspects de la géologie, de la paléontologie et de la géomorphologie. Ce littoral est considéré par les géologues et les géomorphologues comme l'un des sites les plus importants du monde pour l'enseignement et la recherche.

**Critère (viii) :** Les affleurements côtiers le long du littoral du Dorset et de l'est du Devon offrent une séquence quasi continue de roches datant du trias, du jurassique et du crétacé qui représentent la presque totalité du mésozoïque, soit environ 185 millions d'années de l'histoire de la Terre. Le bien contient divers sites fossilifères d'importance mondiale – vertébrés et invertébrés marins et terrestres – qui ont produit pendant le mésozoïque des traces de vie diverses et bien préservées. Il contient aussi des exemples de caractéristiques géomorphologiques, de formations et processus côtiers qui constituent de véritables « cas d'école ». Réputé pour sa contribution depuis plus de 300 ans à la recherche dans le domaine des sciences de la Terre, le littoral du Dorset et de l'est du Devon a suscité des contributions majeures à de nombreux aspects de la géologie, de la paléontologie et de la géomorphologie ; il reste important comme ressource de qualité pour l'enseignement, la formation et la recherche dans le domaine des sciences de la Terre.

#### Intégrité

Le bien contient tous les éléments clés et interdépendants de la séquence géologique qui apparaît à nu sur le littoral. Il présente une série de formations côtières dont les processus et les conditions d'évolution ont peu subi l'impact des activités humaines ; le taux élevé d'érosion et de mouvement de masse dans la région produit un littoral extrêmement dynamique qui conserve ses affleurements rocheux et ses caractéristiques géomorphologiques, ainsi que sa productivité en termes de fossiles. Le bien comprend huit sections qui s'égrenent de façon quasi continue sur 155 km de littoral et dont les limites sont définies par des phénomènes naturels : du côté de la mer, le bien s'étend jusqu'à la laisse de basse mer moyenne et, du côté des terres, jusqu'au haut des falaises ou jusqu'au fond des plages. Ces limites correspondent en général aux limites des aires classées au niveau national et international qui protègent le bien et une grande partie de son environnement. Compte tenu du taux élevé d'érosion et du mouvement de masse, il est important de contrôler régulièrement les limites du bien pour enregistrer toute modification majeure du littoral.

#### Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien jouit d'une protection juridique forte, d'un cadre de gestion clair et de la mobilisation de tous les acteurs responsables du bien et de son environnement. Un seul plan de gestion a été préparé ; il est coordonné par les conseils de comté du Dorset et du Devon. Aucune zone tampon n'a été définie dans la mesure où le cadre du bien est parfaitement protégé grâce aux classements existants et aux politiques d'aménagement du territoire nationales et locales. Outre son importance géologique, paléontologique et géomorphologique, le bien comprend des zones d'importance européenne pour les habitats et les espèces, lesquels sont une priorité supplémentaire des efforts de protection et de gestion. Les principaux problèmes de gestion posés par le bien sont notamment : les dispositifs de protection du littoral et la mauvaise gestion des visiteurs dans une région qui a une longue tradition de tourisme ; la gestion des activités permanentes de recherche, d'acquisition et de conservation de collections de fossiles. La principale exigence pour la gestion de ce bien est une coordination permanente avec une dotation en ressources suffisante et des accords de partenariat axés sur le bien du patrimoine mondial.

## B. BIENS MIXTES

### B.1 ETATS ARABES

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| Bien               | <b>Tassili n'Ajjer</b> |
| Etat partie        | <b>Algérie</b>         |
| Id. N°             | <b>179</b>             |
| Date d'inscription | <b>1982</b>            |

#### *Brève synthèse*

*Le Tassili n'Ajjer est un immense plateau situé au Sud-est de l'Algérie aux confins de la Libye, du Niger et du Mali, couvrant une superficie de 72 000 km<sup>2</sup>. La densité exceptionnelle des peintures et des gravures, et l'existence de nombreux vestiges préhistoriques sont des témoignages exceptionnels de la Préhistoire. Depuis 10 000 ans avant notre ère jusqu'aux premiers siècles, les populations qui se sont succédées ont laissé de nombreuses traces archéologiques, habitats, tumuli et enclos, qui ont livré un abondant matériel lithique et céramique. Toutefois c'est l'art rupestre (gravures et peintures) qui a fait la renommée mondiale du Tassili à partir de 1933, date de sa découverte. 15 000 gravures ont été répertoriées jusqu'à nos jours.*

*Le bien est également d'un grand intérêt géologique et esthétique : le panorama des formations géologiques avec ses « forêts de rochers » de grès érodé offre l'image d'un étrange paysage lunaire.*

**Critère (i) :** *L'ensemble remarquable de peintures et de gravures rupestres de diverses périodes confère une renommée mondiale au bien. Les représentations de la période des têtes rondes renvoient à d'éventuelles pratiques magico-religieuses vieilles de quelques 10 000 ans, alors que les représentations de la période des bovidés, marquant la vie quotidienne et sociale, présentent un réalisme esthétique naturaliste comptant parmi les plus célèbres de l'art pariétal préhistorique. Les dernières images montrent des représentations de la domestication des chevaux et des chameaux.*

**Critère (iii) :** *Les images de l'art rupestre couvrent une période d'environ 10 000 ans et le patrimoine culturel du Tassili témoigne de traditions culturelles vivantes et disparues qui informent sur la succession et l'évolution des civilisations et des cultures préhistoriques très anciennes. Avec les restes archéologiques, ils témoignent de manière particulièrement vivante des changements climatiques, des changements de la faune et de la flore et plus particulièrement des possibilités offertes à l'élevage et à la vie pastorale liés à des sites défensifs inexpugnables à certaines périodes de la préhistoire.*

**Critère (vii) :** *Avec des grès érodés qui constituent des « forêts de rochers », le bien est d'un intérêt esthétique remarquable. Les grès ont gardé intacts les traces et les empreintes des grands événements géologiques et climatiques. L'eau d'abord et le vent ensuite, par les effets de la corrosion, ont contribué à la mise en place d'une morphologie particulière, celle d'un plateau découpé par les eaux et adouci par le vent.*

**Critère (viii) :** *La conformation géologique du Tassili n'Ajjer présente des unités cristallines précambriennes et des successions sédimentaires gréseuses de grand intérêt paléogéographique et paléo-écologique.*

*Les hommes ont vécu dans cet espace en développant des comportements physiologiques et culturels adaptés à la rigueur du climat ; leurs témoignages remontent à plusieurs centaines de milliers d'années. L'art rupestre, justement tassilien, est l'expression la plus éloquente de relations entre l'homme et son environnement, où plus de 15 000 dessins et gravures témoignent des changements du climat, des migrations de la faune et de l'évolution de la vie humaine aux confins du Sahara. Cet art montre des espèces dépendantes de l'eau, telles l'hippopotame et des espèces éteintes dans la région depuis plusieurs milliers d'années. Cette combinaison d'éléments géologiques, écologiques et culturels constitue un exemple éminemment représentatif du témoignage de la vie.*

#### *Intégrité (2009)*

*Le bien contient l'ensemble des sites d'art rupestre et des paysages clés représentant sa beauté naturelle et tous les sites de la diversité biologique et écologique qui constituent les attributs de la valeur universelle exceptionnelle. Les limites et la taille (72 000 km<sup>2</sup>) du bien sont suffisantes pour maintenir le processus géologique et garantir l'intégrité de l'héritage culturel du site.*

#### *Authenticité (2009)*

*La richesse du patrimoine culturel - art rupestre et vestiges archéologiques - et la diversité naturelle - écosystème, faune, flore et zones humides - reflètent pleinement la valeur universelle exceptionnelle. Ils sont vulnérables aux détériorations causées par les phénomènes climatiques et aux dommages occasionnés par les visiteurs.*

*Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

*Face aux enjeux géostratégiques contemporains, et devant les nouveaux schémas de développement et d'aménagement du territoire des régions sahariennes limitrophes, le ministère de la culture a introduit, dans le cadre de la loi sur le patrimoine culturel (loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel), une nouvelle catégorie de protection des valeurs culturelles et naturelles : le parc culturel- Une notion de protection des espaces géographiques où s'imbriquent et se juxtaposent, dans une configuration intelligible, les différentes valeurs culturelles et naturelles.*

*C'est partant de cette identification qu'ont été déterminées les règles d'organisation et de gestion et précisés les structures et mécanismes qui gouvernent ces espaces, depuis la grotte préhistorique jusqu'aux actuels tissus urbains, à travers un plan général d'aménagement du territoire, instrument juridique et technique de planification et d'orientation qui associe les secteurs de la culture, de l'intérieur et des collectivités locales, de l'environnement, des forêts.*

*Aussi, la gestion durable de l'héritage du Tassili est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le patrimoine culturel et de ses textes d'application portant création et organisation de l'Office du parc du Tassili, un établissement public à caractère administratif (EPA), dont les missions sont la protection, la conservation et la mise en valeur des patrimoines culturel et naturel. Cet établissement est dirigé par un directeur nommé par décret et administré par un Conseil d'orientation qui regroupe les représentants des différents départements ministériels et les élus locaux. Il est doté d'un budget annuel de fonctionnement, pour la mise en œuvre du plan d'action établi, dans le cadre d'une politique de gestion participative, intégrant les différents partenaires, et un budget d'équipement pour la réalisation de grands projets d'aménagements et d'infrastructures.*

*Les programmes de recherche en cours dans le parc répondent, d'abord, aux grands défis de la conservation d'un patrimoine culturel et naturel fragile et vulnérable, soumis à des conditions climatiques extrêmes, ensuite à des impératifs de socialisation, d'éducation, et de promotion des bonnes pratiques en matière d'utilisation durable de la diversité culturelle et naturelle auprès des habitants du parc. La gestion du bien tient compte également de la forte valeur régionale du Tassili n'Ajjer comme l'un des éléments essentiels d'une ceinture écologique, qui réunit des espèces animales et végétales de type saharien, tropical et méditerranéen, adaptés aux rigueurs du climat. L'activité touristique génératrice de revenus et d'emplois au profit des populations locales est soumise à des conditions qui garantissent une meilleure exploitation des ressources naturelles et des biens culturels. Le tourisme est strictement contrôlé, les groupes de visiteurs sont toujours accompagnés par un guide officiel. Un des impératifs à long terme restera la gestion du tourisme dans ce bien immense.*

## **C. BIENS CULTURELS**

### **C.1 AFRIQUE**

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Tombes des rois du Buganda à Kasubi</b> |
| Etat partie        | <b>Ouganda</b>                             |
| Id. N°             | <b>1022</b>                                |
| Date d'inscription | <b>2001</b>                                |

#### *Brève synthèse*

*Le site des tombes des rois du Buganda couvre une superficie 26,8 hectares de collines à Kasubi, dans la ville de Kampala.*

*Le site est un centre spirituel majeur pour les Bagandas, où les pratiques traditionnelles et culturelles ont été préservées. Les tombes de Kasubi sont le lieu religieux le plus actif du royaume, où des rituels sont encore fréquemment pratiqués. Demeure funéraire des quatre derniers Kabakas (rois), le site est aussi un centre religieux pour la famille royale, un lieu où le Kabaka et ses représentants accomplissent des rites importants de la culture du Buganda. C'est un lieu où les liens de communication avec le monde des esprits sont maintenus.*

*Son organisation spatiale, commençant à la limite du site définie par la traditionnelle clôture d'arbres à écorce, en passant par la maison des gardes, la cour principale et atteignant son apogée avec l'imposant bâtiment au toit de chaume, abritant les tombes des quatre Kabakas, est le meilleur exemple existant de palais/ensemble funéraire des Bagandas.*

En son centre sur la colline se dresse le principal édifice funéraire, le "Muzibu-Azaala-Mpanga", chef-d'œuvre de cet ensemble. Un édifice funéraire a existé depuis le XIIIe siècle. Le bâtiment le plus récent est l'ancien palais des Kabakas des Bagandas, construit en 1882 et converti en sépulture royale en 1884. Le Muzibu-Azaala-Mpanga abrite désormais quatre tombes royales.

Le principal édifice funéraire, de plan circulaire et surmonté d'un dôme, est un exemple majeur de réalisation architecturale érigée à l'aide de matériaux organiques composés de poteaux de bois, chaume, roseaux et clayonnage. Ses dimensions inhabituelles et les remarquables détails d'assemblage témoignent du génie créateur des Bagandas et en font un chef-d'œuvre dans la forme et la réalisation. Il s'agit d'un exemple intact exceptionnel du style architectural développé par le puissant royaume du Buganda à partir du XIIIe siècle.

Les éléments bâtis et naturels du site des tombes de Kasubi sont chargés de valeurs historiques, traditionnelles et spirituelles. Le site est un centre spirituel majeur pour les Bagandas et le lieu de culte le plus actif du royaume. Les structures et les pratiques traditionnelles qui y sont associées sont une des représentations exceptionnelles de la culture africaine et décrivent la continuité d'une tradition vivante. La signification essentielle du site réside dans sa valeur immatérielle faite de croyances, spiritualité, continuité et identité du peuple Baganda. Le site est un important symbole historique et culturel pour l'Ouganda et l'Afrique de l'Est dans son ensemble.

**Critère (i) :** Le site des tombes de Kasubi est un chef d'œuvre du génie créateur humain, tant par sa conception que par son exécution.

**Critère (iii) :** Le site des tombes de Kasubi témoigne avec éloquence des traditions culturelles vivantes des Bagandas.

**Critère (iv) :** L'organisation spatiale du site des tombes de Kasubi est le plus bel exemple de palais/ensemble architectural Baganda. Construit dans la plus pure tradition de l'architecture et de la conception palatiale Ganda, il atteste des techniques développées au fil des siècles.

**Critère (vi) :** Les éléments bâtis et naturels du site des tombes de Kasubi sont chargés de valeurs historiques, traditionnelles et spirituelles. C'est un pôle spirituel majeur pour les Bagandas, et le lieu de culte le plus actif du royaume.

#### *Intégrité (2010)*

La limite du territoire sur lequel les tombes sont implantées est clairement définie par les traditionnels arbres à écorce (*Ficus sp.*) et coïncide avec la frontière traditionnelle de 1882. Ces marqueurs vivants ont été utiles pour éviter les empiètements à des fins de construction résidentielle et autres développements, préservant ainsi la taille originale du site. La conception architecturale du palais incluant la disposition des édifices et des tombes / sépultures des membres de la famille royale autour du Muzibu-Azaala-Mpanga, reflet de la structure palatiale traditionnelle, est maintenue dans son ensemble original.

Bien que le récent incendie tragique, qui a détruit le principal édifice funéraire, ait entraîné la disparition d'un attribut clé, les traditions culturelles associées aux constructions en bois, chaume, roseaux et clayonnage sont toujours vivantes et en permettront la reconstruction.

Les autres structures traditionnelles sont toujours en place et les principaux attributs se rapportant aux pratiques cérémoniales et religieuses traditionnelles ainsi qu'au régime foncier et à l'occupation des sols, sont toujours maintenus.

#### *Authenticité (2010)*

L'authenticité des tombes des rois du Buganda à Kasubi se reflète dans la continuité des pratiques traditionnelles et culturelles qui sont associées au site. Le système funéraire original des Kabakas du Buganda est toujours maintenu. Le Muzibu-Azaala-Mpanga disposé au milieu des autres édifices, avec une grande cour centrale (*Olugya*) et une avant-cour abritant la maison des tambours et la maison des gardes, sont un ensemble palatial typique du royaume du Buganda. L'utilisation du toit de chaume reposant sur des structures arrondies de feuilles de palmier est préservée, de même que les éléments intérieurs et les matériaux de finition tels que les poteaux de bois habillés d'écorces décoratives. Bien que l'authenticité du site ait été affaiblie par la perte, en raison de l'incendie, de la principale structure tombale, le savoir-faire architectural traditionnel de l'édifice et les compétences requises sont toujours disponibles pour en permettre la reconstruction. Un facteur qui, conjugué à l'importante documentation existant sur l'édifice, va permettre une authentique rénovation de ce principal attribut.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

Géré par le royaume du Buganda, le bien a officiellement été promu site protégé par le texte réglementaire n° 163 de 1972 et la loi 22 de 1967 sur les monuments historiques. Ce statut légal a été

renforcé par la Constitution nationale (1995). La loi sur les monuments historiques protège les tombes de Kasubi des empiètements résidentiels et autres occupations incompatibles avec son caractère. Le sol qui accueille les tombes est régi par la loi agraire (1998). Le titre foncier est confié en dépôt au Kabaka (roi) pour le compte du royaume.

La protection du site est renforcée par les diverses politiques de tourisme de l'Ouganda. Le site possède un plan de gestion général approuvé (2009 - 2015). Un gestionnaire de site est en place.

La plus grande menace qui pèse sur le site est l'incendie. Il est nécessaire d'élaborer un plan de gestion des risques détaillé pour prendre en compte cette menace, en particulier, et de veiller à ce que la documentation sur le site soit aussi complète que possible et conservée en sécurité.

Afin de garantir la préservation dans le temps des procédés de construction traditionnels associés au site, il est actuellement nécessaire de former des jeunes gens éduqués.

Il est également nécessaire de veiller à ce que les principes guidant la reconstruction du principal édifice funéraire soient convenus par l'ensemble des parties prenantes clés – le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, le royaume du Buganda et le gouvernement de la République de l'Ouganda – et que le processus de recréation de l'édifice soit méthodique, basé sur des faits et convenablement consigné.

## C.2 ETATS ARABES

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| Bien               | <b>Timgad</b>  |
| Etat partie        | <b>Algérie</b> |
| Id. N°             | <b>194</b>     |
| Date d'inscription | <b>1982</b>    |

### Brève synthèse

Dans un site montagneux d'une grande beauté, au nord du massif de l'Aurès, à 480 km au sud-est d'Alger, et à 110 km au sud de Constantine, Timgad offre l'exemple achevé d'une colonie militaire romaine créée ex nihilo. La Colonia Marciana Traiana Thamugadi fut fondée en l'an 100 de notre ère par Trajan, probablement pour servir de campement à la 3<sup>ème</sup> Légion Auguste qui, par la suite, fut cantonnée à Lambèse. Le plan, d'une grande rigueur, illustre les principes de l'urbanisme romain à son apogée. La croissance rapide de la cité aboutit, dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle, à faire éclater le cadre étroit de la fondation primitive. Timgad s'agrandit hors des remparts et des édifices publics majeurs sont construits dans les quartiers neufs : capitole, temples, marchés, thermes. La plupart datent de l'époque des Sévères, où la ville connut son âge d'or dont témoignent aussi d'immenses résidences privées.

Colonie forte et prospère, Timgad se devait de donner une image saisissante de la grandeur romaine en terre numide. Les édifices, entièrement construits en pierre, ont été fréquemment restaurés au cours de l'empire : l'arc de Trajan au milieu du II<sup>e</sup> siècle, la porte est en 146, et la porte ouest sous Marc-Aurèle. Les rues ont été pavées de grandes dalles rectangulaires en calcaire et un soin particulier a été apporté aux aménagements édilitaires, comme en témoignent les 14 thermes identifiés jusqu'à ce jour. Les maisons, de dimensions variées, brillent par leur somptueux décor de mosaïque destiné à pallier l'absence de marbres précieux. À l'époque chrétienne, Timgad fut le siège d'un évêché célèbre. Après l'invasion vandale de 430, Timgad fut détruite à la fin du Ve siècle par les montagnards de l'Aurès. La reconquête byzantine rendit quelque activité à la cité, défendue par une forteresse construite en 539, au sud, en employant des blocs arrachés aux monuments romains. L'invasion arabe ruina définitivement Thamugadi qui cessa d'être habitée dès le VIII<sup>e</sup> siècle.

**Critère (ii) :** Le site de Timgad, par son régime de camp militaire romain, son modèle urbanistique planifié et son type d'architecture civile et militaire particulier reflète un profond échange d'idées, de technologies et de traditions exercées par le pouvoir central de Rome sur la colonisation des hautes plaines de l'Algérie antique.

**Critère (iii) :** Timgad reprend les préceptes de l'urbanisme planifié de la période romaine, régi par un remarquable plan orthogonal en damier. Timgad constitue ainsi un cas typique d'un modèle urbanistique, dont la permanence du plan initial du castrum militaire avait régi le développement du site à travers toutes les époques ultérieures et continue encore à témoigner du génie constructeur des ingénieurs militaires de la civilisation romaine aujourd'hui disparue.

**Critère (iv) :** Timgad recèle un riche répertoire architectural formé de typologies nombreuses et diversifiées, se rapportant aux différentes phases historiques de sa construction : le système défensif,

les édifices publics édilitaires et de spectacles, et un complexe épiscopal. Timgad présente une image vivante de la colonisation romaine en Afrique du Nord qui dura trois siècles.

#### *Intégrité (2009)*

La clarification des limites du bien a été soumise mais doit encore être revue. Le périmètre intégrera la totalité des vestiges de la cité. De plus, une zone tampon adéquate est envisagée.

Aucune intervention n'a été effectuée sur le bien depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les phénomènes naturels (tremblements de terre, intempéries...) n'ont jamais eu d'impact sur le site qui connaît une stabilité remarquable. L'organisation d'un festival culturel annuel entraîne un afflux de visiteurs et exerce des pressions sur la conservation du site dues à l'escalade et au piétinement des structures fragiles, aux passages répétés d'engins et de véhicules de service sur des structures vulnérables, aux graffiti, et à la gestion des déchets non-maîtrisée. Le Ministère de la culture a transféré les activités du Festival annuel de Timgad à l'extérieur du site, ce qui permettra de mitiger les impacts négatifs sur le bien. Les restaurations exécutées au fur et à mesure du déroulement des fouilles n'ont pas altéré l'intégrité des monuments qui est toutefois rendue vulnérable en raison du manque d'opérations de conservation et d'entretien et de la surexploitation.

#### *Authenticité (2009)*

L'ensemble des vestiges et des artefacts archéologiques mis au jour témoignent de la Valeur universelle exceptionnelle qui a permis l'inscription du bien. L'abandon du site antique, même à une époque tardive, et la conduite de fouilles archéologiques presque sans discontinuité de 1881 à 1960 ont permis à la cité de Thamugadi d'être épargnée par les constructions récentes dont les moyens mécanisés d'implantation eussent bouleversé les anciens vestiges.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Le site archéologique de Timgad est régi par un plan de protection et de mise en valeur (PPMVSA), un instrument juridique et technique qui détermine toutes les actions de conservation et de gestion du bien. L'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) est l'organisme de gestion de ce bien. Il réalise toutes les missions de service public de protection, d'entretien, d'inventaire et développe des programmes de valorisation et de promotion. L'OGEBC réalise son programme de protection et de gestion du site en collaboration avec la Direction de culture de la wilaya (province) qui est dotée d'un service chargé du patrimoine culturel. Le cadre juridique et de gestion comprend les lois 90-30 (loi domaniale), 98-04 (relative à la protection du patrimoine culturel), 90-29 (relative à l'aménagement et à l'urbanisme), et le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) de la commune de Timgad, 1998. L'État partie considère néanmoins qu'il est nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives et administratives relatives au bien afin de mieux assurer sa conservation et sa mise en valeur. Il serait nécessaire de traiter l'impact croissant de la régulation inappropriée du nombre de visiteurs et des véhicules sur des structures fragiles et leurs abords.

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Bien               | <b>Casbah d'Alger</b> |
| Etat partie        | <b>Algérie</b>        |
| Id. N°             | <b>565</b>            |
| Date d'inscription | <b>1992</b>           |

#### *Brève synthèse*

La Casbah d'Alger apparaît comme un exemple significatif de ville historique maghrébine qui eut une grande influence sur l'urbanisme dans la partie occidentale de la Méditerranée et en Afrique subsaharienne.

En effet, situé sur la côte méditerranéenne, le site fut habité au moins dès le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère quand un comptoir phénicien y fut installé. Le terme Casbah, qui désignait à l'origine le point culminant de la médina de l'époque ziride, s'applique aujourd'hui à l'ensemble de la vieille ville d'El Djazair, dans les limites marquées par les remparts d'époque ottomane édifés dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans cet ensemble vivant où résident près de 50.000 personnes, se conservent encore de très intéressantes habitations traditionnelles, palais, hammams, mosquées et divers souks, dont la forme urbaine représente le témoignage d'une stratification de plusieurs tendances dans un système complexe et original qui s'est adapté, avec une remarquable souplesse, à un site fortement accidenté.

**Critère (ii) :** La Casbah d'Alger a exercé une influence considérable sur l'architecture et la planification urbaine en Afrique du Nord, en Andalousie et en Afrique sub-saharienne durant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ces échanges se manifestent par le caractère spécifique de son habitat et par la densité de sa



stratification urbaine, un modèle d'établissement humain où le mode de vie ancestral et les habitudes musulmanes se sont harmonisés avec d'autres types de traditions.

**Critère (v) :** La Casbah d'Alger est un exemple éminent d'un habitat humain traditionnel représentatif de la culture musulmane profondément méditerranéenne, synthèse de nombreuses traditions. Les vestiges de la citadelle, des mosquées anciennes, des palais ottomans, ainsi qu'une structure urbaine traditionnelle associée à un grand sens de la communauté sont les témoins de cette culture et le résultat de son interaction avec les diverses couches de peuplement.

*Intégrité (2009)*

Malgré les mutations et les aléas sismiques qu'elle a subis, la Casbah d'Alger conserve toujours son intégrité. Dans leur ensemble, les caractères esthétiques, les matériaux utilisés et les éléments architecturaux gardent leurs aspects originaux qui expriment les valeurs ayant prévalu au classement du site en 1992 sur la Liste du patrimoine mondial. Le maintien de la fonction d'habitation a permis de consolider la viabilité du site autant que l'intégrité de son image. Les opérations de restauration du patrimoine bâti de la Casbah engagées dans le cadre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur satisfont les normes locales et nationales et contribuent à maintenir l'intégrité du site. Il existe néanmoins des menaces à l'intégrité qui sont liées à la sur densification et à des interventions non contrôlées. D'autres risques proviennent des séismes et des incendies, ainsi que des glissements de terrain et des inondations.

*Authenticité (2009)*

Les attributs de la Valeur universelle exceptionnelle qui avaient permis l'inscription sont maintenus. La Casbah témoigne d'une authenticité remarquable, aussi bien au niveau de la forme et de la conception (trame urbaine très dense), des matériaux de construction (briques en terre crue, enduits de terre et à la chaux, pierre et bois) que de l'utilisation (habitation, commerce, culte) et des traditions populaires. La survivance des savoir-faire architecturaux traditionnels, notamment en matière des métiers de la construction et du décor architectural, est un atout majeur pour soutenir la Valeur universelle exceptionnelle.

*Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

La Casbah d'Alger fut classée site historique national en novembre 1991 et secteur sauvegardé en 2003. Le cadre juridique qui assure sa protection comprend les lois 98.04 (relative à la protection du patrimoine culturel), 90.25, 90.29, 91.10 et les décrets exécutifs 90.78, 90.175, 91.176, 91.177 et 91.178. L'État partie considère cependant qu'il est nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives et administratives relatives au bien pour mieux assurer sa protection et sa mise en valeur.

La gestion du site est confiée à la Direction de culture de la wilaya (province) d'Alger. Il existe un besoin continu de conserver et réhabiliter le bien afin de prévenir la détérioration du tissu urbain. Les menaces dues aux séismes et aux incendies sont réelles alors que les glissements de terrain et les inondations constituent toujours des menaces possibles. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS), codifié par le décret exécutif n° 324-2003 est en préparation. Le plan de gestion prendra en considération ces questions et tiendra compte d'une zone tampon et des actions de suivi régulier. La Direction de culture de la Wilaya, en concertation avec le ou les présidents d'Assemblées Populaires Communales concernés, est l'agent de mise en œuvre et de gestion du PPSMVSS. Pour renforcer cette action, un texte réglementaire est en voie d'adoption, celui des Agences des secteurs sauvegardés. L'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGECB) est chargé, quant à lui, au titre du Ministère de la culture, de la gestion des monuments et sites archéologiques et historiques classés, y compris ceux situés à l'intérieur d'un secteur sauvegardé.

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| Bien               | <b>Petra</b>    |
| Etat partie        | <b>Jordanie</b> |
| Id. N°             | <b>326</b>      |
| Date d'inscription | <b>1985</b>     |

*Brève synthèse*

Située entre la mer Rouge et la mer Morte et habitée depuis la préhistoire, la capitale des Nabatéens taillée dans le roc est devenue durant les périodes hellénistique et romaine un grand centre caravanier du commerce de l'encens d'Arabie, des soieries de Chine et des épices de l'Inde, un carrefour entre l'Arabie, l'Égypte et la Syrie-Phénicie. Petra est à moitié construite, à moitié sculptée dans la paroi rocheuse, entourée de montagnes criblées de défilés et de gorges. Un ingénieux système hydraulique a permis le vaste établissement humain d'une zone essentiellement aride durant les époques nabatéenne, romaine et byzantine. C'est l'un des plus riches et vastes sites archéologiques au monde dans un paysage dominant de grès rouge.

La Valeur universelle exceptionnelle de Petra réside dans l'ampleur considérable de l'architecture de tombeaux et de temples ouvragés, les hauts lieux religieux, les canaux, tunnels et barrages de diversion restants qui se conjuguent avec un vaste réseau de citernes et de réservoirs qui contrôlaient et conservaient les eaux de pluie saisonnières, et quantité de vestiges archéologiques : mines de cuivre, temples, églises et autres édifices publics. La fusion des façades architecturales hellénistiques avec des temple/tombeaux nabatéens traditionnels taillés dans le rocher, comme le Khasneh, la Tombe à l'Urne, la Tombe Palais, le Tombeau Corinthien et El Deir ("monastère"), représente une réalisation artistique unique et un ensemble architectural remarquable depuis les premiers siècles av. J.-C. jusqu'à notre ère. La diversité des vestiges archéologiques et des monuments architecturaux depuis la préhistoire jusqu'à l'époque médiévale apporte un témoignage exceptionnel sur des civilisations aujourd'hui disparues, qui se sont succédé sur le site.

**Critère (i) :** Les temples/tombeaux spectaculaires nabatéens/hellénistiques sculptés dans la paroi rocheuse face au Siq, entaille naturelle sinueuse dans la falaise et voie d'accès principale en venant de l'est à ce qui était jadis une grande cité marchande, représentent une réalisation artistique unique. Ce sont les chefs-d'œuvre d'une cité perdue qui ne cesse de fasciner les visiteurs depuis le début du XIXe siècle. La voie d'accès et l'établissement lui-même ont été rendus possibles par le génie créateur de l'impressionnant système de réserve et de distribution d'eau.

**Critère (iii) :** Les rangées serrées d'innombrables tombes creusées dans le rocher évoquant les influences architecturales des Assyriens aux réalisations hellénistiques monumentales, les hauts lieux sacrificiels et autres lieux religieux, tels le sommet des Djebels Madbah, M'eisrah, Khubtha, Habis et Al Madras, les vestiges de l'important système hydraulique, les murailles de la cité et les temples isolés autoportants, les jardins en terrasse, les inscriptions et les stèles funéraires, ainsi que les anciennes haltes caravanières installées aux entrées nord (Barid ou Petit Petra) et sud (Sabra) qui renferment aussi des tombes, des temples, des citernes et des réservoirs d'eau, offrent un témoignage exceptionnel sur la civilisation nabatéenne aujourd'hui disparue et qui s'est illustrée du IVe siècle avant J.-C. au Ier siècle après J.-C..

Les vestiges de l'établissement néolithique à Beidha, l'établissement de l'âge du Fer sur le mont Umm al Biyara, les sites miniers du chalcolithique à Umm al Amad, les traces de l'aménagement urbain gréco-romain avec la rue à colonnades, la porte d'entrée aux trois arches, le théâtre, le Nymphæum et les thermes, les vestiges de l'époque byzantine, comme la basilique à trois absides et l'église créée dans la Tombe à l'Urne, les anciennes forteresses des Croisés de Habis et Wueira, et les fondations de la mosquée coiffant le Djebel Haroun, traditionnellement désignée comme lieu d'enterrement du prophète Aaron, apportent tous un témoignage exceptionnel sur les anciennes civilisations dans la région de Petra.

**Critère (iv) :** L'ensemble architectural comprenant lesdites "tombes royales" de Petra (le Khasneh, la Tombe à l'Urne, la Tombe Palais et la Tombe Corinthienne) et le Deir ("monastère") démontre une extraordinaire fusion de l'architecture hellénistique avec la tradition orientale, qui marque une rencontre significative de l'Orient et de l'Occident au tournant du premier millénaire de notre ère.

Les mines de cuivre et les galeries souterraines de Umm al Amad sont un exemple éminent de structures minières datant du quatrième millénaire av. J.-C.

Les traces du barrage de diversion, le tunnel de Muthlim, les canaux d'irrigation, les aqueducs, les réservoirs et les citernes offrent autant d'exemples éminents d'une technologie hydraulique datant des premiers siècles av. J.-C. jusqu'à notre ère.

#### **Intégrité (2010)**

Tous les principaux monuments isolés autoportants, ceux taillés dans le roc et les importants vestiges archéologiques dans le paysage aride de falaises de grès rouge et de gorges se trouvent à l'intérieur des limites du bien qui coïncident avec celles du Parc national de Petra. Les monuments subissent une érosion permanente causée par le vent et la pluie, aggravée dans le passé par les grains de sable transportés par le vent suite au pâturage des animaux qui a réduit la couverture végétale. La réimplantation, il y a plus de vingt ans, de la tribu des Bdul (bédouins) et de leurs troupeaux, loin de leurs anciennes demeures saisonnières dans le bassin de Petra vers un nouveau village à Umm Sayhun, avait en partie pour but de mettre fin à ce processus.

Ils sont aussi vulnérables aux crues subites du Wadi Musa qui inondent la gorge sinueuse (Siq) si le système de diversion nabatéen n'est pas maîtrisé, réparé et entretenu en permanence.

Le bien subit la pression du tourisme qui s'est beaucoup développé depuis le moment de l'inscription, en particulier les points de congestion comme le Siq qui est la voie d'accès principale dans la cité en venant de l'est.

*Le bien est aussi vulnérable aux besoins d'infrastructure des communautés locales et des touristes. Une nouvelle usine de traitement des eaux usées a été installée dans le périmètre du bien au nord, l'eau recyclée servant à alimenter le système d'irrigation goutte à goutte d'un projet d'exploitation agricole situé à proximité. D'autres travaux d'aménagement prévus dans les limites du site concernent l'alimentation électrique et l'installation d'une sous-station, un centre d'accueil communautaire/des visiteurs, un théâtre en plein air pour les manifestations communautaires, des aires de pique-nique, un terrain de camping et un nouveau restaurant près du temple de Qasr al Bint, sont autant de menaces potentielles préjudiciables pour l'intégrité du bien.*

#### *Authenticité (2010)*

*Les attributs des monuments funéraires/temples, ainsi que leur situation et leur cadre expriment clairement la Valeur universelle exceptionnelle du bien. L'érosion naturelle de l'architecture gréseuse menace l'authenticité du bien à long terme. La stabilisation des monuments isolés autoportants, comme le temple de Qasr al Bint, et la voûte soutenant l'avant-cour byzantine menant à l'église de la Tombe à l'Urne, a été réalisée avant l'inscription.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*Selon la législation nationale jordanienne, la responsabilité de la protection des sites antiques incombe à la Direction des Antiquités, une entité autonome qui dépend du Ministère du Tourisme et des Antiquités.*

*Le bien constitue une aire protégée à l'intérieur du Parc archéologique de Petra que gère le Ministère du tourisme et des antiquités. Cependant, la responsabilité de l'ensemble de la planification et de la mise en œuvre des projets d'infrastructure du site dépend largement de l'Autorité régionale de Petra (ARP) - initialement appelé Conseil régional pour la planification de Petra (CRPP) - mais s'étend désormais au bien-être social et économique des communautés locales.*

*Les effectifs accrus de personnel ont permis de mener des campagnes d'inspection et de contrôle et des stratégies ont été mises au point pour gérer l'accès des touristes et l'engagement de la communauté locale, avec la création et l'installation de magasins/kiosques gérés par les membres de la communauté.*

*La réglementation et les politiques élaborées dans le cadre du Plan d'exploitation du Parc archéologique de Petra couvriront les projets d'aménagement entrepris par l'ARP, comme l'électrification du Parc archéologique de Petra et les travaux associés aux projets de recyclage de l'eau pour l'agriculture, y compris la plantation d'arbres. Elles couvriront aussi les installations à l'usage des visiteurs : éclairage du parc, chemins et panneaux de signalisation pour les touristes, restaurants et boutiques, entreprises et zones récréatives, ainsi que les activités publiques et les manifestations à l'intérieur du Parc.*

*Il faut prévoir à long terme une structure propice au développement durable et à des pratiques de gestion visant à protéger le bien contre les dégradations dues à la pression des visiteurs tout en augmentant les revenus du tourisme qui contribueront à la viabilité économique et sociale de la région.*

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| Bien               | <b>Qusair Amra</b> |
| Etat partie        | <b>Jordanie</b>    |
| Id. N°             | <b>327</b>         |
| Date d'inscription | <b>1985</b>        |

#### *Brève synthèse*

*Construit au début du VIII<sup>e</sup> siècle près du Wadi Butm – cours d'eau saisonnier – cet établissement du désert était à la fois une forteresse avec une garnison et une résidence/château de plaisance des califes omeyyades. Le petit château de plaisance exceptionnellement bien préservé comporte une salle d'audience et un hammam (complexe balnéaire doté d'un vestiaire, de salles de bain tiède et de bain chaud), le tout richement décoré de peintures murales figuratives qui reflètent l'art profane de l'époque.*

*L'ensemble des fresques du complexe balnéaire et de la salle d'audience sont uniques pour l'architecture islamique de l'époque omeyyade. Les peintures murales qui montrent les influences de thèmes païens classiques, des portraits et des scènes de chasse de style byzantin, des descriptions d'animaux et d'oiseaux, sont accompagnées d'inscriptions en grec et en arabe. La représentation du zodiaque sous la voûte du caldarium (salle du bain chaud) est l'une des plus anciennes représentations connues d'une carte du ciel subsistant sur un dôme.*

*L'établissement du désert dont fait partie ce château de plaisance est l'un de ceux qui ont été créés dans la zone semi-aride à l'est d'Amman pour favoriser l'interaction avec la région tribale du Wadi Butm. Qusair Amra est à proprement parler un exemple éminent d'un type particulier d'ensemble architectural qui illustre précisément la stratégie administrative du premier califat islamique.*

**Critère (i) :** *Les peintures de Qusair Amra constituent une réalisation artistique unique de l'époque omeyyade. L'ensemble des fresques de la salle d'audience et du complexe balnéaire, en créant un lieu de relaxation pour le Prince loin des soucis terrestres, fournit une nouvelle perception de l'art islamique précoce et de sa déviation par rapport aux styles antérieurs, classiques et Byzantins. La dôme du zodiaque, les portraits humains et les descriptions d'animaux et d'oiseaux dans des scènes de chasse ne sont présents que dans les débuts de cette période de l'art islamique.*

**Critère (iii) :** *Qusair Amra apporte un témoignage exceptionnel sur la civilisation omeyyade qui est imprégnée d'une culture séculaire préislamique et dont le rigorisme des milieux religieux n'a laissé subsister que peu de traces dans les arts visuels.*

**Critère (iv) :** *Avec les vestiges des bâtiments de la forteresse/garnison à plusieurs centaines de mètres au nord et les traces d'ouvrages de collecte d'eau pour l'agriculture, le complexe balnéaire orné de fresques avec sa salle d'audience et le puits adjacent, le réservoir et le système hydraulique d'adduction d'eau, les tuyaux d'écoulement et la fosse d'aisance représentent un exemple éminent d'établissement omeyyade dans le désert.*

*Compte tenu du fait que les décorations en stuc de la façade frontale monumentale de Qasr el Mschatta ont été transportées au Musée de Berlin et que les ruines de Qasr al Khayr al-Sharqi et Qasr al-Khayr al-Gharbi comportent peu d'éléments décoratifs, Qusair Amra reste, avec Qasr Hisham et ses mosaïques, le mieux conservé des palais et châteaux omeyyades décorés de Jordanie et de Syrie.*

#### *Intégrité (2010)*

*Les éléments les plus remarquables du bien, comprenant le complexe balnéaire et la salle d'audience avec leurs fresques, restent intacts.*

*Le monument est vulnérable à l'érosion due aux tempêtes de sable du désert et au débordement du cours d'eau saisonnier le long duquel il se trouve. Un projet d'exploitation forestière à l'est et au nord du bien est destiné à réduire l'impact du désert aride et un projet de lutte contre les inondations a entraîné la construction d'une digue de dérivation à l'ouest. Un énorme réservoir moderne a été construit pour récupérer l'eau des inondations et l'utiliser pour irriguer la zone forestière. Ces mesures ont été couronnées de succès.*

*La situation et la condition du bâtiment font qu'il est exposé à la pénétration de l'humidité qui, à son tour, affecte l'intégrité des peintures murales, provoquant le dépôt de sels et le détachement de l'enduit au bas du mur. Les peintures murales sont vulnérables à l'humidité saisonnière et à la condensation due au nombre accru de visiteurs.*

*Les peintures sont aussi vulnérables à cause du vieillissement de certains produits utilisés dans un chantier de restauration datant des années 1970, l'accumulation de nouvelles saletés, graffiti et dépôts provenant des oiseaux et des insectes.*

*L'entourage du monument, qui constituait jadis un paisible refuge de gazelles et autres animaux sauvages qui venaient s'abreuver autour des mares saisonnières creusées dans le lit du wadi à l'ombre des bosquets de butm (térébinthe) qui ont donné son nom au cours d'eau, est maintenant exposé au bruit et à la pollution de la grande route construite à environ 150 mètres à l'est.*

#### *Authenticité (2010)*

*La Valeur universelle exceptionnelle du bien est exprimée par le complexe balnéaire et la salle d'audience avec leurs peintures murales et les vestiges des sols en mosaïque. Elle s'exprime aussi à travers le contexte de l'édifice qui inclut le puits adjacent, le réservoir et le système d'adduction d'eau, la forteresse/garnison au nord, les vestiges des structures de collecte d'eau pour l'agriculture et le désert environnant avec ses cours d'eau saisonniers.*

*Ces attributs requièrent une conservation permanente et une gestion attentive des besoins liés à l'essor du tourisme. Les peintures ont fait l'objet de programmes de restauration dans les années 1970 et 1990 et un nouveau programme est envisagé. Le site est maintenant doté d'un centre de visiteurs en bordure nord de la zone tampon et d'une station de pompage de l'eau fonctionnant à l'énergie solaire, installée à 400 mètres au nord-est.*

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

Le bien est une aire protégée en vertu de l'article 8 de la Loi sur les Antiquités de 1935 et de la Loi provisoire de 1976.

Actuellement, il n'y a plan de gestion mais il existe une opération de gestion. La gestion du site est assurée par le Ministère du Tourisme et des Antiquités à travers son bureau local à Zarqa. Le personnel de la Direction des Antiquités à Amman, qui comprend un archéologue, un architecte, un contremaître et quatre ouvriers non qualifiés, assure des services réguliers de suivi et des petits travaux de réparation et d'entretien. Le bien est entièrement clôturé et la sécurité est maintenue par quatre gardiens permanents.

La Direction des Antiquités est actuellement en discussion avec les départements concernés en ce qui concerne la surface de terrain envisagée pour l'expansion de la zone de protection du bien sur environ 2 000 dunums (2 millions de mètres carrés).

Une réglementation sera mise en place en coopération avec la municipalité locale et le Ministère de l'agriculture pour contrôler le développement futur et la plantation d'arbres.

|                    |                                     |
|--------------------|-------------------------------------|
| Bien               | <b>Um er-Rasas (Kastrom Mefa'a)</b> |
| Etat partie        | <b>Jordanie</b>                     |
| Id. N°             | <b>1093</b>                         |
| Date d'inscription | <b>2004</b>                         |

#### *Breve synthèse*

Situé au sud-est de Madaba en bordure de la steppe semi-aride, ce site archéologique, qui fut d'abord un camp militaire romain et s'agrandit pour devenir une ville à partir du Ve siècle, n'a quasiment pas été fouillé. Il comprend des vestiges des époques romaine, byzantine et du début de l'Islam (de la fin du IIIe au IXe siècle apr. J.-C.), notamment un camp militaire romain fortifié et seize églises, dont certaines possèdent des sols en mosaïque bien conservés. Il convient de noter l'importance particulière que revêt le sol en mosaïque de l'église Saint-Etienne avec ses représentations de villes de la région. Une haute tour carrée et des bâtiments associés sont probablement les seuls vestiges de la pratique, très connue dans cette partie du monde, des anachorètes stylites (moines ascétiques assis au sommet d'une colonne ou d'une tour et isolés du reste du monde). Um er-Rasas est entouré et parsemé de traces d'activités agricoles telles que les cultures en terrasses, les canaux d'irrigation et les citernes.

La Valeur universelle exceptionnelle du lieu réside dans le vaste établissement de l'époque byzantine/omeyyade. Ces vestiges occupent l'intérieur de l'ancienne forteresse romaine et s'étendent aussi à l'extérieur de ses murs au nord. Ils comprennent les églises dont les sols en mosaïque sont d'une grande valeur artistique. Plus au nord, dans un groupe de ruines distinct associé à des carrières et des citernes, s'élève la tour d'habitation complète des moines stylites, la seule en son genre.

Les cartes dépeignant sur le sol en mosaïque de l'église Saint-Etienne plusieurs villes palestiniennes et égyptiennes de l'ancien empire byzantin sont identifiées par leurs noms de lieu en lettres grecques. Elles revêtent une importance particulière à la fois sur le plan artistique et en tant qu'élément d'information géographique. D'autres sols en mosaïque, comme celui de l'église des Lions, de l'église de l'évêque Serge, de l'église des Rivières, de l'église du Palmier, de l'église de l'évêque Paul et de l'église du prêtre Wa'il, représentent des oiseaux et des animaux, des pêcheurs et des chasseurs intégrés dans d'immenses tapis de mosaïque géométriques.

Le mode de vie des moines stylites est évoqué par une tour en pierre de 14 mètres de haut construite au centre d'une cour qui jouxte une petite église (l'église de la Tour). Une pièce au sommet de la tour, accessible depuis une porte au sud que l'on atteignait apparemment au moyen d'une échelle amovible, était le quartier d'habitation du moine.

L'archéologie et les inscriptions apportent la preuve que la chrétienté monastique était tolérée et a perduré pendant la période islamique des VIIe et VIIIe siècles, et offrent un témoignage de la propagation des croyances monothéistes dans la région.

**Critère (i) :** Um er-Rasas est un chef-d'œuvre du génie créateur humain en raison des qualités artistiques et techniques du sol en mosaïque de l'église Saint-Etienne.

**Critère (iv) :** Um er-Rasas offre un exemple unique et complet (donc exceptionnel) de colonnes stylites.

**Critère (vi) :** *Um er-Rasas est étroitement lié au monachisme et à la propagation du monothéisme, y compris de l'islam, dans l'ensemble de la région.*

*Intégrité (2010)*

*Les vestiges identifiés de l'établissement byzantin/omeyyade se trouvent à l'intérieur de deux zones centrales distinctes, entourées et reliées par la zone tampon. Leur intégrité est préservée. Les vestiges encore debout et les constructions mises au jour demeurent intacts et font partie d'un site archéologique qui renferme de nombreuses structures en ruine. Certaines parties du site sont dangereuses en raison d'un effondrement structurel lors des précédents séismes et de tranchées béantes. Les ruines ont fait l'objet dans le passé d'investigations et de fouilles non autorisées.*

*Les structures de pierre calcaire, dont certaines présentent des traces d'enduit peint, et les sols en mosaïque mis au jour sont vulnérables aux phénomènes de dégradation générale due aux intempéries et à un mauvais drainage. Pour y remédier ont été prévus des travaux de consolidation/reconstruction des structures encore en place, le remblayage de certains lieux de fouilles et la construction d'abris de protection au-dessus de l'église Saint-Etienne et d'une partie de l'église des Lions.*

*Le bien est vulnérable à l'augmentation du tourisme incontrôlé. Son cadre présente une vulnérabilité potentielle en raison du futur développement possible de la zone environnante qui est aujourd'hui une aire pastorale à l'habitat clairsemé.*

*Authenticité (2010)*

*La forme, la conception et les matériaux, la situation et le cadre des structures en ruine et mises au jour continuent d'exprimer la Valeur universelle exceptionnelle du bien. Leur authenticité a été altérée dans une certaine mesure par l'emploi de techniques de réparation et d'entretien incorrectes dans les travaux de consolidation et la protection des sols en mosaïque.*

*Le cadre est vulnérable au tourisme et aux besoins de la communauté locale. Les routes d'accès à l'intérieur du site, les aires de stationnement, les chemins et les installations pour les visiteurs exigent tous une conception et une gestion attentives, au même titre que tout nouveau projet de fouilles et de stabilisation qui nécessite d'installer des abris.*

*Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*Le bien est protégé par la Loi sur les Antiquités administrée par la Direction des Antiquités (DoA) qui relève du Ministère du Tourisme et des Antiquités. Le gestionnaire du site et ses assistants, un architecte et un archéologue de la DoA se trouvent en permanence sur le site. Cinq gardiens issus de la communauté locale s'occupent des questions de sécurité et veillent à la protection des ouvriers et des visiteurs.*

*Un plan de gestion (qui inclut un plan de conservation complet) a été mis au point par un groupe de travail composé de représentants de la DoA et du Ministère. Des commissions d'experts comprenant des personnels de la DoA, d'autres instances gouvernementales et d'universités ont étudié des problèmes particuliers et contribué au processus qui a été examiné selon les recommandations émises par les missions conjointes Centre du patrimoine mondial /ICOMOS en 2005 et 2006. Il intègre des orientations et des normes de pratique qui s'appliquent à l'entretien et la réparation, la conservation et la recherche archéologique, ainsi qu'un programme de surveillance et de maintenance. Une fois adopté, il sera mis en œuvre par le gestionnaire du site et le personnel qualifié sur le terrain.*

*Une subvention a été accordée par la Commission européenne pour financer une stratégie de conservation et de mise en valeur du site de Um er-Rasas dans le cadre d'un plus vaste programme de « protection et de promotion du patrimoine culturel du Royaume hachémite de Jordanie », destinée à améliorer la qualité de la recherche, de la restauration et de la gestion du site, les installations à la disposition des visiteurs et l'information. Les travaux seront exécutés conformément aux révisions convenues avec le Centre du patrimoine mondial pour le centre des visiteurs, les barrières de sécurité autour de l'ensemble du site, les chemins empruntés par les visiteurs et un nouvel abri au-dessus de l'église Saint-Etienne.*

*D'autres terrains ont été acquis par la DoA autour de la partie sud du bien qui renferme l'église Saint-Etienne et d'autres églises et également entre cette dernière et la partie nord qui contient la tour du stylite et les structures associées, ce qui permet une meilleure protection du site. La DoA a négocié avec la municipalité d'Um er Rasas l'application de la réglementation spécifique aux terres qui jouxtent celles que possède la DoA de façon à anticiper et atténuer d'éventuels impacts négatifs d'une future modification de l'utilisation des sols. Une révision des limites du bien du patrimoine mondial pourrait être envisagée au vu de la plus grande surface de terrain que possède désormais la DoA.*

*Le partenariat établi entre la DoA et la communauté locale continuera à impliquer la communauté dans la protection du bien en lui permettant de profiter du tourisme.*

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| Bien               | <b>Baalbek</b> |
| Etat partie        | <b>Liban</b>   |
| Id. N°             | <b>294</b>     |
| Date d'inscription | <b>1984</b>    |

#### *Brève synthèse*

*L'ensemble de temples de Baalbek est situé au pied du versant sud occidental de l'Anti-Liban, en bordure de la fertile plaine de la Bekaa et à une altitude de 1150 m. La cité de Baalbek atteint son apogée à l'époque romaine. Ses constructions colossales bâties pendant plus de deux siècles en font un des sanctuaires les plus célèbres du monde romain et un modèle de l'architecture romaine de la période impériale. Les pèlerins affluaient au sanctuaire pour vénérer les trois divinités, connues sous le nom de triade héliopolitaine, un culte essentiellement phénicien, romanisé (Jupiter, Vénus et Mercure).*

*L'importance de cet amalgame de vestiges de l'époque gréco-romaine avec des traces plus anciennes de tradition phénicienne repose sur sa valeur artistique et architecturale exceptionnelle. L'acropole de Baalbek comprend plusieurs temples. La construction romaine fut édifée au-dessus de ruines antérieures transformées en une place surélevée, formée de vingt-quatre monolithes, le plus lourd pesant plus de 800 tonnes.*

*Le temple de Jupiter, principal temple de la triade de Baalbek, était remarquable par ses colonnes de 20 m de hauteur qui entouraient la cella, et les pierres gigantesques de sa terrasse. Le temple dédié à Bacchus qui se trouve à proximité possède une décoration riche et abondante et impressionne par son ampleur et son portail monumental orné de motifs bachiques. Le Temple rond, ou temple de Vénus, se singularise par l'originalité de son plan ainsi que par le raffinement et l'harmonie de ses formes, dans une cité où les autres sanctuaires sont marqués de gigantisme. Du temple de Mercure, situé sur la colline de Cheikh Abdallah, il ne reste que l'escalier taillé dans le roc. L'Odéon, situé au sud de l'acropole à un endroit connu sous le nom de Boustan el Khan, fait également partie du site de Baalbek, considéré parmi les sites archéologiques les plus spectaculaires du Proche-Orient.*

*Baalbek devint un des sanctuaires les plus célèbres du monde antique, progressivement couvert de constructions monumentales édifées durant plus de deux siècles. Son ensemble monumental est un des témoignages les plus impressionnants de l'architecture romaine à l'époque impériale.*

**Critère (i) :** *Le site archéologique de Baalbek représente un complexe religieux d'une valeur artistique exceptionnelle. Son majestueux ensemble monumental, avec son exquis travail de sculpture décorative, est une création artistique unique qui reflète l'amalgame des croyances phéniciennes et des dieux du panthéon gréco-romain dans une étonnante métamorphose stylistique.*

**Critère (iv) :** *L'ensemble monumental de Baalbek est un exemple éminent d'un sanctuaire romain et l'un des témoignages les plus imposants de l'époque romaine à son apogée exposant dans son intégralité la puissance et la richesse de l'empire romain. Il contient parmi les plus grands temples romains jamais construits et parmi les mieux préservés. Ces temples reflètent un extraordinaire amalgame de l'architecture romaine et des traditions locales de planification et de tracé.*

#### *Intégrité (2009)*

*Le bien en série est constitué des temples de Jupiter, Bacchus, Vénus et Mercure, ainsi que de l'Odéon – tous des attributs clés du sanctuaire. La ville entière à l'intérieur des murs arabes et le quartier extra-muros au sud-ouest entre le Boustan el Khan, les ouvrages romains et la mosquée mamelouke de Ras al-Ain, représentent le contexte principal des attributs clés.*

*Depuis 15 ans, la ville a souffert en raison du conflit armé et du manque d'outils de contrôle en résultant. Elle est toujours affectée par la pression urbaine qui rend vulnérables le cadre du sanctuaire et l'intégrité globale du bien.*

#### *Authenticité (2009)*

*Malgré des restaurations extensives dans les années 60 et 80, et l'impact du conflit armé ayant causé un développement incontrôlé, l'authenticité du site a pu être maintenue grâce aux efforts des organismes nationaux et internationaux. Pour sauvegarder les vestiges, la Direction Générale des Antiquités (DGA) a réalisé des travaux de consolidation et de restauration de divers monuments, surtout à l'intérieur du site de Qal'a qui comprend le temple de Jupiter et de Bacchus, ainsi que sur le site de Boustan el Khan. Toutefois, l'authenticité du bien est très vulnérable aux changements qui affectent ses structures et la majesté de son cadre.*

*Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

*La conservation et la gestion du bien sont assurées par la DGA qui contrôle tous les permis de construction et de restauration. La loi sur les Antiquités No 166/1933 offre plusieurs mesures de protection importante pour les vestiges qui se trouvent à l'intérieur de la zone protégée. La coopération entre la Direction générale de l'urbanisme et la DGA facilite le travail d'expropriation des terrains qui entourent la zone archéologique.*

*Un plan de protection et de mise en valeur est en cours de préparation ayant pour objet d'assurer une meilleure mise en valeur de ces vestiges uniques et de développer un nouveau système de protection du bien qui respecte les chartes internationales. Une coopération avec des bureaux spécialisés dans la restauration des monuments historiques est essentielle. Le plan doit également aborder la question de l'amélioration des mécanismes de coordination entre les différents organismes qui sont impliqués dans le bien.*

*Un autre schéma directeur pour la ville, sous étude, a pour objet de protéger l'entourage du site et de contrôler le développement urbain qui menace la zone archéologique, la zone urbanisée située à l'intérieur de l'enceinte arabe ainsi que le quartier Sud-ouest (extra-muros) situé entre Boustan el Khan et la carrière romaine (Hajjar el Hubla).*

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| Bien               | <b>Tyre</b>  |
| Etat partie        | <b>Liban</b> |
| Id. N°             | <b>299</b>   |
| Date d'inscription | <b>1984</b>  |

#### *Brève synthèse*

*Située sur la côte méridionale du Liban et à 83 km au sud de Beyrouth, la ville antique de Tyr fut la grande cité phénicienne qui régna sur les mers et fonda des colonies prospères comme Cadix et Carthage, et fut le lieu, selon la légende, de la découverte de la pourpre.*

*Dès le Ve siècle av. J.-C., époque où la visita Hérodote d'Halicarnasse, Tyr, construite en grande partie sur une île réputée imprenable, passait déjà pour l'une des plus anciennes métropoles du monde, fondée selon la tradition en 2750 avant J.C. Tyr succomba à l'attaque d'Alexandre de Macédoine qui avait bloqué le détroit d'une digue. Une ville grecque d'abord, puis une ville romaine s'élevèrent successivement sur ce qui est maintenant devenu un promontoire.*

*Tyr fut associée directement à quelques événements qui la lient aux grandes étapes de l'histoire de l'humanité, dont la production de la pourpre, pigment réservé aux souverains et à la noblesse, la construction du temple de Salomon à Jérusalem, grâce aux matériaux et à l'architecte envoyés par le roi de Tyr Hiram, et l'exploration des mers par de hardis navigateurs qui fondèrent, jusque sur les rivages de la Méditerranée occidentale, des comptoirs prospères, assurant un quasi-monopole du grand commerce maritime pour la cité phénicienne. Le rôle historique de Tyr déclina à la fin de la période des croisades.*

*Dans la ville moderne de Soûr, le bien est constitué de deux sites distincts : celui de la ville, sur le promontoire, et celui de la nécropole d'El Bass sur la terre ferme. Le site de la ville comprend d'importants vestiges archéologiques, dont une grande partie est submergée. Les structures les plus notoires sont les vestiges des bains romains, les deux palestres, l'arène, la voie romaine à colonnade, le quartier résidentiel. Demeurent également les vestiges de la cathédrale construite en 1127 par les Vénitiens et quelques murailles de l'ancien château des Croisés. Le secteur de Tyr El Bass, qui constituait l'entrée principale de la ville dans l'antiquité, comprend les vestiges de la nécropole, de part et d'autre d'une large voie monumentale commandée par un arc de triomphe romain du IIe siècle après J.C. Parmi, les autres vestiges, on compte l'aqueduc et l'hippodrome du IIe siècle, l'un des plus grands du monde romain.*

**Critère (iii) :** *Métropole de la Phénicie des temps passés, chantée pour sa grande beauté, Tyr devint rapidement le centre de commerce maritime et terrestre le plus important de la Méditerranée orientale. Les vestiges phéniciens reflètent le pouvoir, l'influence et la richesse des marchands de Tyr qui naviguaient sur la Méditerranée et remplissaient leurs entrepôts de biens venus de leurs nombreuses colonies sur les côtes méditerranéennes.*

**Critère (vi) :** *Tyr est associée aux grandes étapes de l'humanité. Navigateurs et marchands habiles, les Phéniciens étaient réputés pour avoir donné naissance à de grandes figures de la mythologie dont Cadmos, crédité pour l'introduction de l'alphabet en Grèce, et Europe, sa sœur, qui a donné son nom au continent européen.*



#### *Intégrité (2009)*

Les limites précises du bien n'ayant pas été formellement approuvées, on doit présumer que les secteurs protégés par la législation nationale, tels que documentés par le plan d'urbanisme, sont assimilés au bien inscrit et comprennent les attributs essentiels de la Valeur universelle exceptionnelle du bien. Toutefois, les vestiges physiques de l'aqueduc et certaines parties de l'ancienne nécropole, non dégagées et toujours enfouies, situées à l'extérieur du secteur protégé sont également des attributs de la Valeur universelle exceptionnelle. Comme la prospection archéologique globale n'est toujours pas achevée, toute l'ampleur des attributs potentiels n'est pas définie.

Dans la période de guerre civile (1975-1991), le développement urbain de Tyr a échappé au contrôle des autorités et, en conséquence, de nombreuses tours furent construites à proximité immédiate du bien. L'intégrité du bien est toujours menacée par l'urbanisation et la spéculation foncière.

#### *Authenticité (2009)*

Les attributs clés du bien – les ruines imposantes de la cite romaine et les constructions médiévales des croisades sur l'ancienne île, la nécropole sur le continent, la voie monumentale, l'aqueduc et l'hippodrome – reflètent l'ancienne gloire de Tyr. Ils sont néanmoins très vulnérables au manque de conservation et à la pression du développement qui pourraient affaiblir leur capacité à transmettre la signification de Tyr comme ville portuaire puissante.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Le bien est protégé par la Loi sur les antiquités No 166/1933, et celle sur la protection des biens culturels No 37/2008. La conservation et la gestion du bien inscrit est assurée par la Direction générale des Antiquités (DGA). Un plan de protection et de mise en valeur est en cours de préparation. Le but de ce projet est d'assurer une meilleure mise en valeur de ces vestiges uniques et de développer un nouveau système de protection pour le bien qui respecte les chartes internationales. Un schéma directeur pour la ville est déjà validé, dont le but est de protéger au maximum l'entourage du bien et de contrer le phénomène d'urbanisation qui a affecté sérieusement la zone archéologique classée. La DGA contrôle tous les permis de construction et de restaurations. Le projet de Patrimoine culturel et de développement urbain (CHUD) financé par la Banque mondiale couvre une grande partie des mesures nécessaires pour la protection et la gestion du bien.

La définition de zones non aedificandi sur des terrains appartenant à l'Etat et l'interdiction de construire des bâtiments de plus de trois étages à proximité immédiate des vestiges monumentaux protégés sont des conditions à la sauvegarde du bien.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab)</b> |
| Etat partie        | <b>Liban</b>   |
| Id. N°             | <b>850</b>   |
| Date d'inscription | <b>1998</b>  |

#### *Brève synthèse*

La Vallée de la Qadisha est l'un des plus importants sites d'établissement des premiers monastères chrétiens au monde, et ses monastères, pour beaucoup très anciens, s'inscrivent dans un extraordinaire paysage accidenté. On trouve non loin les vestiges de la grande forêt de cèdres du Liban, très prisés jadis pour la construction de grands édifices religieux.

Le site de la vallée de la Qadisha et de la Forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab) est situé dans le nord du Liban, au nord de la chaîne du Mont-Liban, à la base du Mont al-Makmel et à l'ouest de la Forêt des cèdres de Dieu. Elle est arrosée par le saint fleuve Qadisha célébré dans les Écritures. La Forêt des cèdres de Dieu est située sur le Mont Makmel, entre 1900 et 2050 m d'altitude, à l'est du village de Bcharré.

Les falaises rocheuses de la vallée de la Qadisha ont servi depuis longtemps de lieux de méditation et de refuge. La vallée renferme la plus forte concentration de monastères et d'ermitages remontant à la toute première phase de l'expansion du christianisme. Les principaux sont les monastères Saint-Antoine de Quzhayya, Notre-Dame de Hauqqa, Qannubin et Mar Lichaa. Cette vallée constitue un témoignage unique du centre vital de l'érémisme maronite. Ses grottes naturelles creusées dans les collines quasi inaccessibles et décorées de fresques témoignent d'une architecture conçue spécifiquement pour les besoins spirituels et vitaux des anachorètes. Il existe également de nombreuses terrasses réalisées pour la culture des céréales par les moines, ermites et les paysans qui vivaient dans la région dont plusieurs sont toujours cultivées.

*Liée à la Vallée de la Qadisha par des relations historiques et de contiguïté, la Forêt des cèdres de Dieu est le dernier vestige des forêts antiques et l'un des rares sites où pousse encore le Cedrus libani, l'un des matériaux de construction très prisés dans le monde antique et cité 103 fois dans la Bible.*

**Critère (iii) :** *La vallée de la Qadisha accueille depuis les premiers pas de la chrétienté les communautés monastiques. Quant aux arbres de la Forêt des cèdres, ils sont les survivants d'une forêt sacrée et de l'un des matériaux de construction jadis les plus prisés.*

**Critère (iv) :** *La vallée abrupte est depuis longtemps un lieu de méditation et de refuge. Elle contient un nombre exceptionnel de fondations monastiques cénobitiques et érémitiques, certaines datant d'une période très ancienne de l'expansion du christianisme. Les monastères de la Vallée de la Qadisha sont parmi les exemples survivants les plus significatifs de la force de la foi chrétienne.*

#### *Intégrité (2009)*

*La vallée de la Qadisha englobe toutes les grottes, les monastères et les terrasses agricoles qui sont associés aux activités du début de l'ère chrétienne. Les éléments culturels du site sont pour la plupart existants, mais leur état de conservation est variable : certains édifices religieux sont dégradés, leur stabilité est précaire et, à quelques exceptions près, les fresques ont presque toutes disparu. L'intégrité visuelle de la vallée est perturbée par la croissance des établissements humains aux abords, spécialement sur les crêtes entourant la vallée, ainsi que par le flux incontrôlé des visiteurs. La réserve de la Forêt des cèdres de Dieu se trouve dans les limites du bien et elle est bien préservée. Toutefois, l'intégrité visuelle des environs est affectée par la présence de kiosques de souvenirs d'une part et, du côté est, par la présence d'une construction illicite. L'entrée de la Forêt du côté est devrait être contrôlée et la construction illégale devrait être démolie, d'autant plus qu'elle est sise dans une zone destinée à être reboisée.*

#### *Authenticité (2009)*

*Le caractère d'origine des anciens habitats monastiques troglodytes est toujours lisible. L'architecture monastique et les habitats agricoles de la Vallée n'ont pas encore été altérés par des modifications ou des interventions de substitution. De plus, ils n'ont pas été dénaturés par des activités incompatibles avec l'esprit des lieux. Avec le temps, quelques sites ont perdu certains de leurs éléments caractéristiques tels que fresques ou structures. L'authenticité globale des vestiges chrétiens est par conséquent rendue vulnérable. La Forêt des Cèdres de Dieu a conservé son authenticité en termes de survie des arbres.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

*La vallée sainte de la Qadisha est protégée par les arrêtés ministériels 13/1995 et 60/1997 édictés par le Ministère de la culture, par l'arrêté 151/95 édicté par le Ministère de l'environnement, et par la loi sur les Antiquités 166/1933. Un nouveau plan d'urbanisme et de l'organisation du bâti a été validé. Actuellement la Direction générale des antiquités (DGA) et le Ministère de l'environnement sont les instances officielles responsables du bien. La COSAQ, organisme constitué par les propriétaires des terrains (Patriarcat Maronite, Ordres religieux, etc.), par les municipalités de la région et les associations privées, s'occupe de la gestion du bien. Deux commissions de coordination, administrative et scientifique, devraient être créées pour aider à la gestion du bien et ceci dans le cadre du plan de gestion qui a été soumis au Centre du patrimoine mondial lors du classement du site. Ce plan de gestion a été mis à jour en 2007-2008. La création d'un parc régional et le développement d'un plan de gestion détaillé visant à assurer l'intégrité et l'authenticité du bien est recommandée par le Comité du patrimoine mondial. Un programme d'interventions permettra entre autres la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti, l'amélioration du réseau routier et de celui qui a trait aux excursions, le renforcement du gardiennage et du contrôle dans la vallée, le soutien au tourisme écologique et à l'agriculture biologique et la rédaction d'études et la création de bases de données.*

*La zone des cèdres est considérée comme un site naturel national et elle est soumise à des textes de protection spécifiques : la loi de 8/7/1939 concernant les paysages et les sites naturels au Liban ; le décret NI434 du 28/3/1942 qui précise les limites géographiques et les normes de la région des cèdres ; le décret K/836 du 9/1/1950 concernant l'organisation et l'aménagement de la région des cèdres ; le décret 52 du 7/11/2005 concernant l'organisation et l'aménagement de la région des cèdres ; le décret loi 558 du 24/7/1996 concernant la protection des forêts du Liban sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. La protection de ce site est assurée par l'action conjointe du Patriarcat maronite, de la municipalité de Bcharré, de l'armée libanaise, et du Comité des Amis de la forêt des cèdres. Le Ministère de l'Agriculture et la DGA sont les administrations officielles responsables du site. Le Comité des Amis de la forêt des cèdres gère la forêt suivant un plan d'action. Certaines mesures de protection doivent être envisagées, notamment celle de dégager les environs de la forêt et d'éloigner les magasins de souvenirs. Un relevé écologique continu est indispensable pour assurer un suivi et un contrôle.*

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Bien               | <b>Médina de Fès</b> |
| Etat partie        | <b>Maroc</b>         |
| Id. N°             | <b>170</b>           |
| Date d'inscription | <b>1981</b>          |

#### *Brève synthèse*

La médina de Fès conserve, dans un parcellaire ancien à forte densité monumentale, le souvenir de la capitale fondée par la dynastie idriside entre 789 et 808 de notre ère. La ville primitive comportait deux grands quartiers fortifiés et séparés par l'oued Fès : la rive des Andalous et celle des Kaïrouanais. Au XI<sup>e</sup> siècle, les Almoravides réunirent la ville à l'intérieur d'un seul rempart et, sous la dynastie des Almohades (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles), la ville primitive (Fès el-bali) prenait déjà ses dimensions actuelles. Sous les Mérinides (XIII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècle), une ville nouvelle (Fès Jedid) fut fondée (en 1276) à l'Ouest de l'ancienne (Fès El-Bali). Elle abrite le palais royal, le siège de l'armée, des fortifications et des quartiers résidentiels. Dès cette époque, les deux entités de la médina de Fès évoluent en symbiose constituant l'une des grandes métropoles islamiques incarnant une grande variété de formes architecturales et de paysages urbains. Elles comportent un nombre considérable de monuments à caractère religieux, civil et militaire qui matérialisent une culture aux multiples influences. Cette architecture est caractérisée par des techniques de construction et de décoration développées sur une période de plus de dix siècles, et où se sont mêlés les connaissances et savoirs-faire locaux et des inspirations extérieures diverses (andalouses, orientales, et africaines). La médina de Fès est considérée comme l'une des villes historiques les plus vastes et les mieux conservées du monde arabo-musulman. L'espace urbain non carrossable y conserve la majorité de ses fonctions et attributions d'origine. Elle ne représente pas seulement un patrimoine architectural, archéologique et urbain exceptionnel, mais elle véhicule aussi un mode de vie, des savoirs-faire et une culture qui persistent et se renouvellent malgré les divers effets des mutations des sociétés modernes.

**Critère (ii) :** La médina de Fès constitue un témoignage vivant d'une cité florissante de l'Occident méditerranéen ayant exercé une influence considérable principalement du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux et de l'aménagement urbain, notamment en Afrique du Nord, en Andalousie et en Afrique sub-saharienne. Fès Jedid (la *Neuve*), s'est inspirée du modèle urbain antérieur de Marrakech.

**Critère (v) :** La médina de Fès constitue un exemple éminent d'une ville médiévale créée aux tous premiers siècles de l'islamisation du Maroc et matérialisant un type original d'établissement humain et d'occupation du territoire traditionnels représentatifs de la culture citadine marocaine sur une longue période historique (du IX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle). Le parcellaire ancien avec sa haute densité de monuments à caractère religieux, civil et militaire de la médina sont les témoins de cette culture et le résultat de son interaction avec les diverses couches de peuplement qui ont déterminé la grande variété de formes architecturales et le paysage urbain.

#### *Intégrité (2009)*

La délimitation du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est claire et appropriée et elle inclut tout le tissu urbain et les murailles. La zone de protection définie par les arrêtés du 23 août 1923 et 29 octobre 1954 protège de manière adéquate l'intégrité visuelle. La médina de Fès comprend un tissu urbain qui est demeuré remarquablement homogène et intact au cours des siècles. Les principaux problèmes que l'on constate concernent la vétusté des édifices et la surdensité de l'occupation de l'espace. Les abords de la médina sont un élément indispensable à la qualité de l'aspect visuel de son environnement et doivent être maintenus zone non constructible. Ils sont vulnérables aux pressions du développement urbain incontrôlé.

#### *Authenticité (2009)*

Tous les éléments clés qui composent le bien reflètent de manière complète et claire la valeur universelle exceptionnelle. La survivance des savoir-faire architecturaux traditionnels, notamment en matière des métiers de la construction et du décor architectural, est un atout majeur dans le maintien des valeurs du bien. Le ministère de la Culture s'efforce non sans difficultés d'amener les différents intervenants à respecter l'authenticité du bien.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

La médina de Fès est protégée par des textes législatifs locaux et nationaux visant sa protection et renforçant, au niveau local, son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, notamment le décret n°2-81-25 du 22 octobre 1981 pour l'application de la loi n°22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité.

Prenant compte de la vulnérabilité du bien, l'État a adopté un Plan d'aménagement de la médina en 2001. La périodicité de réévaluation du plan est de 10 ans. Il comporte des dispositions spécifiques pour

le secteur ancien, et il est appelé à rationaliser et à organiser les interventions urbaines demandées. Dans le cadre d'un programme de promotion touristique régionale, les autorités locales ont entrepris des actions de sauvegarde des maisons menaçant ruine et de réhabilitation des monuments remarquables de la médina. La mise en œuvre de ce programme est confiée à l'Agence de Densification et de Réhabilitation de la médina de Fès. L'inspection des monuments historiques relève du ministère de la culture et assure le suivi et l'encadrement de ces projets conformément aux normes nationales et internationales en matière de conservation des monuments historiques.

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| Bien               | <b>Médina de Marrakech</b> |
| Etat partie        | <b>Maroc</b>               |
| Id. N°             | <b>331</b>                 |
| Date d'inscription | <b>1985</b>                |

#### Brève synthèse

Fondée en 1070-1072 par les Almoravides (1056-1147), capitale des Almohades (1147-1269), Marrakech fut longtemps un centre politique, économique et culturel majeur de l'Occident musulman, régnant sur l'Afrique du Nord et l'Andalousie. Des monuments grandioses remontent à cette période : la mosquée de la Koutoubia dont l'incomparable minaret de 77 mètres, monument essentiel de l'architecture musulmane, est l'un des grands repères du paysage urbain et le symbole même de la Cité, la Casbah, les remparts, les portes monumentales, et les jardins. Plus tard, la ville accueillera d'autres merveilles, tels le palais Badiâ, la medersa Ben Youssef, les tombeaux saâdiens, le palais Bahia, et de grandes demeures. La place Jamaâ El Fna, inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel, est un véritable théâtre de plein air qui émerveille toujours les visiteurs. Grâce à sa conception d'origine toujours conservée, ses matériaux de construction et de décoration perpétuellement utilisés et son environnement naturel (notamment les Jardins de l'Aguedal, de la Ménara et la Palmeraie dont la plantation est attribuée aux Almoravides) encore protégé, la médina de Marrakech jouit de toutes ses composantes initiales aussi bien culturelles que naturelles qui lui confèrent une Valeur universelle exceptionnelle.

**Critère (i) :** Marrakech abrite un nombre impressionnant de chefs-d'œuvre de l'architecture et de l'art (remparts et portes monumentales, mosquée de la Koutoubia, tombeaux saâdiens, ruines du palais Badiâ, palais Bahia, bassin et pavillon de la Ménara) dont chacun pourrait justifier, à lui seul, une reconnaissance de la Valeur universelle exceptionnelle.

**Critère (ii) :** La capitale des Almoravides et des Almohades a joué un rôle décisif dans le développement de l'urbanisme médiéval. La capitale des Mérinides, Fès Jedid (la Nouvelle), partie intégrante de la médina de Fès, inscrite en 1981 sur la Liste du patrimoine mondial, est une adaptation du modèle urbain antérieur de Marrakech.

**Critère (iv) :** Marrakech, qui a donné son nom à l'empire marocain, est l'exemple achevé d'une grande capitale islamique de l'Occident méditerranéen.

**Critère (v) :** Dans les 700 hectares de la Médina, l'habitat ancien, devenu vulnérable du fait de l'évolution démographique, représente, avec son labyrinthe de ruelles, ses maisons, ses souks, ses fondouks, ses activités artisanales et commerciales traditionnelles, un exemple éminent de ville historique vivante.

#### Intégrité (2009)

La délimitation du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est correctement définie par ses remparts d'origine qui renferment tous les attributs architecturaux et urbanistiques nécessaires à l'expression de sa Valeur universelle exceptionnelle. Une révision de ces limites est envisagée pour mieux assurer la protection de l'environnement du bien.

L'intégrité est néanmoins rendue vulnérable en raison de pressions du développement urbain, d'altérations non maîtrisées portées aux élévations et aux matériaux de construction des maisons, de l'abandon des Khetaras (galeries souterraines de drainage) et de l'exploitation des palmeraies.

#### Authenticité (2009)

Les remparts, la mosquée de la Koutoubia, la Casbah, les tombeaux saâdiens, les ruines du palais Badiâ, le bassin et le pavillon de la Ménara sont des exemples des nombreux monuments qui reflètent clairement la Valeur universelle exceptionnelle du bien. L'authenticité de la structure urbaine interne et des monuments est restée intacte. Elle est assurée par une main-d'œuvre qualifiée effectuant des restaurations selon les normes en vigueur. Les reconstructions et les réaménagements qui se font au sein du centre historique respectent généralement la volumétrie et le style d'origine. L'emploi des matériaux traditionnels dans ces opérations de restauration a énormément réactivé les métiers de

*l'artisanat liés à la construction (Zellige, enduit en tadallakt, bois peint et sculpté, plâtrerie, ferronnerie, ébénisterie, etc.) en plus des métiers liés à l'ameublement et à la décoration.*

*Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

*Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 relative au patrimoine. Outre cette législation, chacun des monuments les plus importants de la Médina de Marrakech est protégé par des textes réglementaires spécifiques. En plus des services locaux qui agissent en faveur de la protection de cette médina, l'Inspection Régionale des Monuments Historiques et des Sites (relevant du ministère de la culture) chargée spécialement de la gestion, de la restauration, de l'entretien et de la conservation des monuments historiques d'une part, et de l'autre de l'examen des demandes d'autorisation de construction et d'aménagement et le contrôle des chantiers au sein de la médina, constitue une garantie pour une protection durable du site.*

*La Charte architecturale de la Médina de Marrakech, élaborée par l'Agence Urbaine de Marrakech en concertation avec l'Inspection régionale des monuments historiques et des sites, constitue un outil de gestion qui vise la sauvegarde du patrimoine architectural, urbanistique et paysager de la médina, par la mise en place d'une structure spécifique. Une convention pour la mise en œuvre de cette charte a été signée le 11 novembre 2008 entre les partenaires concernés.*

|                    |   |
|--------------------|---|
| Bien               | <b>Médina de Tétouan (ancienne Titawin)</b> |
| Etat partie        | <b>Maroc</b>                                |
| Id. N°             | <b>837</b>                                  |
| Date d'inscription | <b>1997</b>                                 |

*Brève synthèse*

*La médina de Tétouan s'est développée sur les pentes abruptes du Djébel Dersa. Elle a eu une importance particulière durant la période islamique, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, comme principal point de jonction entre le Maroc et l'Andalousie. Après la Reconquête, la ville a été reconstruite par des réfugiés revenus dans cette région après avoir été chassés par les Espagnols. Cela est visible dans l'architecture et l'art qui témoignent de fortes influences andalouses. C'est l'une des plus petites médinas marocaines, mais sans aucun doute la plus complète, dont, ultérieurement, la majorité des bâtiments sont restés à l'écart des influences extérieures.*

*La médina de Tétouan est ceinte d'une muraille historique d'environ 5 km de longueur et l'accès s'effectue à travers sept portes. La trame urbaine est caractérisée par des artères principales reliant les portes entre elles et donnant accès, d'une part à des espaces ouverts (places et placettes) et à des monuments d'intérêt collectif comme les fondouks, les mosquées, les zaouïas et les quartiers destinés à l'artisanat et au commerce et, d'autre part, aux voies secondaires qui mènent aux impasses et îlots résidentiels constituant des espaces semi privés. Véritable synthèse des cultures marocaine et andalouse, la ville historique de Tétouan présente des particularités urbanistiques et architecturales qui ont influencé le développement architectural et artistique de l'époque du protectorat espagnol. La ville de Tétouan est fort renommée par son École des arts et métiers (Dar Sanaa) et par son Institut National des Beaux-arts qui témoignent d'une tradition ancestrale et d'une ouverture sur le monde d'aujourd'hui.*

**Critère (ii) :** *La médina de Tétouan témoigne d'influences considérables de la civilisation andalouse vers la fin de l'époque médiévale de l'Occident musulman. Cette influence se manifeste au niveau du développement de l'architecture, des arts monumentaux et de la planification des villes.*

**Critère (iv) :** *La médina de Tétouan constitue un exemple remarquable de ville fortifiée sur la côte méditerranéenne, adossée à un paysage montagnard du nord marocain. Elle témoigne d'une occupation très ancienne et pendant la période islamique, elle revêt une importance considérable, puisqu'elle constitue l'unique passage entre la péninsule ibérique et l'intérieur du Maroc. Son essor à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle se poursuivit jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et se reflète dans ses fortifications, son architecture, synthèse des cultures marocaine et andalouse, et son tissu urbain.*

**Critère (v) :** *La position stratégique de la médina de Tétouan en face du détroit de Gibraltar a joué un rôle important comme point de jonction et de transition entre deux civilisations (espagnole et arabe) et deux continents (Europe et Afrique du Nord).*

*Intégrité (2009)*

*La délimitation du bien englobe tous les attributs qui sont nécessaires à exprimer sa Valeur universelle exceptionnelle. Quelques uns des attributs requièrent des mesures de conservation. La priorité en matière de travaux de conservation est donnée aux remparts, aux portes et aux borjs (tours de guet*

fortifiées). La municipalité coopère avec le gouvernement d'Andalousie (Espagne) pour effectuer des travaux de réhabilitation au cœur de la médina.

#### *Authenticité (2009)*

L'authenticité de la médina est illustrée par sa trame urbaine originale pratiquement intacte et sa configuration initiale avec enceinte, portes et ouvrages fortifiés. Leur construction remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle et ils conservent encore leur forme et leurs matériaux d'origine. La médina est dotée d'un tissu urbain original qui se caractérise par la hiérarchie de voiries et la répartition des espaces résidentiels, commerciaux et artisanaux suivant un schéma bien déterminé. Le patrimoine immobilier dans son ensemble, tel que les zaouïas, les fontaines, les hammams, les fours, et les silos historiques, ont gardé leur authenticité, que se soit dans leur forme, leurs matériaux de construction, que dans leur ornementation ou même, pour certains, dans leur fonction. La majeure partie des maisons sont restées intactes même si quelques étages ont été rajoutés de manière illégale et des séparations intérieures ont été réalisées.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 (1981) relative à la conservation du patrimoine marocain. Il existe une volonté et une conviction fortes chez les services concernés, les autorités et les associations locales pour préserver et conserver le bien. La responsabilité de la gestion et de la conservation relève à la fois de la municipalité, du service de l'urbanisme, des autorités locales et du Ministère de la culture. Étant juridiquement responsable de la conservation du patrimoine culturel en général, ce dernier oriente et assiste les différents services dans leurs actions qui visent la préservation et la conservation de la médina. Les modalités et les priorités de cette conservation sont déterminées par les recommandations et directives prises dans le cadre de l'étude du schéma directeur de la ville de Tétouan. Les plans de développement régional et local concernant la médina se résument dans le Schéma Directeur de Tétouan, élaboré par le Ministère de l'habitat et de l'aménagement du territoire en 1982, qui donne une grande importance à la conservation et à la réhabilitation de la médina. Le Schéma de Développement et d'aménagement régional de la région nord-ouest réalisé par la Direction régionale de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire en février 1996 a parmi ses objectifs, l'obligation de conservation et réhabilitation des médinas. La création des Directions régionales de la culture depuis fin 2006 va dans le sens de la mise en place d'une politique de conservation intégrée à la politique de développement local. Le Plan d'aménagement de la médina de Tétouan comprend des dispositions pour la conservation et la gestion et prend en considération la valeur universelle du site.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Ville portugaise de Mazagan (El Jadida)</b> |
| Etat partie        | <b>Maroc</b>                                   |
| Id. N°             | <b>1058 rev</b>                                |
| Date d'inscription | <b>2004</b>                                    |

#### *Brève synthèse*

La Ville portugaise de Mazagan (El-Jadida), un des premiers établissements créés en Afrique par les explorateurs portugais qui faisaient route vers l'Inde, offre un exemple exceptionnel des influences croisées entre les cultures européenne et marocaine du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui apparaissent clairement dans l'architecture, la technologie et l'urbanisme. Mazagan fut édifée comme colonie fortifiée sur la côte atlantique au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Située à 90 km au sud de Casablanca, elle domine une baie naturelle d'une grande beauté. Les frères Francisco et Diogo de Arruda construisirent la première citadelle en 1514. Celle-ci fut agrandie en 1541– 1548 et transformée en forteresse en forme d'étoile par Joao Ribeiro et Juan Castillo selon les plans de l'architecte italien Benedetto da Ravenna.

La forteresse de Mazagan avec son fossé et ses remparts infléchis est l'un des premiers témoins dans le monde lusitanien de l'application des nouvelles conceptions architecturales de la Renaissance adaptées à l'avènement de l'arme à feu par une technologie portugaise. Témoin intégral et unique au Maroc de l'avènement de ce nouveau style, Mazagan est mieux conservée que les autres fortifications portugaises du Maroc, alors que la plupart des comptoirs portugais dans le monde ont subi beaucoup de changements.

Après le départ des Portugais en 1769 et l'abandon qui s'ensuivit, la forteresse fut réhabilitée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et appelée El-Jadida (la nouvelle), devenant un centre commercial et une société multiculturelle comptant des habitants musulmans, juifs et chrétiens.

La forme et la physionomie de la forteresse ont été bien préservées et représentent un exemple exceptionnel de cette catégorie de bâtiment. Le tissu historique à l'intérieur de la forteresse reflète les différents changements et influences au cours des siècles. Les monuments existants de la période

portugaise sont : les remparts et leurs bastions, la citerne, un exemple exceptionnel de ce type de structure, et l'église catholique de l'Assomption, représentant l'architecture gothique tardive, le style manuélín du début du XVIe siècle.

**Critère (ii) :** La ville portugaise de Mazagan est un exemple exceptionnel de l'échange d'influences entre les cultures européennes et la culture marocaine du XVIe au XVIIIe siècle, et l'un des tout premiers peuplements des explorateurs portugais en Afrique de l'Ouest sur la route de l'Inde. Ces influences se reflètent clairement dans l'architecture, la technologie et l'urbanisme de la ville.

**Critère (iv) :** La ville fortifiée portugaise de Mazagan est un exemple exceptionnel et l'un des premiers de la réalisation des idéaux de la Renaissance intégrés aux techniques de construction portugaises. Parmi les constructions les plus remarquables de la période portugaise figurent la citerne et l'église de l'Assomption, bâties dans le style manuélín du début du XVIe siècle.

#### *Intégrité (2009)*

La délimitation de la zone tampon et de la zone de protection de la ville portugaise de Mazagan telle que définie dans les documents soumis au Comité du patrimoine mondial renferme tous les éléments nécessaires à son intégrité. Les fortifications portugaises de Mazagan, construites en deux phases (1510-1514 et 1541-1548), sont imposantes par leur monumentalité et leurs styles. Elles ont conservé leur structure d'origine et leur homogénéité architecturale jusqu'à ce jour. Les monuments emblématiques (remparts, bastions, citerne, églises) sont bien conservés.

La silhouette de la ville dominant les vues au-dessus de la zone portuaire est une caractéristique essentielle qu'il convient de préserver. La zone urbaine entourant la vieille ville de Mazagan doit être surveillée avec soin de manière à contrôler tout changement ou nouvelle construction.

#### *Authenticité (2009)*

Toujours habitée, la cité présente toutes les conditions d'authenticité qui ont justifié son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Beaucoup de monuments ont été réhabilités en leur donnant une nouvelle fonction compatible dans l'esprit d'un programme intégré de sauvegarde mené par le Ministère de la Culture, la Province et l'Agence Urbaine. La population de la ville s'y sent très impliquée et s'approprie le souci de conservation et d'animation de ce haut lieu d'histoire maroco-portugaise, consciente que ce patrimoine appartient désormais à toute l'humanité.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 (1981) relative à la conservation du patrimoine marocain. La zone de l'ancien fossé des fortifications, aujourd'hui comblé, a été déclarée zone non aedificandi, sur une largeur de 50m. Depuis son inscription en 2004, le Cahier des prescriptions architecturales fut adopté pour renforcer la législation en vigueur. La cité a toujours connu des travaux de restauration selon un programme régulier. Les travaux d'aménagement du port commencés en octobre 2008 permettront son animation et une meilleure visibilité de la forteresse et de libérer le côté est des fortifications afin de révéler les douves. Le Centre d'Études et de Recherches du Patrimoine Maroco-Lusitanien (CERPML), première institution chargée de la gestion du bien, a déjà entrepris l'élaboration du plan de gestion et la constitution d'un comité de gestion en coordination avec ses partenaires.

Le maintien de l'intégrité visuelle par rapport à la zone urbaine d'El-Jadida et la relation harmonieuse entre la ville portugaise et la ville moderne qui l'entoure sont un souci constant qui nécessite le contrôle de la hauteur des constructions à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone tampon.

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Bien               | <b>Fort de Bahla</b> |
| Etat partie        | <b>Oman</b>          |
| Id. N°             | <b>433</b>           |
| Date d'inscription | <b>1987</b>          |

#### *Brève synthèse*

Les ruines de l'immense fort de Bahla, avec ses murailles et ses tours en brique crue sur un soubassement de pierre, et la mosquée du Vendredi adjacente, avec sa niche (mihrab) de prière artistiquement sculptée, dominent l'établissement environnant en brique crue et la palmeraie. Le fort et l'établissement humain, oasis entourée d'un rempart dans le désert omanais, dut sa prospérité à la tribu des Banu Nabhan (Nabahina) qui dominèrent la région centrale d'Oman et firent de Bahla leur capitale du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVe. À partir de là ils établirent des relations avec les autres tribus de l'intérieur. Bahla fut le centre de l'Ibadisme (une des branches de l'Islam) sur lequel se fondèrent les anciens imamat omanais et dont l'influence se retrouve à travers l'Arabie, l'Afrique et au-delà.

*L'imposante muraille (sur) avec le chemin de ronde et les tours de guet qui renferment le labyrinthe d'habitations en brique crue et de terres de culture a plusieurs entrées. L'oasis est irriguée par le falaj, système de puits et de canaux souterrains amenant les eaux souterraines de sources distantes, et par la gestion des flux d'eau saisonniers.*

*Bahla offre un éminent exemple de place fortifiée oasienne de l'époque médiévale islamique, illustrant le savoir-faire des premiers habitants pour utiliser l'eau à des fins agricoles et domestiques. Le fort dans le style antérieur à la poudre à canon, avec ses tours arrondies et ses parapets crénelés, ainsi que le mur périphérique construit en pierre et en brique crue, démontre le statut et l'influence de l'élite dirigeante.*

*Les vestiges de lotissements familiaux en brique crue avec leurs maisons vernaculaires traditionnelles (harats) comprenant al-Aqr, al-Ghuzeli, al-Hawulya et les mosquées associées, les salles d'audience (sablas), les thermes, ainsi que les demeures des gardiens du fort (askari), évoquent un modèle d'établissement humain distinct lié à l'emplacement du falaj. L'importance de l'implantation est mise en valeur par la mosquée du Vendredi avec son mihrab richement décoré et les vestiges du vieux marché (souq) à demi couvert, comprenant un ensemble d'échoppes à un étage ouvertes sur des allées étroites, le tout enclos derrière un rempart extérieur. L'emplacement du souq en facilitait la surveillance depuis le fort dressé sur son escarpement rocheux voisin. Les vestiges de portes, étagères et maillages de fenêtres en bois sculpté et artistiquement incisé témoignent d'une tradition artisanale riche et prospère.*

**Critère (iv) :** *Le fort et l'établissement oasien de Bahla avec sa fortification offrent un exemple éminent d'un type d'ensemble architectural défensif qui a permis aux tribus dominantes d'obtenir la prospérité à Oman et dans la Péninsule arabique à la fin de l'époque médiévale.*

#### *Intégrité (2010)*

*Au moment de l'inscription, il a été noté que le fort de Bahla et la mosquée du Vendredi voisine sont indissociables de la petite ville oasienne qui l'entoure et la délimitation suit donc le tracé de la muraille (sur) qui renferme l'ensemble de l'établissement oasien. Une route traverse le bien.*

*Les principales composantes de l'ensemble architectural de Bahla ont perduré et forment à la fois un établissement oasien historique intégral fortifié, quasiment complet, et un important complexe défensif. Comprenant essentiellement des structures en terre, elles sont cependant vulnérables à la dégradation et au mauvais drainage du site et, dans le cas du souq, sont vulnérables à une reconstruction dans des matériaux modernes.*

*Le système du falaj et le cours d'eau dont dépend le village, tout comme les routes historiques le reliant aux autres villes de l'intérieur, s'étendent bien au-delà de son périmètre. Malgré un certain développement urbain à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, Bahla demeure un lieu proéminent dans le paysage désertique. Sa prééminence continue dans le paysage et les perspectives visuelles sont vulnérables aux impératifs du développement communautaire et du tourisme. Le maintien du rôle de surveillance du fort face au souq, du village alentour et des voies d'accès dépendront de même d'une gestion attentive du développement à l'intérieur du bien.*

#### *Authenticité (2010)*

*Au moment de l'inscription, le fort était délabré et se détériorait rapidement après chaque saison des pluies. Il a été mis sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1988. Des travaux de consolidation de certaines sections du fort, comme Bayt al-Jabal, le hall d'entrée (sabah) et les murailles nord-ouest et sud-ouest dont les matériaux sont inappropriés, ont été exécutés au début des années 1990 et une salle d'audience (sabla) dans la cour a été démolie en 1992. À partir de 1995, suivant une formation et des conseils sur les structures en terre, la conservation utilisant uniquement des matériaux à base de terre a été appliquée pour le drainage de la cour, les nouvelles toitures et la consolidation de murailles et de tours qui s'effondraient, y compris sur la citadelle (qasaba), la cour de la mosquée, Bayt al-Jabal, Bayt al-Hadith et les écuries, et l'application d'enduits sur le haut des murailles en ruine pour arrêter l'effondrement de la structure. La sabla a été reconstruite en 1999 dans la cour du fort. Des archives détaillées ont été conservées sur les travaux exécutés et une documentation complète du fort a été réalisée depuis avec une étude photogrammétrique.*

*On peut dire que la forme, la conception et les matériaux qui confèrent la Valeur universelle exceptionnelle du bien ont largement gardé leur authenticité. Le bien a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril en 2004.*

*Bahla reste un territoire prospère. Cependant, l'authenticité est vulnérable à l'abandon des maisons vernaculaires traditionnelles à l'intérieur des harats. Le souq est également vulnérable à l'absence de conservation et d'entretien et aux changements de matériaux et de méthodes de construction.*



*Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*Le bien que constitue le fort de Bahla et son oasis est protégé sur le plan administratif et juridique par la loi omanaise pour la protection du patrimoine national (1980). Le fort et ses environs sont placés sous le contrôle du Ministère du patrimoine et de la culture à Mascate, qui a un bureau régional dans la région de Dakhliyah et un bureau local à Bahla.*

*Le bien est doté d'un plan de gestion qui date de mars 2005, axé sur le soin à long terme, la conservation et l'usage des bâtiments historiques, des structures et de la forme spatiale du site. Le plan reconnaît aussi l'importance de conserver le site dans son intégralité et la nécessité de gérer les utilisations et le développement modernes afin de préserver l'intégrité de l'ensemble architectural et sa prééminence.*

*Plusieurs des actions définies dans le plan de gestion ont été avancées et mises en œuvre, comme la conservation de la mosquée du Vendredi, la qasaba, le sur et les voies d'accès, l'élaboration de recommandations pour la réhabilitation des harats, la déviation de la circulation à travers le bien, l'électrification du fort et l'installation d'un musée de site à Bayt al-Hadith dans l'enceinte du fort.*

*Le plan de gestion est en cours d'évaluation et sera mis à jour en 2009/2010 afin d'être officiellement adopté. Le plan de gestion revu et actualisé formera la base de la gestion du bien à long terme.*

|                    |                                  |
|--------------------|----------------------------------|
| Bien               | <b>Ancienne ville de Bosra</b>   |
| Etat partie        | <b>République arabe syrienne</b> |
| Id. N°             | <b>22</b>                        |
| Date d'inscription | <b>1980</b>                      |

#### *Brève synthèse*

*Le nom de Bosra est cité dans les précieuses tablettes de Tell el-Amarna en Égypte, qui datent du XIV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et représentent la correspondance royale échangée entre les pharaons et les rois phéniciens et amorites. Cette ville est devenue la capitale du Nord du royaume nabatéen. En 106, une nouvelle ère s'ouvrit pour la ville lorsqu'elle fut intégrée à l'Empire romain.*

*Alexandre Sévère donna à Bosra le titre de Colonia Bostra, pour laquelle Philippe l'Arabe fit spécialement frapper monnaie. Au cours de la période byzantine, Bosra joua un grand rôle de marché frontalier où venaient s'approvisionner les caravanes arabes. Ses évêques prenaient part au Concile d'Antioche. Bosra est la première ville byzantine à tomber aux mains des Arabes en 634, lors de la phase de l'expansion islamique.*

*Aujourd'hui, Bosra est un site archéologique majeur où se côtoient des ruines de l'époque romaine, byzantine et musulmane. La ville possède aussi des monuments nabatéens et romains, des églises chrétiennes, des mosquées et des madrasas.*

*Son monument le plus caractéristique est le Théâtre romain du II<sup>e</sup> siècle, bâti probablement sous Trajan, qui a été intégralement conservé. Il a été fortifié entre 481 et 1251. La mosquée d'Omar est l'une des plus anciennes et des plus célèbres mosquées de l'histoire islamique encore existantes et la madrasa Jâmi' Mabrak an-Nâqua, l'une des plus célèbres de l'Islam. Quant à la cathédrale de Bosra, c'est un monument d'une importance considérable dans les annales des débuts de l'architecture chrétienne.*

*Bosra est restée environ 2500 ans habitée et presque intacte. Nabatéens, Romains, Byzantins et Omeyyades ont tous laissé des vestiges dans la ville, qui est un musée à ciel ouvert associé à des épisodes significatifs de l'histoire des idées et des croyances.*

**Critère (i) :** *Le théâtre romain du II<sup>e</sup> siècle, exceptionnellement intact et complet avec sa galerie supérieure, a été intégré à des fortifications plus tardives pour créer une puissante citadelle gardant la route de Damas, constituant ainsi une réalisation architecturale unique. Les vestiges de la basilique du VI<sup>e</sup> siècle, des martyrs Sergios, Bacchos et Leontios, devenue la cathédrale de Bosra, représentent un exemple extrêmement significatif d'église à plan centré qui a marqué l'évolution des premières formes architecturales d'églises. La mosquée d'Omar, restaurée en 1950, est l'une des rares constructions du 1<sup>er</sup> siècle de l'Hégire conservés en Syrie. Quant à la madrasa Jâmi' Mabrak an-Nâqua, c'est l'une des plus anciennes et des plus célèbres de l'Islam.*

**Critère (iii) :** *De cette ville qui compta autrefois 80 000 habitants, il reste aujourd'hui d'importants vestiges de bâtiments nabatéens, romains, byzantins et omeyyades. Ces ruines, ainsi que les*

principaux monuments mentionnés au titre du critère (i) ci-dessus, apportent un témoignage exceptionnel sur les civilisations passées qui les ont créés.

**Critère (vi) :** Pour l'Islam, Bosra est associée à un épisode important de la vie du prophète Mahomet qui se serait rendu à Bosra par deux fois. C'est à la fin de son premier séjour que le moine Bahira aurait indiqué que Mahomet allait devenir prophète.

#### *Intégrité (2009)*

L'ancienne ville de Bosra est un site archéologique habité dont les vestiges ont beaucoup souffert à la fin du XIXe siècle. Néanmoins, l'importance du tissu urbain initial subsistant – notamment des monuments des périodes nabatéenne, romaine, byzantine et omeyyade –, confère au site un haut degré d'intégrité. Les habitants du village qui s'est développé parmi les ruines sont réinstallés à l'extérieur du bien. Il conviendrait de définir et de gérer une zone tampon pour protéger ce lieu.

#### *Authenticité (2009)*

Les monuments les plus caractéristiques qui subsistent à Bosra témoignent de la Valeur universelle exceptionnelle du site. Leur cadre pose cependant des problèmes car un village moderne s'est développé au milieu des ruines. Une politique de réinstallation mise en place par la Direction générale des Antiquités et des Musées (DGAM) permet à la plupart des familles d'emménager dans de nouvelles maisons à l'extérieur de l'enceinte de la vieille ville. À terme, la vieille ville sera à nouveau abandonnée pour devenir une ville morte qui renaîtra en musée de plein air.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Le bien est protégé par la loi 222 sur les Antiquités, telle qu'amendée en 1999. Il ne possède pas de plan de gestion et des problèmes de conservation se posent en raison de différends avec la communauté et d'absence de fonds et de ressources techniques ainsi que du manque de main-d'œuvre qualifiée. La Direction générale des Antiquités et des Musées tente de résoudre ces problèmes avec l'aide d'institutions nationales et internationales, et d'experts étrangers.

Le gouvernement syrien a récemment lancé un projet de plan directeur pour faire reconnaître l'importance du site et superviser l'utilisation future de la ville de Bosra. Un Comité de protection a été établi en 2007 pour soutenir ce projet.

La Direction générale des Antiquités prépare un cahier des charges pour la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) sur le site ; le projet a démarré en 2009 et durera un an. Il conviendrait de protéger le cadre du bien en créant une zone tampon définie et approuvée d'un commun accord.

|                    |                                  |
|--------------------|----------------------------------|
| Bien               | <b>Ancienne ville d'Alep</b>     |
| Etat partie        | <b>République arabe syrienne</b> |
| Id. N°             | <b>21 rev</b>                    |
| Date d'inscription | <b>1986</b>                      |

#### *Brève synthèse*

Au carrefour de plusieurs routes commerciales depuis le IIe millénaire av. J.-C., Alep a successivement subi la domination des Hittites, des Assyriens, des Akkadiens, des Grecs, des Romains, des Omeyyades, des Ayyoubides, des Mamelouks et des Ottomans qui ont laissé leur empreinte sur la ville. La Citadelle, la Grande Mosquée du XI<sup>e</sup> siècle et plusieurs madrasas, palais, khans et bains publics des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles composent la trame urbaine cohésive et unique de la ville.

La monumentale Citadelle d'Alep, qui s'élève au-dessus des souks, des mosquées et des madrasas de la vieille ville fortifiée, témoigne du pouvoir militaire arabe du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Rappel de l'occupation passée de civilisations remontant au Xe siècle av. J.-C., la Citadelle abrite les vestiges de mosquées, d'un palais et de thermes. La cité fortifiée qui s'est développée autour de la Citadelle conserve son ancien quadrillage de rues gréco-romain, ainsi que des vestiges de bâtiments chrétiens du VI<sup>e</sup> siècle, des murailles et des portes médiévales, des mosquées et des madrasas rappelant les aménagements ayyoubides et mamelouks de la ville, et des mosquées plus tardives de la période ottomane. À l'extérieur des murs d'enceinte, le quartier de Bab al-Faraj au nord-ouest, le quartier de Jdeïdé au nord, et d'autres quartiers au sud et à l'ouest, qui datent de ces périodes d'occupation de la ville fortifiée, contiennent d'importants monuments religieux et des belles demeures. Certaines parties de la ville ont subi des changements fondamentaux au cours des 30 ans qui ont précédé l'inscription : destruction de bâtiments, construction de nouveaux bâtiments en hauteur et élargissement des rues. Néanmoins, l'ensemble qui subsiste avec ses principaux bâtiments et la cohérence du caractère urbain des souks et des rues et ruelles résidentielles contribuent tous à la Valeur universelle exceptionnelle.

**Critère (iii) :** La vieille ville d'Alep témoigne de la richesse et de la diversité de ses occupants successifs. De nombreuses périodes de l'Histoire ont imprimé leur marque sur le tissu architectural de la ville. Des vestiges de constructions et d'éléments hittites, hellénistiques, romains, byzantins et ayyoubides sont intégrés dans la Citadelle massive qui subsiste. Le mélange de différents bâtiments –, dont la Grande Mosquée fondée sous les Omeyyades et reconstruite au XII<sup>e</sup> siècle, la madrasa Halawiyé du XII<sup>e</sup> siècle, intégrant des vestiges de la cathédrale chrétienne d'Alep, ainsi que d'autres mosquées et madrasas, des souks et des khans – témoigne de manière exceptionnelle des aspects sociaux, culturels et économiques de ce qui fut l'une des villes les plus riches de l'humanité.

**Critère (iv) :** Alep est un exemple exceptionnel de ville ayyoubide du XII<sup>e</sup> siècle avec ses fortifications militaires, élément essentiel édifié après la victoire de Saladin sur les Croisés. Les douves et le mur défensif surplombant un glacis massif pavé et escarpé, et la grande porte avec son système de mâchicoulis, constituent un ensemble de premier ordre d'architecture militaire, à l'apogée de la domination arabe. Des ouvrages des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, dont les grandes tours et le pont d'entrée en pierre, renforcent la qualité architecturale de cet ensemble. Aux abords de la citadelle, à l'intérieur de la ville, on trouve de nombreuses mosquées de la même période, dont la madrasa el-Firdaws, construite par Daïfa Khatoun en 1235.

#### *Intégrité (2009)*

Les limites du bien suivent la ligne des murs d'enceinte de la vieille ville et de trois quartiers extra-muros : le faubourg nord, et les quartiers nord-est et est. Certains attributs caractéristiques se trouvent en dehors des limites et devraient être protégés par une zone tampon.

Bien que la Citadelle domine toujours la ville, l'aménagement hôtelier de huit étages du quartier de Bab al-Faraj a eu un impact négatif sur son intégrité visuelle, comme c'était déjà le cas pour de précédentes interventions réalisées avant l'inscription. Il importe de respecter ce qui subsiste de cohérence du tissu urbain, et de remédier en permanence à la fragilité de ce tissu et des vestiges archéologiques, malgré l'absence de conservation.

#### *Authenticité (2009)*

Depuis l'inscription, le plan de l'ancienne ville par rapport à la Citadelle qui la domine est demeuré dans l'ensemble inchangé. Les efforts de conservation menés dans la vieille ville ont en grande partie préservé les attributs de Valeur universelle exceptionnelle. Néanmoins, le cadre est particulièrement vulnérable en raison de l'absence de mécanismes de contrôle au sein des services d'urbanisme, et notamment de l'absence de zone tampon. Les activités historiques et traditionnelles liées au commerce et à l'artisanat se maintiennent et constituent un élément essentiel du maintien de la vie urbaine traditionnelle de l'endroit.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

La ville est protégée par la législation sur les Antiquités contrôlée par la Direction générale des Antiquités et des Musées (DGAM).

En 1992, le Projet de réhabilitation de la ville ancienne d'Alep a été mis en œuvre par la Municipalité d'Alep, en collaboration avec des organismes internationaux. En 1999, la Municipalité d'Alep a créé le Directoire de la vieille ville pour aider à la réhabilitation des vieux quartiers. Ses trois départements sont respectivement chargés des études et de la planification, des permis et du suivi, de la mise en œuvre et de l'entretien. Le bureau du Directoire de la vieille ville prépare actuellement un plan d'ensemble de l'évolution de la ville. L'aménagement de la ville est étudié dans le cadre du Programme pour l'aménagement urbain durable en Syrie (UDP), réalisation commune d'agences internationales, du Ministère syrien pour l'Administration locale et l'Environnement et d'autres institutions syriennes partenaires. Ce programme aide à la mise en valeur de compétences pour la gestion et l'aménagement urbains durables au niveau national et municipal ; il inclut également un volet de soutien à la réhabilitation de la vieille ville.

Il importe d'encourager des démarches traditionnelles en matière de conservation, restauration, réparation et entretien du bâti. Il faut aussi mettre en place un plan de conservation d'ensemble incluant une réglementation d'urbanisme sur la hauteur du bâti et la densité des nouveaux aménagements dans des zones précises, ainsi qu'une politique générale de protection des vestiges archéologiques mis au jour lors de travaux infrastructurels et d'aménagements. Il faudrait aussi créer une zone tampon imposant des contraintes d'urbanisme appropriées.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Bien               | <b>Crac des Chevaliers et Qal'at Salah El-Din</b> |
| Etat partie        | <b>République arabe syrienne</b>                  |
| Id. N°             | <b>1229</b>                                       |
| Date d'inscription | <b>2006</b>                                       |

#### *Brève synthèse*

*Ces deux châteaux représentent les exemples les plus significatifs illustrant l'échange d'influences et l'évolution de l'architecture fortifiée au Proche-Orient durant les périodes byzantine, des Croisades et islamique. Le Crac des Chevaliers a été construit par l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de 1142 à 1271. Avec les nouvelles constructions ajoutées par les Mamelouks à la fin du XIIIe siècle, il figure parmi les châteaux les mieux préservés de l'époque des Croisades. Le Qal'at Salah El-Din (Forteresse de Saladin), bien que partiellement en ruine, conserve des éléments de sa création byzantine au Xe siècle, de transformations réalisées par les Francs à la fin du XIIe siècle et des fortifications ajoutées par la dynastie ayyoubide (fin du XIIe à la moitié du XIIIe siècle). Ces deux châteaux sont situés sur des hauteurs qui constituaient des positions défensives de premier ordre.*

*Dominant le paysage environnant, les deux châteaux du Crac des Chevaliers et du Qal'at Salah El-Din sont des exemples exceptionnels d'architecture fortifiée associée à la période des Croisades. La qualité de leur construction et le maintien de la stratigraphie historique montrent la variété de la technique défensive à travers des caractéristiques de chaque phase d'occupation militaire.*

**Critère (ii) :** *Les châteaux représentent un développement important de systèmes de fortifications, bien différents des systèmes défensifs européens plus passifs, et contribuèrent au développement des châteaux dans le Levant. Parmi les châteaux qui subsistent au Proche-Orient, le bien se distingue comme un des exemples les plus remarquables de cet échange d'influences et documente l'évolution en ce domaine, qui eut un impact en Orient comme en Occident.*

**Critère (iv) :** *Dans l'histoire de l'architecture, le Crac des Chevaliers est considéré comme l'exemple le mieux préservé des châteaux de l'époque des Croisades, mais aussi comme un archétype de château médiéval, notamment dans le contexte des ordres militaires. De même, le Qal'at Salah El-Din, bien que partiellement en ruine, n'en demeure pas moins un exemple exceptionnel de ce type de fortification, que ce soit en termes de qualité de construction ou de maintien de la stratigraphie historique.*

#### *Intégrité (2009)*

*Les deux châteaux sont situés au sommet de collines et dominant le panorama du paysage avoisinant. Hormis quelques interventions indésirables dans les zones tampons, l'intégrité des environs est bien préservée. Les constructions illégales (quelques maisons, restaurants et hôtels) situées près des châteaux seront démolies. Il existe également des projets de construction de téléphériques et d'un théâtre en plein air, qui affecteraient l'intégrité du paysage.*

#### *Authenticité (2009)*

*Le Crac des Chevaliers a fait l'objet de travaux de restauration limités sous le mandat français, avec la démolition des ajouts relativement récents des villageois locaux et le déblaiement de la terre accumulée dans les structures médiévales. Dans l'ensemble, il a bien conservé son authenticité.*

*Le Qal'at Salah El-Din est situé dans une région isolée et n'a subi aucun changement ces derniers siècles. Partiellement en ruine, c'est aujourd'hui un site archéologique. Il a fait l'objet de certains travaux de restauration. Ainsi, le portail principal du palais ayyoubide a été restauré en 1936, en imitant la structure d'origine. Ce type de restauration est maintenant abandonné, l'accent étant plutôt mis sur la consolidation et la conservation. Globalement, le château a conservé son caractère historique et son authenticité.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

*Le bien est protégé par la Loi syrienne sur les Antiquités (N° 222, révisée en 1999) et par la Loi du Ministère de l'Administration locale (15/1971). Le Ministère de l'Administration locale contribue à sa protection en coordination avec la Direction générale des Antiquités et des Musées (DGAM) et les autorités locales.*

*La DGAM est l'institution responsable de la protection des sites du patrimoine et les fonds destinés à la maintenance et à l'entretien des châteaux sont garantis par son budget annuel.*

*Les deux châteaux disposent chacun d'un système de gestion distinct, organisé conjointement par la DGAM en collaboration avec les autorités locales. Dans le cas du Crac des Chevaliers, le système de gestion implique le village de Al-Hosn, et pour le Qal'at Salah El-Din, la DGAM collabore avec le département situé dans la capitale régionale de Latakiah.*

Lors de l'inscription, la DGAM était en passe d'adopter une nouvelle structure administrative, dotée de nouvelles réglementations qui seraient intégrées de façon à permettre l'unification du système de gestion des Châteaux de Syrie.

Il y a un besoin permanent de protéger les pentes orientales du Crac de Chevaliers contre le développement de la ville moderne voisine. Les procédures administratives nécessaires ont été engagées pour assurer la démolition des constructions illégales à proximité des châteaux.

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| Bien               | <b>Médina de Tunis</b> |
| Etat partie        | <b>Tunisie</b>         |
| Id. N°             | <b>36</b>              |
| Date d'inscription | <b>1979</b>            |

#### *Brève synthèse*

*Située dans une région de plaine fertile, au nord-est de la Tunisie et à quelques kilomètres de la mer, la Médina de Tunis fait partie des premières villes arabo-musulmanes du Maghreb (698 après J.-C.). Capitale de plusieurs dynasties à rayonnement universel, elle représente un établissement humain témoin de l'interaction entre l'architecture, l'urbanisme et les effets socioculturels et économiques des cultures antérieures. Sous les Almohades et les Hafside, du XIIe au XVIe siècle, elle était considérée comme une des plus importantes et des plus riches villes du monde arabe. Il subsiste de nombreux témoignages de cette période et de périodes antérieures. Entre le XVIe et le XIXe siècle, les nouveaux pouvoirs lui ont donné de nombreux palais et résidences, de grandes mosquées, des zaouias et des médersas.*

*Le bien inscrit couvre une superficie d'environ 280 ha et présente toutes les composantes d'une ville arabo-musulmane. Il est constitué de la médina centrale (VIIIe siècle) et des faubourgs Nord et Sud (XIIIe siècle). On y dénombre 700 monuments historiques, répartis sur sept zones, parmi lesquels les plus remarquables sont la mosquée de la Zitouna, la mosquée de la Casbah, la mosquée de Youssef Dey, la porte de Bab Jedid, la porte de Bab Bhar, le Souk el-Attarine, le Dar el-Bey, le Souk ech-Chaouachia, la Tourbet (cimetière familial) el Bey, les demeures patriciennes telles que Dar Hussein, Dar Ben Abdallah, Dar Lasram, les Medrasa Es-Slimanya et El-Mouradia, la caserne d'El Attarine et la Zaouia de Sidi Mehrez.*

*Par ses souks, son tissu urbain, ses quartiers résidentiels, ses monuments et ses portes, cet ensemble constitue un prototype parmi les mieux conservés du monde islamique.*

**Critère (ii) :** *Le rôle de relais qu'a joué la Médina de Tunis entre le Maghreb, le Sud de l'Europe et l'Orient a favorisé les échanges d'influences dans le domaine des arts et de l'architecture, et ce pendant des siècles.*

**Critère (iii) :** *En tant que ville importante et capitale de différentes dynasties (depuis les Banu Khurassan, jusqu'aux Husseinites), la Médina de Tunis offre un témoignage exceptionnel sur les civilisations de l'Afrique (essentiellement à partir du Xe siècle).*

**Critère (v) :** *La Médina de Tunis est un exemple d'établissement humain qui a conservé l'intégrité de son tissu urbain avec toutes ses composantes typo-morphologiques. Les effets des mutations socio-économiques rendent vulnérable cet établissement traditionnel qui doit être intégralement protégé.*

#### *Intégrité (2009)*

*Les attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle incluent des bâtiments mais aussi le tissu urbain cohérent de la ville. Il est nécessaire de clarifier les délimitations précises du bien.*

*Au moment de l'inscription du bien, 50% du patrimoine immobilier de Tunis était considéré comme étant en mauvais état de conservation ou menaçant ruine. Les monuments individuels et la cohésion de l'ensemble du tissu urbain sont restés en parties vulnérables aux effets des changements socio-économiques. Une zone tampon est proposée pour améliorer la protection des environs du bien.*

#### *Authenticité (2009)*

*La Médina de Tunis (avec sa partie centrale et ses deux faubourgs Nord et Sud) a conservé, sans altérations significatives, son tissu urbain et sa morphologie, ainsi que ses composantes architecturales et architectoniques. L'impact de l'adaptation au nouveau mode de vie et ses exigences est relativement faible, et les différentes interventions de restauration et/ou réhabilitation n'ont pas affecté l'essentiel de*

son authenticité fonctionnelle et structurelle, même si les bâtiments restent vulnérables aux changements cumulés des matériaux et des techniques de construction.

*Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

La Médina de Tunis bénéficie du classement national de 88 monuments historiques. Elle jouit également de la protection nationale de 5 monuments, 14 rues (dont 3 souks) et une place. Sa protection est aussi assurée par la Loi 35-1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, et par le plan d'aménagement urbain de la Médina de Tunis. La Médina de Tunis est dotée d'une structure de sauvegarde et de gestion relevant de l'Institut National du Patrimoine et d'une Association de Sauvegarde de la Médina dépendant de la Municipalité de Tunis. Une zone tampon est proposée afin d'assurer une protection efficace du bien qui tienne compte de ses valeurs et de son intégration au contexte environnemental. Les mesures réglementaires pour assurer la gestion du site et de sa zone tampon ainsi que les mécanismes de mise en œuvre devraient être spécifiés.

|                     |  |
|---------------------|--|
| Bien                | <b>Cité punique de Kerkouane et sa nécropole</b> |
| Etat partie         | <b>Tunisie</b>                                   |
| Id. N°              | <b>332 bis</b>                                   |
| Dates d'inscription | <b>1985-1986</b>                                 |

*Brève synthèse*

La Cité punique de Kerkouane, situé à l'extrémité du Cap Bon sur une falaise qui domine la mer, apporte un témoignage exceptionnel sur l'urbanisme phénico-punique. Contrairement à ce qui s'est passé à Carthage, Tyr ou Byblos, aucune agglomération romaine ne s'est surimposée à la ville phénicienne dont le port, les remparts, les quartiers d'habitation, les boutiques, les ateliers, les rues, les places, les temples et la nécropole se dessinent nettement dans leur état du IIIe siècle av. J.-C. Le site de la ville punique de Kerkouane a été repéré au cours de l'année 1952. Les fouilles ont été l'œuvre de l'institut national d'archéologie et d'art. Les témoignages les plus anciens reconnus sur le site remonteraient au VIe siècle av. J.-C.; quant aux vestiges, actuellement visibles sur le terrain, ils sont datés de la fin du IVe, première moitié du IIIe siècle av. J.-C. et ils attestent d'un urbanisme sophistiqué.

La nécropole d'Arg El Ghazouani, qui est située sur une colline rocheuse à moins d'un kilomètre de la ville, offre par ailleurs un témoignage inestimable sur l'architecture funéraire punique de cette époque ; il s'agit du secteur le mieux conservé de la grande nécropole de Kerkouane dont les tombes s'éparpillent tout au long des collines côtières de l'extrémité du Cap Bon.

**Critère (iii) :** La cité punique de Kerkouane, qui n'a jamais été réoccupée depuis son abandon vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C., apporte un témoignage exceptionnel sur l'urbanisme phénico-punique. Il s'agit de l'unique cité punique actuellement reconnue en Méditerranée et qui recèle une mine d'informations sur l'urbanisme (l'aménagement de l'espace respecte un plan général préétabli : des rues larges et relativement droites forment un réseau en damier dont les cases sont remplies par les *insulae*) et l'architecture (de défense, domestique, religieuse, structures artisanales, techniques et matériaux de construction). Sur la base des données mises au jour, l'archéologue est en mesure de tracer le profil d'une cité punique telle qu'elle était entre le VIe et le milieu du IIIe siècle av. J.-C. La découverte de Kerkouane constitue un apport considérable pour une meilleure connaissance des sites phénico-puniques en Méditerranée.

*Intégrité (2009)*

La cité punique de Kerkouane a préservé toutes ses composantes architecturales et urbanistiques et ces composantes sont situées dans la limite du bien. Après sa destruction par Regulus vers 255 av. J.-C, la ville a été abandonnée et, contrairement aux autres cités puniques qui après la chute de la métropole carthaginoise ont été romanisées et ont perdu leur aspect punique, le sol de Kerkouane n'a jamais été réoccupé. L'intégrité est menacée par l'érosion de la mer. La présence d'un mur de soutènement moderne du côté de la falaise vise à ralentir l'érosion du site et à préserver son intégrité. Quant à la nécropole d'Arg El Ghazouani, les limites de ce secteur renferment la partie la mieux conservée de la grande nécropole de Kerkouane.

*Authenticité (2009)*

La « punicité » de Kerkouane se reflète parfaitement dans l'architecture, l'urbanisme, le genre de vie (il semble avoir été essentiellement citadin), la vie socio-économique (diversité et richesse des activités économiques), ainsi que certaines pratiques religieuses et funéraires. La relation fonctionnelle des deux parties du bien, la cité et la nécropole, doit être également perçue en termes visuels.

*Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Le bien est protégé par la Loi 35-1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et arts traditionnels. Propriété de l'État, il est géré par l'Institut National du Patrimoine (INP) qui est responsable de l'application du Code du patrimoine. La valorisation du site est sous la responsabilité de l'Agence de mise en valeur du patrimoine. Une équipe relevant de l'INP veille à sa sauvegarde et est chargée de sa gestion au quotidien. Un mur de soutènement a été bâti contre la falaise afin de contrer les méfaits du ressac sur les vestiges. La nécropole est clôturée et surveillée en permanence par un gardien. Des fouilles archéologiques ainsi que la sauvegarde (restauration) des monuments sont programmées. Une zone tampon qui serait soumise au contrôle de l'INP est à l'étude. Sa délimitation devrait permettre l'intégration des deux éléments du bien inscrit et des mesures administratives et réglementaires pour sa gestion devraient être définies.

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Bien               | <b>Dougga/Thugga</b> |
| Etat partie        | <b>Tunisie</b>       |
| Id. N°             | <b>794</b>           |
| Date d'inscription | <b>1997</b>          |

*Brève synthèse*

Le site archéologique de Dougga est situé dans la région du nord-ouest de la Tunisie, perché sur le sommet d'une colline à 571 m d'altitude dominant la vallée fertile de l'oued Khalled. Avant l'annexion de la Numidie par Rome, Thugga avait plus de six siècles d'histoire et a été, selon toute vraisemblance, la première capitale du royaume numide. Elle prospéra à l'époque romaine mais elle connut un déclin à partir de la période byzantine et au cours de la période islamique. Les ruines impressionnantes qui sont visibles aujourd'hui donnent une idée des ressources dont disposait une ville numide romanisée.

Le site archéologique couvre une superficie d'environ 75 ha. Ces vestiges d'une cité entière avec toutes ses composantes témoignent de plus de 17 siècles d'histoire. Ils constituent un ensemble exceptionnel qui illustre la synthèse entre différentes cultures : numide, punique, hellénistique et romaine. Les monuments romains furent intégrés au tissu urbain qui resta fondamentalement numide. En dépit de son importance relative dans la structure administrative de la province romaine d'Africa, Dougga possède un ensemble remarquable d'édifices publics, datant pour la plupart des IIe et IIIe siècles après J.-C. Dougga est considérée comme la ville africo-romaine la mieux conservée de toute l'Afrique du Nord. En tant que telle, elle illustre de manière exceptionnelle ce qu'était la vie quotidienne dans l'Antiquité.

**Critère (ii) :** Le site de Dougga est un exemple exceptionnel permettant d'illustrer au mieux la naissance d'une cité autochtone, son développement et son histoire à partir du second millénaire avant J.-C.

Le site de Dougga conserve dans son intégralité les vestiges d'une cité antique avec toutes ses composantes et offre le meilleur exemple connu de l'organisation d'une ville de fondation autochtone et de l'adaptation de son urbanisme au modèle romain.

**Critère (iii) :** L'importante collection épigraphique (plus de 2000 inscriptions libyques, puniques, bilingues, grecques et surtout latines) est d'un apport décisif pour le déchiffrement de l'écriture libyque et la connaissance de l'organisation sociale de la vie municipale des Numides. Elle témoigne du niveau de développement atteint par la cité au cours des IIIe et IIe siècles avant J.-C.

Pendant environ deux siècles et demi, deux communautés juridiquement distinctes, l'une composée des habitants autochtones et l'autre formée des colons qui étaient des citoyens romains, allaient coexister dans la même ville et sur un même territoire. Elles allaient participer toutes les deux au même titre au développement et à l'épanouissement de la cité.

Tout en gardant un urbanisme foncièrement numide, Thugga s'est ainsi trouvée dotée d'une parure monumentale à la romaine. À cet égard, elle constitue un exemple représentatif d'une cité du Maghreb sous les rois numides et durant les premiers siècles de l'Empire romain.

Comparativement à des sites semblables d'Afrique du Nord, les ruines de la cité romaine et préromaine de Dougga sont inhabituellement complètes et bien conservées. En conséquence, elles illustrent de façon exceptionnelle ce qu'était la vie quotidienne dans une petite ville de province à l'époque romaine.

*Intégrité (2009)*

Le site archéologique de Dougga conserve, à l'intérieur de sa délimitation, les vestiges de différentes époques de la cité antique avec toutes ses composantes : le centre monumental (capitole, forum,

marché, place de la rose des vents...), les édifices de spectacles (théâtre, cirque) et les thermes publics reflètent clairement la façon dont une fondation autochtone a évolué durant la période romaine.

#### Authenticité (2009)

L'état de conservation de ces monuments est également exceptionnel. Le niveau d'authenticité des vestiges archéologiques est très élevé et n'a pas été affecté par les activités de restauration et de conservation entreprises au cours du siècle dernier car elles ont été minimales et ont été réalisées conformément aux principes de la Charte de Venise de 1964. Il existe pourtant quelques exceptions. L'authenticité du mausolée libyco-punique reconstruit de 1908 à 1910 demeura longtemps au cœur des débats (bien que l'on puisse soutenir que ce monument détient son historicité propre).

#### Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

En plus des multiples monuments bénéficiant d'un classement spécifique au titre de monuments historiques, le site archéologique de Dougga est protégé par la loi 35-1994 du 24 février 1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels (Code du Patrimoine), ainsi que par la loi 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles, telle que modifiée et complétée par la loi 90-45 du 23 avril 1990 et par la loi 96-104 du 25 novembre 1996.

Une proposition de délimitation du site de Dougga a été soumise à la Commission nationale du patrimoine pour la création du Site culturel de Dougga et de son paysage. L'étude pour l'élaboration du Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) du site, tel que défini par le Code du Patrimoine, est achevée. Cet outil permettra de réglementer toutes les actions à entreprendre sur le site et dans la zone tampon de 200 m qui l'entoure. Il définit, en plus des activités interdites ou autorisées sous conditions, les différents dispositifs de mise en œuvre. Le PPMV est l'outil de gestion qui garantira la préservation du site archéologique de Dougga et permettra de contrôler toute modification éventuelle à son environnement immédiat.

## C.2 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| Bien               | <b>Église de Boyana</b> |
| Etat partie        | <b>Bulgarie</b>         |
| Id. N°             | <b>42</b>               |
| Date d'inscription | <b>1979</b>             |

#### Brève synthèse

On distingue à l'intérieur plusieurs couches de peintures murales des XIe, XIIIe, XVe-XVIIe et XIXe siècles, qui témoignent du haut degré de la peinture murale à ces différentes époques. Les peintures ayant la valeur artistique la plus exceptionnelle sont celles du XIIIe siècle. Alors même qu'elles donnent une interprétation des canons byzantins, ces images sont peintes avec une expressivité spirituelle et une vitalité particulière et une grande harmonie dans leurs proportions.

**Critère (ii) :** D'un point de vue architectural, l'église de Boyana est un pur exemple d'église construite suivant un plan en croix grecque, avec une coupole, des façades richement ornées et une décoration utilisant des éléments en céramique. C'est l'un des monuments du Moyen Âge les plus remarquables, doté de peintures murales particulièrement achevées.

**Critère (iii) :** L'église de Boyana se compose de trois parties, dont chacune fut édifée à une époque différente, aux Xe, XIIIe et XIXe siècles, et qui forment une entité homogène.

#### Intégrité (2010)

L'intégrité de l'église de Boyana est totalement assurée. En 1917, un parc a été créé autour de l'église, sécurisant ainsi ses abords immédiats en leur évitant l'impact de la circulation moderne. Le bien est également resté intact lors des invasions au cours de l'histoire, et a échappé à d'autres menaces de destruction. Trois zones distinctes sont définies à l'intérieur des limites du bien et de la zone tampon, et des mesures de contrôle appropriées y sont appliquées.

#### Authenticité (2010)

Le projet, la forme et le développement des trois phases de construction du bien – Xe-XIe, XIIIe et XIXe siècle – sont clairement évidents. Les travaux de conservation et de restauration nécessaires ont été effectués. Là où cela était suffisamment évident, les enduits plus tardifs des façades ont été supprimés pour révéler l'apparence initiale des murs.



Pour sauvegarder et mettre en valeur les fragments de fresques des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, du XIII<sup>e</sup> siècle et les ajouts plus tardifs de 1882 dans le narthex, ils ont été nettoyés, les manques ont été comblés et l'ensemble a été conservé. Ces travaux se sont achevés en 2008. Le bien est maintenant climatisé et sous constante surveillance.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)  
La gestion est assurée selon :

- La loi sur le Patrimoine culturel (Journal officiel, n° 19, 2009) et la législation afférente. Cette loi régit la recherche, l'étude, la protection et la promotion du patrimoine culturel immeuble de Bulgarie, ainsi que l'établissement de plans de conservation et de gestion de ses biens culturels immeubles inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Les instructions sur la protection et la préservation de l'Église de Boyana et sa zone de protection, bien du patrimoine mondial, ont été adoptées par Lettre explicative officielle n° RD-91-00-17, signée par le Président du Comité de la Culture, datée du 10 août 1989. Ces instructions sont impératives et fixent les responsabilités des parties intéressées, notamment celles de l'État, des institutions locales et des propriétaires.

|                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| Bien               | <b>Cavalier de Madara</b> |
| Etat partie        | <b>Bulgarie</b>           |
| Id. N°             | <b>43</b>                 |
| Date d'inscription | <b>1979</b>               |

#### Brève synthèse

Le Cavalier de Madara est un relief unique, une œuvre d'art exceptionnelle, créée dans les premières années de formation de l'État bulgare, au début du VIII<sup>e</sup> siècle. Il est le seul de son genre, sans aucun parallèle en Europe. Il subsiste à ce jour dans son état authentique, sans aucune altération passée ou actuelle.

Il est exceptionnel, non seulement en tant qu'œuvre de la sculpture bulgare, avec ses tendances réalistes caractéristiques, mais aussi en tant que source historique remontant aux premières années de l'établissement de l'État bulgare. Les inscriptions qui entourent ce relief constituent en effet une chronique d'événements importants survenus sous les règnes de célèbres khans bulgares : Tervel, Kormisos et Omurtag.

**Critère (i) :** Le Cavalier de Madara est une œuvre d'art exceptionnelle datant du début du VIII<sup>e</sup> siècle. Il est le seul de son genre, sans aucun parallèle en Europe.

**Critère (iii) :** Le Cavalier de Madara est exceptionnel, non seulement en sa qualité de sculpture réaliste bulgare, mais aussi en tant que source historique sur les premières années de l'État bulgare, car les inscriptions qui entourent le relief constituent une chronique d'événements survenus sous les règnes de célèbres khans.

#### Intégrité (2010)

Le relief sculpté dans le rocher représentant le Cavalier de Madara comprend à l'intérieur de ses limites suffisamment d'éléments de mise en valeur. Il se trouve dans une réserve archéologique qui abrite d'autres monuments archéologiques, dont certains datent de 2000 ans. Les limites définies, ainsi que la zone de protection, assurent la préservation des abords du bien.

En raison d'une certaine instabilité du rocher qui le supporte, le relief a un sérieux et permanent problème de conservation, bien que les altérations de son intégrité ne soient pas notables. L'association de l'érosion causée par le vent et du ruissellement des eaux en surface dû aux fortes pluies et à la neige fondante provoque une érosion du rocher. Le bien a fait l'objet de nombreuses recherches archéologiques, géodésiques, géologiques, hydrologiques, statiques, sismographiques, physico-chimiques, et dernièrement, microbiologiques. Tous ces efforts exceptionnels de recherche ont été intégrés dans une base de données et leurs résultats ont permis de définir les paramètres des interventions immédiates de conservation. En 2007, un Projet international de recherche de solutions pour la conservation du relief a été réalisé et l'évaluation des interventions proposées est en attente.

#### Authenticité (2010)

La forme et la conception, l'emplacement et le cadre, les matériaux et la substance, l'esprit et le caractère du Cavalier de Madara ont conservé leur authenticité.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)  
La gestion est assurée selon :

- La Loi sur le Patrimoine culturel (Journal officiel, n° 19, 2009) et la législation afférente. Cette loi régit la recherche, l'étude, la protection et la promotion du patrimoine culturel immobilier de Bulgarie, ainsi que l'établissement de plans de conservation et de gestion de ses biens culturels immobiliers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

De plus, une législation secondaire, publiée par le Gouvernement en 1981 (Ordonnance n° 22 intitulée « Protection des Réserves historiques et archéologiques de Pliska, Preslav et Madara », promulguée dans le Journal officiel, n° 14, 1981) s'applique également.

Afin d'assurer la conservation du relief, il convient d'effectuer les interventions proposées lors du Projet international de 2007.

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Bien               | <b>Tombe thrace de Kazanlak</b> |
| Etat partie        | <b>Bulgarie</b>                 |
| Id. N°             | <b>44</b>                       |
| Date d'inscription | <b>1979</b>                     |

#### Brève synthèse

La tombe thrace de Kazanlak est un ouvrage artistique et esthétique unique, un chef-d'œuvre de l'esprit créatif thrace. Ce monument est le seul de ce type dans le monde entier. Les fresques exceptionnellement bien conservées et la condition d'origine de la structure révèlent l'évolution remarquable et le haut degré de perfection de la culture et de l'art pictural de la Thrace hellénistique.

**Critère (i) :** La tombe thrace de Kazanlak est un chef-d'œuvre de l'esprit créatif thrace.

**Critère (iii) :** Les fresques de Kazanlak révèlent le haut degré de perfection de la culture et de l'art pictural thraces.

**Critère (iv) :** Les fresques de Kazanlak représentent une étape significative dans le développement de l'art funéraire hellénistique.

#### Intégrité (2010)

L'intégrité du site est intacte. Les limites et la zone tampon définies, ainsi que l'emplacement de la tombe dans un parc, fournissent un environnement sûr à ce bien, qui possède à l'intérieur de ses limites tous les éléments nécessaires à la transmission de sa valeur universelle exceptionnelle. La Tombe est protégée des impacts négatifs des visiteurs : ceux-ci peuvent se rendre au musée voisin qui abrite une copie de l'architecture de la tombe et de sa décoration de fresques.

#### Authenticité (2010)

La Tombe répond aux exigences d'authenticité car la construction et ses murs sont restés dans leur état d'origine, sans modifications ni ajouts, et ses fresques sont très bien préservées. Lors de l'inscription, la Tombe a été mise en sécurité sous un bâtiment protecteur permanent, et sa principale valeur culturelle – sa décoration murale exclusive – a été totalement préservée. Lors de ce processus, les peintures murales ont été nettoyées et renforcées en utilisant des techniques non agressives pour leur authenticité : elles n'ont pas été retouchées et, qui plus est, leurs lacunes n'ont pas été comblées. La climatisation a été installée pour assurer une température constante.

#### Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

La gestion est assurée selon :

- La Loi sur le Patrimoine culturel (Journal officiel n° 19, 2009) et la législation afférente. Cette loi régit la recherche, l'étude, la protection et la promotion du patrimoine culturel immobilier de Bulgarie, ainsi que l'établissement de plans de conservation et de gestion de ses biens culturels immobiliers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;

- Le régime de préservation et de visite de la Tombe, prescrit par l'Institut national pour la préservation des biens culturels immobiliers.

|                    |                                    |
|--------------------|------------------------------------|
| Bien               | <b>Églises rupestres d'Ivanovo</b> |
| Etat partie        | <b>Bulgarie</b>                    |
| Id. N°             | <b>45</b>                          |
| Date d'inscription | <b>1979</b>                        |

### *Brève synthèse*

*Les fresques des églises d'Ivanovo révèlent un art exceptionnel et une sensibilité artistique remarquable des peintures du XIVe siècle et de l'art médiéval bulgare ; elles sont une importante réalisation de l'art chrétien du sud-est de l'Europe. Postérieures aux mosaïques du monastère de Khora (Karia Djami) datant de 1303-1310, ces fresques, par leur grande expressivité, surpassent tous les monuments historiques connus de style des Paléologues. Néoclassiques d'esprit et d'inspiration, les fresques s'éloignent des canons de l'iconographie byzantine. Elles affichent un lien étroit avec l'art hellénistique expressif et une préférence marquée pour le nu, le paysage, le décor architectural dans une composition, la théâtralité, une atmosphère émotionnelle – toutes qualités qui s'associent pour produire un chef-d'œuvre exceptionnel de l'école de peinture et d'art monumental de Tarnovo.*

*Les cinq monuments historiques de ce groupe (chapelles, églises et autres) qui datent des XIIIe et XIVe siècles, servent d'exemples pour ouvrir la voie à la maîtrise, l'évolution, le caractère particulier de l'art du Second État bulgare (1187-1396). La richesse et la variété des cellules, chapelles, églises et ensembles monastiques, les solutions architecturales originales – toutes insérées dans un environnement naturel magnifique – attestent de la valeur de cet ensemble historique extraordinaire.*

**Critère (ii) :** *Un grand nombre d'églises, chapelles, monastères et cellules ont été creusés dans la roche le long de la rivière Roussenski Lom aux XIIIe et XIVe siècles. Les fresques d'église révèlent un art exceptionnel et une sensibilité artistique remarquable des peintures du XIVe siècle et de l'art bulgare médiéval ; elles constituent une réalisation importante de l'art chrétien du sud-est de l'Europe. Néoclassiques d'esprit et d'inspiration, ces fresques s'éloignent des canons de l'iconographie byzantine. Elles affichent un lien étroit avec l'art hellénistique expressif et une préférence marquée pour le nu, le paysage, le décor architectural dans une composition, la théâtralité, une atmosphère émotionnelle – toutes qualités qui s'associent pour produire un chef-d'œuvre exceptionnel.*

**Critère (iii) :** *Le vaste ensemble des monastères a été construit entre l'époque du Second État bulgare (1187-1396) et la conquête de la Bulgarie par l'Empire ottoman. Les cinq monuments historiques de ce groupe datent des XIIIe et XIVe siècles, la richesse et la variété des cellules, chapelles, églises et ensembles monastiques, et les solutions architecturales originales – attestent de la valeur de cet ensemble historique extraordinaire.*

### *Intégrité (2010)*

*Le bien comporte à l'intérieur de ses limites tous les éléments nécessaires pour transmettre sa valeur universelle exceptionnelle. Toutefois, le massif rocheux qui abrite les églises présente de sérieux problèmes de stabilité. Au fil des années, un programme permanent de recherche et des projets scientifiques, techniques et de conception architecturale ont porté essentiellement sur le renforcement et la stabilisation de la formation rocheuse. Un programme a été mis en œuvre pour la « Recherche, définition, stabilisation et étanchéification du massif rocheux » pour l'église de la Sainte-Vierge. Toutes les analyses statistiques sont fondées sur le traitement de données météorologiques et instrumentales, et sur des études.*

### *Authenticité (2010)*

*Leur création dans les cavités naturelles d'un massif karstique a permis de préserver l'authenticité de la forme, du matériau et du caractère des Églises creusées dans le roc d'Ivanovo. Des travaux urgents de conservation ont été menés sur les précieuses peintures murales des XIIIe et XIVe siècles, ainsi que des travaux de nettoyage, stabilisation et mise en valeur de l'église de la Sainte-Vierge. Cela a été effectué avec un minimum de retouches et en conservant au maximum l'original.*

*À la suite d'un éboulement rocheux au début du XXe siècle, les fresques du XIII<sup>e</sup> siècle du plafond de l'église des Saints-Archanges ont été sauvées et transférées sur un nouveau support. La première étape des travaux sur les peintures murales du XIVe siècle de l'église Saint-Todor, qui s'est effondrée, a également été menée à bien.*

### *Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*Selon la législation nationale, le bien est protégé en tant que « Réserve » depuis 1965 (Journal officiel, n° 84, 1965). La gestion est assurée selon la Loi sur le Patrimoine culturel (Journal officiel, n° 19, 2009) et la législation afférente. Cette loi régit la recherche, l'étude, la protection et la promotion du patrimoine culturel immeuble de Bulgarie, ainsi que l'établissement de plans de conservation et de gestion de ses biens culturels immeubles inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.*

*La protection est également assurée par l'Ordonnance n° 17 du Président du Comité de la Culture intitulée « Définition des limites et des régimes d'utilisation, et protection des monuments culturels immeubles en dehors des zones peuplées » (Journal officiel, n° 35, 1979) ; et par la Loi sur les Aires protégées (Journal officiel n° 133 du 11 novembre 1998), telle qu'amendée et complétée.*

*Afin de renforcer et de stabiliser la formation rocheuse, il convient de poursuivre l'exécution des mesures de conservation.*

|                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| Bien               | <b>Monastère de Rila</b> |
| Etat partie        | <b>Bulgarie</b>          |
| Id. N°             | <b>216</b>               |
| Date d'inscription | <b>1983</b>              |

#### Brève synthèse

*Au cours de ses dix siècles d'histoire mouvementée, le monastère de Rila a été le centre d'une forte influence spirituelle et artistique qui a rayonné sur le monde orthodoxe oriental au cours du Moyen Âge (XIe-XIVe siècle). À l'époque de l'occupation ottomane (1400-1878), le monastère a influencé le développement de la culture et des arts des nations chrétiennes placées sous la domination de l'Empire ottoman. Avec son architecture et ses fresques, il représente un chef-d'œuvre du génie créateur du peuple bulgare.*

*Les styles architecturaux ont été préservés sur place en tant que monuments historiques sur une durée considérable (XIe-XIXe siècle). L'architecture de l'ensemble est aujourd'hui un des meilleurs exemples de l'art de la construction des peuples des Balkans au début du XIXe siècle. En tant que tel, cet ensemble a exercé une influence considérable sur l'architecture et l'esthétique dans la région des Balkans.*

**Critère (vi) :** *Le monastère de Rila est considéré comme un symbole de la Renaissance bulgare du XIXe siècle qui a donné des valeurs culturelles slaves à Rila, de manière à rétablir une continuité historique ininterrompue.*

#### Intégrité (2010)

*Il n'y a pas eu de changements sensibles de l'intégrité du bien depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les travaux de conservation prévus – qui concernent aussi les sculptures sur bois et les peintures murales médiévales et Renaissance des églises et chapelles de l'ensemble monastique –, se poursuivent pour assurer la préservation appropriée du bien. Il est également très important de protéger le monastère de « l'effet des forces ». Un ensemble d'observations de génie géologique se poursuit donc avec des recommandations préconisant un renforcement de la « structure du sol ». Ces résultats permettront de définir d'autres travaux de préservation et de restauration. Un plan d'aménagement est en préparation et va proposer des améliorations de la communication et de l'infrastructure technique pour mieux préserver le bien.*

#### Authenticité (2010)

*Le Monastère de Rila est le plus important centre spirituel et littéraire de la Renaissance nationale bulgare, à travers son histoire qui se poursuit sans interruption du Moyen Âge à nos jours. Des travaux de reconstruction ont été nécessaires après un incendie et certaines parties du monastère, une nouvelle église et d'autres constructions datent du XVIIIe siècle. Le bien répond totalement aux exigences de l'authenticité en matière d'emplacement, de contexte, d'usage, de fonction et de tradition. L'esprit et le génie du site sont également préservés comme il convient.*

#### Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

*La gestion est assurée selon :*

- *La Loi sur les Affaires religieuses – La Loi sur les biens ;*
- *La Loi sur le Patrimoine culturel (Journal officiel, n° 19, 2009) et le règlement administratif normatif régissent la recherche, l'étude, la protection et la promotion du patrimoine culturel immeuble de Bulgarie, ainsi que l'établissement de plans de conservation et de gestion de ses biens culturels immeubles inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;*
- *Les régimes législatifs de préservation du site et de sa zone tampon concordent avec une déclaration écrite du 7.05.1992 d'une Commission nommée par décret n° RD-19-132/24.03.1992 du Ministère de la Culture. En plus d'édicter des règles concernant les interdictions, cette déclaration définit également les activités autorisées à l'intérieur du bien et de sa zone tampon, et fixe les responsabilités des parties intéressées, dont l'État, les institutions locales et les propriétaires.*
- *La Loi sur les Aires protégées (Journal officiel, n° 1333, 1998, avec amendements) – Parc national de Rila, Parc naturel « Monastère de Rila » ; la Forêt du Monastère de Rila a été proclamée Réserve naturelle en 1986 ;*
- *Loi sur la Forêt (Journal officiel, n° 125, 1997, avec amendements) ;*
- *Le plan de gestion du Parc naturel du Monastère de Rila est opérationnel depuis 2003.*

*Afin de maintenir la bonne conservation du monastère, il convient de mettre en œuvre le plan d'aménagement du bien.*

|                    |                                  |
|--------------------|----------------------------------|
| Bien               | <b>Ancienne cité de Nessebar</b> |
| Etat partie        | <b>Bulgarie</b>                  |
| Id. N°             | <b>217</b>                       |
| Date d'inscription | <b>1983</b>                      |

#### *Brève synthèse*

*L'ancienne cité de Nessebar est un exemple unique de synthèse de multiples activités menées, au fil des siècles, par les hommes dans le domaine de la culture ; c'est un site où de nombreuses civilisations ont laissé des traces tangibles formant un tout homogène, s'organisant harmonieusement avec la nature. Les différents stades de développement de ses maisons en bois reflètent les phases de développement du style architectural des Balkans et de l'ensemble de la Méditerranée orientale. On retrouve dans sa structure urbaine des éléments du second millénaire avant J.-C., de l'Antiquité et de la période médiévale.*

*L'architecture religieuse médiévale, sous l'influence des formes byzantines traditionnelles, met en lumière l'art de la faïence décorative, ornement peint caractéristique de la période. La ville a été, pendant plus de mille ans, un remarquable foyer spirituel de la culture chrétienne.*

**Critère (iii) :** *L'ancienne cité de Nessebar apporte le témoignage unique d'un patrimoine culturel et historique à multiples strates. C'est un site où de nombreuses civilisations ont laissé des traces tangibles : structures archéologiques du second millénaire avant J.-C., une colonie grecque de la mer Noire dont les vestiges des fortifications nous sont parvenus, une villa hellénistique et des édifices religieux de l'Antiquité, sept églises préservées du Moyen Âge. Nessebar a prouvé son importance historique en tant que ville frontière en de nombreuses occasions. Ayant été un remarquable centre spirituel de la chrétienté pendant mille ans, elle est aujourd'hui un organisme urbain vivant, en expansion.*

**Critère (iv) :** *L'ancienne cité de Nessebar est un exemple unique d'un ensemble architectural ayant une structure renaissante bulgare préservée et forme une entité homogène harmonieuse avec la configuration naturelle exceptionnelle de la péninsule rocheuse, reliée au continent par une longue bande de terre étroite. Sa nature et son existence sont le fruit et la synthèse d'une activité humaine séculaire, qui a été le témoin d'importantes périodes historiques – une structure urbaine avec des éléments du second millénaire avant J.-C., de l'Antiquité classique et du Moyen Âge ; le développement d'une architecture religieuse médiévale avec de riches ornementations plastiques et polychromes sur ses façades sous la forme de faïences décoratives caractéristiques de la période ; les différents stades du développement des maisons en bois typiques, qui prouvent la domination de l'architecture des Balkans et de la Méditerranée orientale. L'architecture vernaculaire de l'ensemble urbain, dominé par les églises médiévales et les éléments archéologiques, et le relief côtier unique qui se combinent pour produire un tissu urbain de grande qualité.*

#### *Intégrité (2010)*

*La petite péninsule rocheuse renferme, dans ses limites, toutes les preuves des différentes strates culturelles – du 3<sup>ème</sup> millénaire avant J.-C. jusqu'à nos jours.*

*Bien que les principaux éléments soient généralement restés inchangés, depuis 1986 quelques exceptions sont survenues avec un certain nombre d'interventions illégales sur des structures du XIX<sup>e</sup> siècle, et quelques nouvelles constructions réalisées en violation de la loi sur le patrimoine culturel.*

*De plus, et en violation de la loi sur les monuments et les musées, des influences négatives sont également apparues avec la stabilisation d'urgence du littoral de la péninsule. Toutes ces modifications ont le potentiel de menacer l'extraordinaire cohérence du tissu urbain et l'intégrité visuelle générale du bien.*

#### *Authenticité (2010)*

*Seuls des travaux de conservation et de stabilisation sont effectués sur les églises médiévales, et l'ensemble des sites archéologiques étudiés sont exposés et préservés. Certaines églises médiévales ont désormais besoin d'une remise en état. Les modifications sans autorisation apportées à certains édifices vernaculaires en bois, les pressions constantes et accrues du tourisme, du public et des fonctions résidentielles, et les intérêts des investisseurs, associés à l'introduction d'unités de vente mobiles, commencent à menacer la structure urbaine traditionnelle de la ville, son apparence architecturale et son atmosphère.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*La gestion est mise en œuvre en vertu de :*

*1) la loi sur le patrimoine culturel (Journal officiel n° 19 de 2009) et législation subdéléguée. Cette loi régit la recherche, l'étude, la protection et la promotion du patrimoine culturel immeuble en Bulgarie, et le développement de plans de gestion et de conservation pour ses biens culturels immeubles inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.*

*2) Règlement n° 8 du Comité de la Culture et du Comité sur l'architecture et les travaux publics des réserves historiques et architecturales de Sozopol et Nessebar/SG 9/1981 ; ce règlement porte sur les questions d'aménagement général et détaillé du territoire, les projets, la réalisation des travaux de conservation et de restauration et les nouvelles constructions. Il détermine également les frontières et les zones de contact du site, les grands principes impliqués, et définit les règles en matière de protection et de mise en œuvre.*

3) *Élaboré par l'Institut national pour les monuments de la culture, le plan directeur est un document conceptuel sur la préservation et le développement du patrimoine historique et culturel de la ville de Nessebar. Le plan offre une analyse et un pronostic professionnels intégrés du développement urbain sur un large éventail d'activités. Contribuant officiellement à la protection, à la promotion et au développement durable du bien, le document, malheureusement, ne reflète pas totalement les conditions actuelles et a besoin d'être mis à jour.*

4) *Le plan de construction et de réglementation actuel de l'Ancienne cité de Nessebar, adopté en 1981, et le projet de plan de construction et de réglementation (adopté le 30.07.1991 par le ministère de la Construction et de l'Urbanisme) régissent l'utilisation des sols, les types de construction, les parcs et les jardins, etc.*

5) *La loi d'aménagement du territoire – (Journal officiel, n° 1 de 2001 et amendements ultérieurs) et législation subdéléguée porte sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les projets d'investissement et les constructions en Bulgarie. Elle détermine également une protection territoriale et spatiale particulière, ainsi que les zones de patrimoine culturel.*

*Afin d'apporter une réponse adéquate aux menaces émanant des développements non autorisés, des pressions dues au tourisme et aux utilisations nouvelles, il est nécessaire de mettre en place un plan de gestion général pour le bien proposant un cadre collaboratif à l'ensemble des parties prenantes.*

|                    |                                    |
|--------------------|------------------------------------|
| Bien               | <b>Tombeau thrace de Svechtari</b> |
| Etat partie        | <b>Bulgarie</b>                    |
| Id. N°             | <b>359</b>                         |
| Date d'inscription | <b>1985</b>                        |

#### *Brève synthèse*

*Le Tombeau thrace découvert près de Sveshtari est un monument extrêmement rare et très bien conservé d'une architecture funéraire contenant des sculptures et des peintures d'une qualité et d'un style remarquables. Le tombeau est également exceptionnel par le fait qu'il représente une expression locale de l'art hellénistique, un exemple rare d'un processus créatif interrompu, qui possède des caractéristiques particulières.*

**Critère (i) :** *Le Tombeau thrace de Sveshtari est une réalisation artistique unique, avec ses cariatides mi-humaines, mi-végétales, gainées dans un chiton qui se déploie en forme de palmette renversée. Le fait que la polychromie d'origine ait été conservée avec ses tons ocre, brun, bleu, rouge et lilas ajoute au charme envoûtant d'une composition expressive où les supports anthropomorphiques évoquent un chœur de pleureuses figé dans les attitudes abstraites d'une danse rituelle.*

**Critère (iii) :** *Le Tombeau apporte un témoignage exceptionnel sur la culture des Gètes, population thrace vivant au nord de l'Hémus (l'actuelle Stara Planina), au contact du monde grec et du monde hyperboréen, selon les termes de la géographie antique. Le tombeau est également remarquable par le fait qu'il représente un art local inspiré de l'hellénisme, un exemple rare d'un processus créatif interrompu, qui possède des caractéristiques particulières. Ce monument est unique par son décor architectural et le caractère spécifique des rites funéraires révélés par les fouilles.*

#### *Intégrité (2010)*

*L'intégrité du site est compatible avec le caractère inchangé du bien et avec ses abords. Le monument est situé dans la Réserve archéologique de Sboryanovo qui abrite plus de 40 tumulus funéraires thraces, divers sanctuaires, des villages antiques et médiévaux, des bâtiments, une forteresse, un mausolée et un minaret de la période ottomane. Le bien possède à l'intérieur de ses limites tous les éléments nécessaires à la transmission de sa valeur universelle exceptionnelle.*

#### *Authenticité (2010)*

*Le bien conserve son authenticité car il a été préservé à son emplacement d'origine par une protection isolante contre l'humidité lors de la réinstallation du tumulus funéraire. Le talus qui l'entoure émerge également comme seul élément du paysage environnant. L'état général des personnages en pierre et des éléments picturaux de la construction est satisfaisant, et l'organisation spatiale du Tombeau est restée inchangée. Les travaux de conservation réalisés n'ont causé que des perturbations minimales et discrètes. Le Tombeau est ouvert à la visite tout en répondant aux exigences de conservation.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*La gestion est assurée selon :*

*- La Loi sur le Patrimoine culturel (Journal officiel, n° 19, 2009) et la législation afférente. Cette loi régit la recherche, l'étude, la protection et la promotion du patrimoine culturel immobilier de Bulgarie, ainsi que l'établissement de plans de conservation et de gestion de ses biens culturels immobiliers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;*

*- Les instructions du Ministère de la Culture, et du Ministère de la Construction, de l'Architecture et des Travaux publics sur la préservation des monuments culturels et l'usage du territoire de la Réserve historique et*

archéologique de Sboryanovo et de sa zone de protection (Lettre n° RD-91-00 10/25.04.1990 du Ministère de la Culture) ;

- La Loi sur l'Aménagement du territoire (Journal officiel, n° 1, 2001 avec amendements) et législation afférente sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les projets d'investissement et les monuments de Bulgarie. Cette législation définit la protection territoriale et spatiale particulière, ainsi que les territoires classés patrimoine culturel.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Bien               | <b>La Cathédrale, l'Alcázar et l'Archivo de Indias de Séville</b> |
| Etat partie        | <b>Espagne</b>  |
| Id. N°             | <b>383 rev</b>  |
| Date d'inscription | <b>1987</b>   |

#### *Brève synthèse*

*La Cathédrale, l'Alcázar et l'Archivo de Indias en tant que série, forment ensemble un complexe monumental remarquable au cœur de Séville. Ils résument parfaitement "l'Âge d'Or" espagnol en intégrant des vestiges de la culture islamique, des siècles de pouvoir ecclésiastique, de souveraineté royale et le pouvoir commercial qu'avait acquis l'Espagne grâce à ses colonies dans le Nouveau Monde.*

*Fondée en 1403 à l'emplacement d'une ancienne mosquée, la Cathédrale, construite en style gothique et Renaissance, couvre sept siècles d'histoire. Avec ses cinq nefs c'est le plus grand édifice gothique d'Europe. Sa tour campanaire, la Giralda, était l'ancien minaret de la mosquée, un chef-d'œuvre de l'architecture almohade et est aujourd'hui un exemple important du syncrétisme culturel grâce à la section supérieure de la tour, conçue à l'époque de la Renaissance par Hernán Ruiz. Sa "salle capitulaire" est le premier exemple connu de l'utilisation d'un plan de sol elliptique dans le monde occidental. Depuis sa création, la Cathédrale continue d'être utilisée à des fins religieuses.*

*Le noyau central de l'Alcázar a été construit au Xe siècle en tant que palais du gouverneur musulman et est utilisé aujourd'hui encore comme résidence de la famille royale espagnole dans cette ville, conservant ainsi la même fonction que celle pour laquelle elle avait été initialement prévue : celle de résidence de monarques et de chefs d'Etat. Construit et reconstruit depuis le début du Moyen Âge jusqu'à nos jours, il consiste en un groupe d'édifices somptueux et de grands jardins. L'Alcázar offre un rare condensé de cultures où coexistent les réalisations du palais almohade original – comme le "Patio del Yeso" ou les "Jardines del Crucero" – avec le Palacio de Pedro I représentant l'art mudéjar espagnol, ainsi que d'autres constructions illustrant tous les styles culturels depuis la Renaissance jusqu'au néoclassicisme.*

*Le bâtiment de l'Archivo de Indias a été construit en 1585 pour abriter la Casa Lonja ou Consulado de Mercaderes de Sevilla (Consulat des marchands de Séville). Il est devenu l'Archivo General de Indias en 1785 et abrite depuis lors le plus important fonds d'archives concernant la découverte et les relations avec le Nouveau Monde. L'Archivo de Indias, dessiné par l'architecte à qui fut confiée la réalisation de l'Escorial, Juan de Herrera, est l'un des exemples les plus représentatifs de l'architecture espagnole de la Renaissance. Avec une énorme influence sur l'architecture baroque andalouse et sur le néoclassicisme espagnol, il symbolise le lien entre l'Ancien et le Nouveau Monde.*

*Séville doit son importance aux XVIe et XVIIe siècles à sa désignation en tant que capitale de la Carrera de Indias (la Route des Indes : monopole du commerce espagnol avec l'Amérique latine). C'était la "Porte des Indes" et le seul port de commerce avec les Indes de 1503 à 1718.*

*Le Conjunto Monumental ou groupe de bâtiments historiques comprenant la Cathédrale/Giralda, l'Alcázar et l'Archivo de Indias, constitue un remarquable témoignage des grandes périodes de l'histoire urbaine de la ville (islamique, chrétienne et l'histoire de Séville avec ses associations avec le Nouveau Monde), tout en étant le symbole d'une cité qui est devenue la capitale du commerce avec les Indes pendant deux siècles – époque durant laquelle Séville fut le pivot de la monarchie espagnole et joua un rôle majeur dans la colonisation de l'Amérique latine suite à sa découverte par Colomb.*

*Chacun de ces monuments est associé au processus de la colonisation. Le tombeau de Colomb est conservé dans la Cathédrale. La Sala de los Almirantes (Salle des Amiraux) à l'Alcázar était le siège de la Casa de Contratación (Bourse de commerce), d'où s'effectuait le monopole avec les Indes et où, en tant que centre d'apprentissage, se sont forgées certaines des plus importantes expéditions d'exploration et de découverte de cette période. Et l'Archivo de Indias renferme, depuis le XVIIIe siècle, le fonds d'archives le plus précieux et important qui donne une vision de cet événement historique.*

**Critère (i) :** *La Giralda constitue une réalisation artistique unique, un chef-d'œuvre de l'architecture almohade. L'immense cathédrale à cinq nefs qui a remplacé la mosquée est le plus grand édifice gothique d'Europe. L'espace elliptique du Cabildo, créé par Hernán Ruiz, est l'une des plus belles créations architecturales de la Renaissance.*

**Critère (ii) :** La Giralda a influencé la construction de nombreuses tours en Espagne et, après la conquête, en Amérique.

**Critère (iii) :** La Cathédrale –le plus vaste édifice religieux gothique d'Europe– et l'Alcázar de Séville apportent un témoignage exceptionnel sur la civilisation des Almohades et sur celle de l'Andalousie chrétienne, toute pénétrée d'influences maures de la reconquête de 1248 au XVI<sup>e</sup> siècle.

**Critère (vi) :** La Cathédrale, l'Alcázar et la Lonja sont directement et matériellement associés à un événement de portée universelle : la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb en 1492/1493 et la colonisation de l'Amérique latine. Le tombeau de Christophe Colomb est dans la Cathédrale. Les plans de quelques-unes des plus grandes explorations de l'histoire ont été dressés dans la Salle des Amiraux (Sala de los Almirantes), notamment la circumnavigation du globe par Magellan et Sebastián Elcano (1519-1522). C'est à la Lonja que sont conservées les archives les plus précieuses des colonies d'Amérique.

*Intégrité (2010)*

Le Conjunto Monumental garde dans sa configuration l'intégrité physique des bâtiments originels et la juxtaposition des diverses phases majeures de l'Histoire.

La Cathédrale constitue un monument pleinement utilisé et complet : édifice religieux de style gothique dont la construction a commencé au début du XVe siècle sur l'ancienne Mezquita Mayor de Séville – bâtiment almohade dont le Patio de los Naranjos a été conservé et transformé en cour d'accès à la Cathédrale – et la Giralda – minaret réutilisé en tour campanaire. Elle illustre clairement la construction de l'ouvrage gothique originale. De même, les constructions plus tardives de la Renaissance telles que la Sala Capitular (Salle capitulaire) conservent leur tissu original.

L'Alcázar est un autre monument qui conserve l'intégrité des phases des diverses périodes de sa construction. Les salles, patios et jardins du palais almohade original sont conservés dans leur état d'origine, tout comme les constructions mudéjar qui forment le Palacio de Pedro I et le reste des constructions et jardins plus tardifs qui englobent l'actuel Conjunto Monumental.

Le bâtiment de l'Archivo de Indias est préservé dans son intégralité, ainsi que les précieux documents qu'il contient.

*Authenticité (2010)*

Chacun des trois bâtiments reflète clairement ses histoires architecturales et évoque leur rôle dans "l'Âge d'Or" espagnol en termes de pouvoir ecclésiastique, de souveraineté royale et de la puissance commerciale que l'Espagne avait acquise à travers ses colonies dans le Nouveau Monde.

Dans le périmètre restreint couvert par le bien, les trois bâtiments sont les plus importantes manifestations de la puissance et de l'influence du commerce espagnol en Amérique. Cependant, ce ne sont pas les seules manifestations de la ville et pour renforcer leur capacité à exprimer la valeur universelle exceptionnelle du bien, il est indispensable de pouvoir les associer aux autres bâtiments restants.

L'authenticité de la série de trois bâtiments est dans une certaine mesure vulnérable à la modification de leur cadre qui pourrait les isoler des autres bâtiments associés.

*Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

Le maintien de la valeur universelle exceptionnelle reste garanti tant que des mécanismes de protection individuels sont en place pour chacun des biens inscrits. Les trois bâtiments bénéficient du plus haut degré de protection qui existe dans la législation patrimoniale, tant au niveau régional que national, puisqu'ils ont été déclarés 'Biens d'intérêt culturel' dans la catégorie des Monuments.

Sont également garanties la conservation des bâtiments individuels aussi associés au commerce espagnol en Amérique dans le cœur historique de la ville qui sert de cadre urbain aux trois monuments, et les caractéristiques générales de cet environnement urbain. Répondant aux conditions légales requises concernant l'existence de plans urbains et de catalogues pour sa protection, l'ensemble de cette zone a été déclaré Bien d'intérêt culturel. Étant donné la surface imposante de ce Conjunto Histórico, les plans de protection ont été répartis en secteurs homogènes. Ces plans et catalogues spéciaux, conjugués au plan général entré en vigueur en 2006 (pour les secteurs dont le Catalogue n'est pas encore finalisé), établissent des mesures adéquates pour la protection des abords immédiats du bien.

Il n'y a actuellement aucun plan d'action pour les trois bâtiments. Toutefois, il y a des dispositions visant à améliorer la zone comprise dans une zone tampon dont la délimitation est en cours d'examen.



À moyen terme, les dispositions prises par le Conseil municipal prévoient l'achèvement des catalogues des bâtiments à protéger dans les deux secteurs du Conjunto Histórico qui n'ont pas encore été tracés (secteur 7, "Secteur Cathédrale" et secteur 8, "Secteur Encarnación-Magdalená") pour remplacer les pré-catalogues existants.

À moyen terme, il y a des plans de restauration de deux bâtiments dans la zone tampon proposée, qui évoquent la colonisation de l'Amérique latine, les Atarazanas (chantiers navals) et le palais San Telmo.

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Bien               | <b>Masada</b> |
| Etat partie        | <b>Israël</b> |
| Id. N°             | <b>1040</b>   |
| Date d'inscription | <b>2001</b>   |

#### *Brève synthèse*

Dressée sur un éperon rocheux, Masada est une forteresse naturelle d'une beauté majestueuse qui domine la mer Morte en plein désert de Judée et sur laquelle le roi Hérode le Grand avait fait construire un palais somptueux dans le style romain classique. Après être devenue une province de l'empire romain, la Judée fut le refuge des derniers survivants de la révolte de patriotes juifs qui préférèrent la mort plutôt que l'esclavage quand les assiégeants romains réussirent à percer leurs défenses. En tant que telle, Masada a une valeur emblématique pour le peuple juif.

C'est aussi un site archéologique de grande importance. Les vestiges du palais d'Hérode sont des exemples exceptionnels et parfaitement intacts de ce type d'architecture, tandis que les travaux de siège, intégralement conservés, sont les plus beaux et les plus complets du monde romain.

Le palais-forteresse de Masada, construit par Hérode le Grand, roi de Judée qui régna de l'an 37 av. J.-C. à l'an 4 de notre ère, et en particulier le palais « suspendu » avec ses trois terrasses, est un exemple exceptionnel d'architecture somptueuse, d'ingénierie élaborée et de construction dans des conditions extrêmes. Le palais construit dans la partie nord de ce site montagneux grandiose est composé d'un groupe exceptionnel de bâtiments impériaux de style romain classique. Le réseau d'alimentation en eau était particulièrement sophistiqué, les eaux de ruissellement recueillies au cours d'une seule journée de pluie suffisant à faire vivre un millier de personnes pendant deux à trois ans. Ce système a permis de transformer un rocher stérile et isolé au climat aride en une luxueuse retraite royale.

Ce site défensif naturel, renforcé par des fortifications massives, fut occupé par les survivants de la révolte juive contre l'occupation romaine, avant de subir le siège d'une vaste armée romaine qui eut raison d'eux. Les camps militaires, le mur de circonvallation et la rampe d'attaque qui entourent le site, ainsi qu'un ensemble de forteresses légionnaires de plan quadrilatéral, sont les plus complets conservés dans le monde romain. Masada est un symbole poignant de la lutte perpétuelle de l'homme entre oppression et liberté.

**Critère (iii) :** Massada est un symbole exceptionnel de l'ancien royaume juif d'Israël, de sa destruction violente à la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, et de la Diaspora qui s'ensuivit.

**Critère (iv) :** Le palais d'Hérode le Grand à Massada est un exemple remarquable des villas luxueuses du début de l'empire romain, alors que le camp et les fortifications autour du monument constituent les travaux de siège romains les plus beaux et les plus complets qui subsistent à ce jour.

**Critère (vi) :** Les événements tragiques qui survinrent pendant les derniers jours des réfugiés juifs occupant la forteresse et le palais de Massada en font un symbole de l'identité culturelle juive mais aussi, plus universellement, du perpétuel combat de l'homme entre oppression et liberté.

#### *Intégrité (2010)*

Du fait de son isolement et de la rudesse du climat de l'extrême sud du désert de Judée, après la dissolution de l'établissement monastique byzantin aux VI<sup>e</sup> siècle le site de Masada est resté intact pendant plus de treize siècles jusqu'à sa redécouverte en 1828. Le bien comprend les vestiges du site sur sa forteresse naturelle et les travaux de siège qui l'entourent.

Autre fait tout aussi important : l'environnement de Masada, le magnifique et grandiose paysage sauvage de la région n'a pas, lui non plus, changé depuis des millénaires. Les seules intrusions sont les infrastructures d'accueil des visiteurs et le téléphérique aménagés au niveau inférieur qui, dans leur nouvelle version, ont été conçus et réimplantés judicieusement pour limiter l'impact visuel ; l'emplacement de la station du sommet reste toutefois un sujet de controverse.

#### *Authenticité (2010)*

*Il s'agit d'un site qui est demeuré inchangé pendant plus de treize siècles. Les bâtiments et autres preuves d'établissements humains se sont progressivement effondrés et ont été recouverts jusqu'à ce qu'ils soient mis au jour dans les années 1960. Il n'y a eu ni ajouts ni reconstructions, en dehors d'un niveau acceptable d'anastillose, et les matériaux inadéquats utilisés lors des premiers projets de conservation sont en cours de remplacement. Des travaux de restauration limités ont été effectués pour faciliter l'interprétation par les visiteurs, les niveaux archéologiques d'origine étant clairement définis par une ligne noire prédominante dans les nouveaux joints de mortier. Certains éléments archéologiques importants, tels que les camps et ouvrages de siège romains, sont pratiquement intacts. L'authenticité est par conséquent d'un niveau très élevé.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*Le désert de Judée reste une région inhospitalière, où la rudesse de l'environnement sert de barrière naturelle contre la pression du développement urbain et rural moderne.*

*Le bien et sa zone tampon sont la propriété de l'État d'Israël et les sites archéologiques sont protégés par la loi de 1978 relative aux antiquités. Depuis 1966, la totalité du site de Masada et ses environs sont classés Parc national, ce qui a été entériné par la loi de 1998 relative aux parcs nationaux, aux réserves naturelles, aux sites nationaux et aux sites commémoratifs. Le parc national est en outre protégé dans le cadre de la Réserve naturelle de Judée qui l'entoure, elle aussi établie en vertu de la loi de 1998.*

*Le bien est géré par la Direction israélienne de la nature et des parcs, en coopération avec la Direction des antiquités d'Israël. Un aspect important du plan de gestion actuel est la décision de ne plus effectuer de fouilles sur le site principal « au cours de la génération actuelle », bien que quelques fouilles puissent être autorisées, le cas échéant, pour les besoins de projets de conservation, d'entretien ou de restauration.*

*Pratiquement invisible du sommet, un nouveau centre d'accueil des visiteurs a été ouvert en 2000 dans la plaine au pied du versant est de Masada. Abrisant tous les aménagements anticipés, il était destiné à recevoir la foule de visiteurs (1,25 million) qui se rend chaque année sur le site. Le premier téléphérique installé dans les années 1970 a été remplacé par un nouveau système moins intrusif et très utilisé pour assurer la liaison entre le centre d'accueil des visiteurs et le sommet. Il reste cependant possible d'entreprendre l'ascension ardue du sommet par les deux routes piétonnes historiques.*

*La politique d'interdiction des activités commerciales de toutes sortes et du pique-nique au sommet est rigoureusement appliquée.*

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Bien               | <b>Vieille ville d'Acre</b> |
| Etat partie        | <b>Israël</b>               |
| Id. N°             | <b>1042</b>                 |
| Date d'inscription | <b>2001</b>                 |

#### *Brève synthèse*

*Acre, où les établissements humains se sont succédés sans interruption depuis l'époque phénicienne, a eu une importance particulière pendant la période des croisades en Terre sainte. De par sa position sur une péninsule comprenant une baie naturelle, la ville a pris une importance internationale de 1104 à 1291 en tant que capitale du royaume des croisés de Jérusalem, après être devenue le principal port des croisés en Terre sainte. Si ce port est devenu, grâce à sa situation stratégique, un centre de commerce international, ses limites physiques, délimitées par les remparts et la mer, en ont fait une cité médiévale à l'habitat particulièrement dense.*

*Après une longue période de déclin pendant laquelle la ville est néanmoins restée le principal port d'entrée pour les pèlerins chrétiens se rendant à Jérusalem, elle a connu un renouveau au XVIIIe siècle en tant que capitale de cette partie de l'empire ottoman. Elle doit son caractère unique aux nombreux vestiges de la ville des croisés demeurés jusqu'à aujourd'hui presque intacts sous la ville ottomane typique et mis au jour ces dernières années par des fouilles scientifiques.*

*Le paysage urbain actuel de la ville portuaire fortifiée est caractéristique des perceptions musulmanes de l'urbanisme, avec des rues étroites qui serpentent et d'élégants bâtiments publics et résidentiels. Illustrant les échanges entre l'architecture médiévale européenne et moyen-orientale, la ville possède quelques édifices exceptionnels, notamment une citadelle, des mosquées, des khans et des bains publics.*

**Critère (ii) :** Acre est une ville portuaire historique exceptionnelle, en ce qu'elle préserve d'importants vestiges de ses édifices croisés médiévaux sous la ville fortifiée musulmane actuelle, qui date des XVIIIe et XIXe siècles.

**Critère (iii) :** Les vestiges de l'Acre des croisés, à la fois au-dessus et en deçà du niveau actuel des rues, offrent un aperçu unique du tracé et des structures de la capitale du royaume croisé médiéval de Jérusalem.

**Critères (v) :** L'Acre actuelle est un exemple important de ville ottomane fortifiée, avec des composantes urbaines typiques, telles la citadelle, les mosquées, les khans et les bains publics bien préservés, partiellement construits sur les structures sous-jacentes des croisés.

**Intégrité (2010)**

Les limites du bien incluent les principaux éléments de l'Acre des croisés qui, ayant été complètement enfouis lors de l'occupation des Mamelouks à la fin du XIIIe siècle, sont pour la plupart souterrains et n'ont commencé que récemment à être mis au jour. Ces vestiges bien préservés comprennent de larges portions du tissu urbain et des bâtiments parfaitement intacts : remparts, quartiers, rues, allées, forteresses, édifices publics, édifices religieux, habitations et échoppes, ainsi que l'infrastructure souterraine, les détails architecturaux, les enduits et plâtres d'origine et la maçonnerie. Les plans de construction sont clairement identifiables ; les techniques et matériaux de construction peuvent être déterminés avec précision.

Le bien comprend également les vestiges de la ville ottomane qui a été construite sur la ville des croisés et a pris la forme d'un système urbain d'allées, de cours et de places, reflets des valeurs de la société musulmane. Les conditions géographiques qui ont déterminé son développement, de même que sa structure socioéconomique, ont préservé l'intégrité d'Acre en tant que ville portuaire essentiellement ottomane du VIIIe siècle, sans changements notables jusqu'à présent.

La cohérence générale de la ville est vulnérable, en particulier là où des activités d'entretien et de conservation doivent être entreprises.

**Authenticité (2010)**

Deux périodes historiques ont façonné le visage d'Acre tel qu'on le connaît aujourd'hui : la période des croisades et la fin de la période ottomane. La nature particulière de l'évolution de la ville a permis de préserver son caractère de ville portuaire, avec son mélange d'édifices publics, de caravansérails (khans) et d'édifices religieux côtoyant des marchés, des petites échoppes et de grands quartiers résidentiels, avec également un port actif qui demeure une source de revenus et une porte d'entrée dans la ville. La plupart des bâtiments d'Acre ont conservé la forme qui était la leur à l'époque de leur construction, avec peu d'altérations sur les 150-300 dernières années. Certains bâtiments restent toutefois vulnérables aux changements en raison de l'utilisation de matériaux et de méthodes d'entretien et de réparation non traditionnels.

**Besoins en matière de protection et de gestion (2010)**

La vieille ville d'Acre est classée site antique aux termes des dispositions de la loi de 1978 relative aux antiquités.

Entre 1993 et 2000, un plan directeur axé sur le patrimoine a été rédigé par un comité directeur chargé de l'urbanisme. Il couvrait la vieille ville et le port, et établissait une zone tampon tout autour.

Le bien est géré conjointement par la municipalité d'Acre, l'entreprise publique Old Acre Development Company, une administration publique et l'Administration israélienne des antiquités. Conseillant les résidents sur toutes les questions d'aménagement, de permis de construire et de mesures de conservation, l'Administration israélienne des antiquités a ouvert un bureau dans la ville. Ce bureau supervise tous les travaux publics et privés entrepris dans l'enceinte du bien.

Beaucoup d'efforts sont faits pour que la ville d'Acre reste vivante. En 2001, un quartier résidentiel a été choisi avec la population locale pour un projet pilote de réhabilitation. Ce projet, dont les travaux sont en cours et s'amplifient, vise à mettre au point des mesures permettant de préserver le tissu physique, tout en procédant aux adaptations requises par la vie moderne. Il a également pour but d'améliorer les conditions de vie sociales et économiques des résidents et de renforcer leur sentiment de fierté à l'égard du riche patrimoine de la ville. Il faut accroître l'engagement de la communauté locale dans l'entretien du tissu bâti de la ville.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Bien               | <b>Ville blanche de Tel-Aviv – le mouvement moderne</b> |
| Etat partie        | <b>Israël</b>   |
| Id. N°             | <b>1096</b>   |
| Date d'inscription | <b>2003</b>   |

### *Brève synthèse*

*La ville de Tel Aviv a été fondée en 1909, au nord du port fortifié de Jaffa, sur les collines qui bordent la côte orientale de la Méditerranée. Sous le mandat britannique en Palestine (1917-1948), elle est devenue un centre urbain florissant, le plus grand centre économique et urbain d'Israël.*

*Le bien en série se compose de trois zones distinctes : la Ville blanche au centre de la métropole ; Lev Hair et l'avenue Rothschild ; le quartier Bialik. Le tout est entouré d'une zone tampon commune.*

*La Ville blanche de Tel Aviv peut être considérée comme un exemple exceptionnel et de grande ampleur des conceptions nouvelles de l'urbanisme dans la première partie du XXe siècle. L'architecture est une synthèse des principales tendances du Mouvement moderne, tel qu'il s'est développé en Europe. La Ville blanche est aussi un exemple exceptionnel d'application de ces tendances en tenant compte des traditions culturelles et des conditions climatiques locales.*

*La ville de Tel Aviv a été fondée en 1909 et s'est développée rapidement sous le mandat britannique en Palestine. La Ville blanche, qui en constitue la partie centrale, a été construite selon le plan d'urbanisme de Sir Patrick Geddes (1925-27), l'un des principaux théoriciens du début de la période moderne. Tel Aviv est sa seule réalisation urbaine à grande échelle ; il ne s'agit pas d'une « cité-jardin », mais d'une entité urbaine de besoins physiques, économiques, sociaux et humains, fondée sur une démarche environnementale. Il est à l'origine de notions nouvelles telles que la conurbation et l'environnement, et a fait figure de pionnier par sa vision de la ville comme étant un organisme qui change constamment dans le temps et l'espace, comme un paysage urbain et rural homogène qui évolue. Ses principes scientifiques d'urbanisme basés sur une nouvelle vision du « site » et de la « région », ont influencé l'urbanisme du XXe siècle dans le monde entier. Ces notions transparaissent dans son plan directeur de Tel Aviv.*

*Les bâtiments ont été conçus par de nombreux architectes qui s'étaient formés et avaient travaillé dans divers pays d'Europe. Leur travail à Tel Aviv illustre la pluralité des tendances créatrices du modernisme, mais en tenant compte de la qualité locale, culturelle du site. Aucune réalisation architecturale d'Europe ou d'Afrique du Nord ne réalise une telle synthèse du modernisme ni n'atteint la même échelle. Les bâtiments de Tel Aviv sont enrichis par les traditions locales ; l'architecture a été adaptée aux conditions climatiques spécifiques du lieu, conférant un caractère particulier aux édifices et à l'ensemble.*

**Critère (ii) :** *La Ville blanche de Tel Aviv est la synthèse d'une valeur exceptionnelle des diverses tendances du Mouvement moderne en matière d'architecture et d'urbanisme au début du XXe siècle. Ces influences ont été adaptées aux conditions culturelles et climatiques du lieu, de même qu'intégrées aux traditions locales.*

**Critère (iv) :** *La Ville blanche de Tel-Aviv est un exemple remarquable d'urbanisme et d'architecture des villes nouvelles du début du XXe siècle, adapté aux exigences d'un contexte culturel et géographique particulier.*

### *Intégrité (2010)*

*L'esprit du plan directeur de Geddes est bien préservé dans les grandes lignes de la conception de la ville (morphologie, division en parcelles, hiérarchie et profil des rues, proportions des espaces ouverts et fermés, espaces verts. L'infrastructure urbaine est intacte, à l'exception de la place Dizengoff, où le trafic et la circulation piétonne ont été modifiés, bien que des efforts soient faits pour rétablir le plan d'origine. Des changements progressifs pourraient porter atteinte à l'intégrité de l'ensemble urbain dans le futur. Il y a quelques changements visibles dans la zone tampon à cause de nouvelles constructions et du développement commercial dans les années 1960-1990, notamment quelques immeubles de bureaux et d'habitation qui sont hors d'échelle. La Ville blanche est encerclée d'immeubles de grande hauteur qui, à l'évidence, ont changé le rapport qu'elle entretenait autrefois avec son environnement. Tout autre projet de construction pourrait avoir un impact sur son intégrité visuelle.*

### *Authenticité (2010)*

*L'authenticité de la conception architecturale est relativement bien préservée, comme le montre la perception visuelle homogène du tissu urbain, l'intégrité du style, la typologie, le caractère des rues, les rapports entre espaces verts et éléments urbains, notamment les fontaines, les pergolas et les jardins. Les détails des entrées d'immeubles, les cages d'escaliers, les rampes d'escaliers, les boîtes à lettres en bois, les portes des immeubles et celles des appartements, les cadres de fenêtres n'ont dans l'ensemble pas changé, bien qu'il y ait eu quelques pertes, comme dans la plupart des villes historiques.*

*La ligne de certains bâtiments a été modifiée par des extensions en toiture, même sur des bâtiments classés. Si ces « ajouts » pourraient dans une certaine limite être perçus comme une continuation de la tradition, pour conserver à Tel Aviv son caractère vivant et dynamique il faudra veiller à ce que la quantité de bâtiments modifiés ne devienne pas telle qu'elle modifie le profil urbain, l'échelle ou les paramètres d'origine du site.*

*Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*La gestion est couverte et intégrée dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ils incluent le Plan directeur national TaMA 35, avec la section 58 relative à l'« ensemble de conservation urbaine dans le centre de Tel Aviv – Jaffa », et le Plan directeur régional TMM 5 qui est l'instrument principal de planification pour la zone protégée de Tel Aviv. Les politiques de gestion incluent des programmes pour encourager les activités touristiques, fournir des informations en mettant l'accent sur la conservation. Il serait souhaitable d'envisager la possibilité d'assurer au niveau national la protection juridique du patrimoine récent.*

*Déposé en 2002, le plan de conservation (2650B) a été approuvé en 2008. Parce que la majorité des quelque 1 000 bâtiments historiques identifiés dans ce document et d'autres plans locaux spécifiques sont propriété privée, une stratégie permettant le transfert des droits de construire a été mise en œuvre pour compenser la perte de ces droits. Elle prévoit notamment les conditions strictes applicables à 180 bâtiments auxquels aucune modification ne peut être apportée. Dans certaines limites bien définies, la construction d'étages supplémentaires sur les autres bâtiments classés a été autorisée.*

*Un processus spécial a été mis en place pour l'évaluation, l'approbation et la supervision des permis de construire et des constructions dans la zone inscrite. Il est géré et contrôlé par les services de conservation de la municipalité qui emploient actuellement huit architectes qualifiés. Afin de prendre des mesures pour améliorer le contrôle des modifications de l'actuel tissu urbain et compte tenu des pressions immobilières actuelles, les tendances en matière de développement sont surveillées en permanence par la municipalité.*

*En référence à l'Annexe 3 des Orientations (concernant les Villes nouvelles du XXe siècle), il est essentiel que la ville de Tel Aviv veille à une croissance modérée et maîtrisée dans le quartier historique du centre. Par conséquent, il faut proposer des limites de hauteur pour le bien et sa zone tampon.*

|                    |   |
|--------------------|---|
| Bien               | <b>Route de l'encens – Villes du désert du Néguev</b> |
| Etat partie        | <b>Israël</b>   |
| Id. N°             | <b>1107 rev</b>                                       |
| Date d'inscription | <b>2005</b>   |

#### *Brève synthèse*

*La Route de l'encens était un réseau de routes marchandes couvrant plus de deux mille kilomètres, destiné à faciliter le transport de l'encens et de la myrrhe depuis le Yémen et le sultanat d'Oman, dans la péninsule Arabique, jusqu'à la Méditerranée.*

*Les quatre villes nabatéennes d'Haluz, Mamshit, Avdat et Shivta, avec les forteresses associées et les paysages agricoles qui les reliaient à la Méditerranée, sont situées sur une portion de cette route, dans le désert du Néguev, dans le sud d'Israël. Elles se répartissent sur une centaine de kilomètres de désert, depuis Moa, le long de la frontière jordanienne à l'est, jusqu'à Haluz dans le nord-ouest. Ensemble, elles témoignent du commerce extrêmement lucratif de l'encens qui a prospéré entre le sud de l'Arabie et la Méditerranée du IIIe siècle av. J.-C. jusqu'au IIe siècle de notre ère, et de la façon dont le désert aride a été colonisé par l'agriculture grâce à des systèmes d'irrigation extrêmement sophistiqués.*

*Dix des sites (quatre villes : Haluz, Mamshit, Avdat et Shivta ; quatre forteresses : Kazra, Nekarot, Makhmal et Grafon ; les deux caravansérails de Moa et Saharonim) sont répartis à proximité ou le long de la route principale qui mène de Pétra, capitale de l'empire nabatéen de Jordanie jusqu'aux ports de la Méditerranée. La ville de Mamshit est traversée par une route septentrionale parallèle. La route et les villes du désert qui la jalonnent témoignent de la prospérité du commerce nabatéen de l'encens pendant sept cents ans, du IIIe siècle av. J.-C. jusqu'au IVe siècle après J.-C.*

*Les villes étaient desservies par des systèmes extrêmement sophistiqués d'irrigation et d'alimentation en eau qui permettaient une agriculture à grande échelle. Ils se composaient de barrages, de canalisations, de citernes et de réservoirs. On trouve de nombreux vestiges de tous ces éléments autour d'Avdat et dans le centre du Néguev, ainsi que de nombreux vestiges des anciens systèmes agraires construits le long du lit des rivières et sur le flanc des collines.*

*Le bien donne une image complète de la technologie nabatéenne sur plus de cinq siècles d'urbanisme et de construction. La combinaison des villes et des paysages agricoles et pastoraux associés constitue un environnement culturel fossile complet.*

Les vestiges des établissements et paysages agricoles du désert nabatéen sont le témoignage du pouvoir économique de l'encens à l'origine d'une longue route allant de l'Arabie à la Méditerranée à l'époque hellénistique et romaine, laquelle a favorisé le développement de villes, de forts et de caravansérails pour contrôler et gérer cette route. Ils donnent également une image complète de la technologie nabatéenne sur plus de cinq siècles d'urbanisme et de construction, et témoignent des innovations et du travail nécessaires pour créer un système agricole complet et durable dans des conditions désertiques rudes, comme l'attestent en particulier les ouvrages sophistiqués de conservation de l'eau.

**Critère (iii) :** Les villes nabatéennes et leurs routes marchandes apportent un témoignage éloquent de l'importance économique, sociale et culturelle de l'encens dans le monde hellénistique et romain. Les routes étaient également un moyen de passage non seulement pour l'encens et d'autres marchandises mais aussi pour les hommes et les idées.

**Critère (v) :** Les vestiges presque fossilisés des villes, des forteresses, des caravansérails et des systèmes agricoles sophistiqués s'étendent le long de la Route de l'encens dans le désert du Néguev. Ils témoignent de la réponse remarquable apportée à un environnement désertique hostile qui s'est épanouie pendant cinq siècles.

*Intégrité (2010)*

Les villes et les forts combinés à leurs routes marchandes et à l'arrière-pays agricole, donnent une vue d'ensemble très complète d'une civilisation du désert s'étendant le long d'une route marchande. Les vestiges de tous les éléments qui composent les établissements – villes, forts, caravansérails et paysages agricoles – sont dans les limites du bien. Le développement limité de la région a fortement contribué à protéger les sites du développement. Aucun des attributs n'est menacé.

*Authenticité (2010)*

Pour l'essentiel, les vestiges des villes, des forteresses et des caravansérails ainsi que les paysages expriment parfaitement la valeur universelle exceptionnelle du bien en tant que témoignage et illustration de la prospérité du commerce de l'encens nabatéen.

Il est reconnu que les villes de Mamshit et Haluza ont fait l'objet, dans le passé, d'interventions qui ont mis en péril leur authenticité. Dans le cadre des initiatives actuelles de gestion, les reconstructions effectuées à Mamshit et basées davantage sur une intention scénographique que sur une approche scientifique ont été supprimées en 2005. Les chantiers de fouilles effectués à Haluza, où les travaux de consolidation ont été en partie insuffisants, ont été comblés courant 2005 - 2006.

*Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

La totalité du bien est la propriété de l'État. Il est protégé par la législation nationale, tous les éléments qui le composent se trouvant dans des parcs nationaux ou des réserves naturelles.

La Direction israélienne de la nature et des parcs gère le bien au quotidien, tandis que la Direction israélienne des antiquités s'occupe des activités de conservation et de fouilles des structures classées.

Toutes les finances proviennent du budget de la Direction israélienne de la nature et des parcs, lui-même alimenté par les recettes du site, les ventes et une subvention de l'État. Les quatre villes ont chacune leur budget propre. Les années de faibles recettes, les fonds sont consacrés exclusivement à l'entretien et à la protection, la conservation n'étant assurée que lorsque des fonds extérieurs sont disponibles.

Il faut mettre en place pour l'ensemble du bien, mais aussi pour chacune des villes importantes, une stratégie archéologique pour la recherche archéologique, l'inventaire non destructif et les approches de stabilisation et de réparation.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Tels bibliques – Megiddo, Hazor, Beer-Sheba</b> |
| Etat partie        | <b>Israel</b>                                      |
| Id. N°             | <b>1108</b>  |
| Date d'inscription | <b>2005</b>  |

*Brève synthèse*

Les tels, tertres préhistoriques de peuplement, sont caractéristiques des plaines de la Méditerranée orientale, notamment du Liban, de la Syrie, d'Israël et de l'est de la Turquie. Sur les plus de 200 tels recensés en Israël, les trois sites de Megiddo, Hazor et Beer-Sheba sont représentatifs de ceux qui abritent d'importants vestiges de cités aux liens bibliques et sont étroitement associés à des événements décrits dans la bible.

Les trois tels sont disséminés dans l'État d'Israël : le tel Hazor au nord, près de la mer de Galilée ; le tel Megiddo à 50 kilomètres au sud-ouest ; le tel Beer-Sheba près du désert du Néguev, dans le sud.

Les trois sites témoignent de la richesse et de la puissance des villes de l'âge du bronze et de l'âge du fer sur les terres bibliques fertiles. Elles doivent cette prospérité à une autorité centralisée qui contrôlait les routes commerciales vers le nord-est et le sud qui reliaient l'Égypte à la Syrie, l'Anatolie à la Mésopotamie, ainsi qu'à la création et à la gestion de systèmes d'adduction d'eau complexes et techniquement avancés. Ensemble, ces tels témoignent des principales étapes du développement urbain dans la région.

Ils sont également représentatifs de l'occupation du même site sur une grande étendue et sur plusieurs étages, occupation qui a duré plusieurs millénaires jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère ; ils illustrent en particulier, dans leur épanouissement final, les étapes de gestation de l'histoire biblique, du XII<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Avec leurs vestiges impressionnants de palais, de fortifications et d'urbanisme, ils offrent des manifestations physiques clés de l'époque biblique.

Le groupe de temples du début de l'âge du bronze, à Megiddo, est exceptionnel par le nombre de temples, la continuité de l'activité culturelle et les traces de l'activité culturelle. À Hazor, les remparts sont considérés comme le meilleur exemple du genre dans la région, du sud de la Turquie au nord du Néguev, en Israël. Le palais de la fin de l'âge du bronze est le plus élaboré d'Israël et l'un des plus beaux du Levant. En ce qui concerne les vestiges de l'âge du fer, le plan d'aménagement élaboré de Beer-Sheba et le plan orthogonal de Megiddo ont peu d'équivalents dans le Levant.

Les trois tels conservent des vestiges impressionnants de leurs systèmes souterrains d'adduction d'eau, exemples complexes et parfaitement adaptés à la géographie des lieux de solutions techniques au problème du stockage de l'eau.

**Critère (ii) :** Les trois tels représentent un échange de valeurs humaines à travers tout le Moyen-Orient grâce aux grandes routes commerciales et aux alliances avec d'autres États ; ces échanges se manifestent par les styles des constructions qui ont intégré des influences égyptiennes, syriennes et égéennes pour créer un style local particulier.

**Critère (iii) :** Les trois tels témoignent d'une civilisation disparue – celle des villes cananéennes de l'âge du bronze et des villes bibliques de l'âge du fer – qui se manifeste par l'expression de leur créativité : urbanisme, fortifications, palais et technologie des systèmes d'adduction d'eau.

**Critère (iv) :** Les villes bibliques témoignent des étapes clés du développement urbain du Levant qui a exercé une influence considérable sur l'histoire ultérieure de la région.

**Critère (vi) :** Les trois tels, du fait qu'ils sont mentionnés dans la Bible, constituent un témoignage religieux et spirituel d'une valeur universelle exceptionnelle.

#### **Intégrité (2010)**

Toutes les composantes des tels sont incluses dans le bien. Les trois tels ont conservé des vestiges substantiels de villes de l'âge du bronze et de l'âge du fer ayant des liens avec la bible. Chaque tel a un rapport avec l'ensemble du bien à travers ses temples, ses fortifications et système de portes, ses palais, ses systèmes d'adduction d'eau, son urbanisme et son importance dans la Bible. Aucun de ces attributs n'est menacé.

#### **Authenticité (2010)**

Les trois tels sont globalement restés en l'état et intacts depuis leur déclin et leur abandon, entre le Xe et le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Ils ont au fil du temps conservé leur authenticité et pris l'apparence caractéristique d'un cône au sommet aplati qui domine le paysage environnant. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, le tel d'Hazor et celui de Megiddo font l'objet de fouilles archéologiques, le tel de Beer-Sheba ayant été fouillé pour la première fois dans les années 1960.

Pour des raisons de sécurité et d'interprétation, quelques interventions ont été faites sur les systèmes d'adduction d'eau des trois sites, mais celles-ci ne portent pas atteinte à l'authenticité de l'ensemble du système.

Pour le tel Hazor, une approche non conventionnelle a été adoptée : elle a consisté à démonter et reconstruire un entrepôt et un bâtiment résidentiel ailleurs sur le site. Ces deux édifices de l'âge du bronze avaient été fouillés dans les années 1950 et étaient restés exposés à la dégradation sur un « îlot » à mesure que les fouilles descendaient dans les couches archéologiques plus anciennes. Cette action a été considérée comme justifiée en ce qu'elle a permis de poursuivre et d'achever les fouilles du site et de regrouper les éléments antérieurs trouvés autour et sous les deux structures.

*Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

Les trois tels appartiennent à l'État d'Israël qui les a classés parcs nationaux, sous l'administration de l'INPA (administration israélienne chargée de la nature et des parcs) ; ils sont protégés en vertu de la loi de 1998 relative aux parcs nationaux, aux réserves naturelles, aux sites nationaux et aux sites commémoratifs. Le tel Megiddo et le tel Hazor relèvent du district nord de l'INPA, le tel Beer-Sheba du district sud.

Le Planning and Development Forum du directeur général de l'INPA approuve tous les projets majeurs d'activités dans les parcs nationaux. Il existe en outre un forum interne des sites du patrimoine mondial, placé sous la présidence du Directeur de l'archéologie et du patrimoine de l'INPA. Cet organe coordonne et contrôle les activités sur tous les sites inscrits. Il s'occupe également de leur gestion et de celle des sites inscrits sur la Liste indicative de l'État d'Israël.

Afin d'instituer une norme de conservation comparable sur les trois sites qui constituent le bien, un plan de conservation intégré et un programme de suivi sont souhaitables.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Saltaire</b>  |
| Etat partie        | <b>Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord</b> |
| Id. N°             | <b>1028</b>  |
| Date d'inscription | <b>2001</b>  |

*Brève synthèse*

Saltaire est un village industriel exceptionnellement complet et bien préservé datant de la seconde moitié du XIXe siècle, situé au bord de l'Aire. Ses fabriques de textiles, ses édifices publics et ses logements ouvriers sont bâtis dans un style harmonieux, d'une grande qualité architecturale, et le plan urbain d'ensemble reste intact, offrant une image vivante de l'optique philanthropique de la gestion industrielle.

Le village industriel de Saltaire est un exemple exceptionnel du paternalisme philanthropique du milieu du XIXe siècle, qui a eu une profonde influence sur les développements du bien-être social industriel et de l'urbanisme, au Royaume-Uni et au-delà. La qualité architecturale et d'ingénierie de l'ensemble complet, qui comprend les bâtiments de Salt's Mill et de New Mill ; les logements ouvriers hiérarchisés, le réfectoire, l'église congrégationaliste, l'hospice, l'hôpital, l'école, l'institut et Roberts Park, lui donnent un caractère exceptionnel par rapport à d'autres ensembles de ce genre. Saltaire a fourni le modèle d'aménagements similaires au Royaume-Uni et ailleurs, plus particulièrement aux États-Unis et à Crespi d'Adda en Italie. L'urbanisme et les idées de bien-être social de Saltaire ont eu une grande influence sur le mouvement des cités-jardins du XIXe siècle au Royaume-Uni et plus tard au niveau international. Saltaire témoigne de la fierté et de la puissance des industries fondamentales comme celles du textile dans l'économie britannique et mondiale du XIXe siècle et du début du XXe siècle.

**Critère (ii) :** Saltaire est un exemple exceptionnel et bien préservé de ville industrielle du milieu du XIXe siècle, dont la disposition devait exercer une influence majeure sur le développement du mouvement des « cités-jardins ».

**Critère (iv) :** La disposition et l'architecture de Saltaire reflètent admirablement le paternalisme philanthropique du milieu du XIXe siècle, ainsi que le rôle prépondérant que joua l'industrie textile dans le développement économique et social.

*Intégrité (2009)*

L'intégrité de Saltaire en tant que village industriel modèle est presque totale. La limite du bien coïncide avec la taille de l'aménagement initial de Titus Salt : le village modèle et ses bâtiments associés, la majeure partie de l'ensemble des fabriques et le parc. Certains bâtiments (représentant seulement 1 % des bâtiments d'origine) ont été démolis dans le passé, mais ceux qui restaient lors de l'inscription et le plan d'ensemble sont toujours intacts. Les machineries des fabriques ont été retirées après l'arrêt des activités industrielles au milieu des années 1980. Il existe peu de possibilités de nouveaux aménagements à l'intérieur du site. Au-delà des limites du site, les nouveaux aménagements entourent le bien à l'est, au sud et à l'ouest depuis un siècle mais le paysage et la vue sur la rivière subsistent vers le nord.

*Authenticité (2009)*

Un programme intensif de réhabilitation réfléchi de tout l'ensemble a permis à ses attributs – forme et conception, matériaux et substance, et fonction (en termes de communauté vivante) – de continuer à se développer et à témoigner de sa valeur universelle exceptionnelle. Le cadre original de la vallée rurale de l'Aire a peu à peu disparu depuis cent ans, mais des paysages significatifs sont toujours présents.



Étant donné que Salt avait dès l'origine l'intention de situer Saltaire dans un environnement sain, la zone tampon est importante à cet égard.

*Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Tout le bien est protégé par le système de planification britannique, et le statut de bien du patrimoine mondial constitue une considération essentielle dont les autorités chargées de la planification doivent tenir compte pour étudier les demandes de permis. Qui plus est, les autorités sont incitées à inclure des politiques générales de protection du patrimoine mondial dans leurs plans et structures statutaires.

Le *City of Bradford Metropolitan District Council's Revised Unitary Development Plan* (Plan unitaire révisé du district métropolitain de Bradford) contient une réglementation spécifique de protection du bien et de sa zone tampon. L'ensemble du bien est classé zone de conservation aux termes du *Planning (Listed Buildings and Conservation Areas) Act* de 1990. Presque tous les bâtiments et constructions de la zone concernée sont classés aux termes du *Planning (Listed Buildings and Conservation Areas) Act* de 1990, et *Roberts Park* est classé au niveau II dans le *Registre des parcs et jardins d'intérêt historique spécial*. Toutes ces formes complémentaires de protection légale impliquent la nécessité d'une autorisation de l'autorité locale d'urbanisme pour toute forme de développement. Il existe, au niveau gouvernemental, une procédure d'appel en cas de refus d'autorisation.

Le *City of Bradford Metropolitan District Council* est l'autorité chargée de la gestion du bien, dont le plan de gestion est actuellement à l'étude. Depuis l'inscription, un *Designed and Open Spaces Management Plan* (plan de gestion des espaces construits et ouverts) a été établi et a guidé la restauration de *Roberts Park*.

Il convient de s'assurer que le développement à l'intérieur de la zone tampon respecte le cadre paysager qui subsiste du bien.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Usines de la vallée de la Derwent</b>                   |
| Etat partie        | <b>Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord</b> |
| Id. N°             | <b>1030</b>  |
| Date d'inscription | <b>2001</b>  |

*Brève synthèse*

La vallée de la Derwent, en amont de Derby, en bordure sud des Pennines, abrite une série de filatures de coton du XVIIIe et du XIXe siècles, et un paysage industriel d'une grande valeur historique et technologique. Cela a commencé avec la construction à Derby, en 1721, d'une filature à soie pour les frères John et Thomas Lombe, fabrique qui abritait des machineries de moulinage de la soie de conception italienne. La taille, la production et le nombre d'ouvriers employés étaient tous sans précédent. Toutefois, ce n'est que lorsque Richard Arkwright construisit une filature hydraulique à Cromford, en 1771, puis une seconde plus grande, en 1776-1777, que le « système Arkwright » s'établit réellement. Les logements ouvriers associés, ainsi que les autres filatures, sont intacts et s'étendent sur 24 km le long de la vallée de la Derwent, de l'orée de Matlock Bath au nord, jusqu'à près du centre de Derby au sud. Les quatre principaux peuplements industriels de Cromford, Belper, Milford et Darley Abbey, sont articulés autour de la rivière Derwent, dont les eaux fournissent l'énergie qui alimentait les filatures de coton. Une grande partie du paysage autour des usines et des communautés industrielles, très admiré au XVIIIe et au début du XIXe siècle, a subsisté.

Pour ce qui est des bâtiments industriels, les fabriques de la vallée de la Derwent peuvent être considérées comme uniques en ce qu'elles ont été les premières de leur genre et allaient servir de modèle aux fabriques du monde entier au cours des siècles qui ont suivi.

C'est dans le paysage culturel de la vallée de la Derwent qu'a été conçu et établi le système manufacturier moderne utilisant la nouvelle technologie de filature du coton mise au point par Richard Arkwright, ainsi que de nouveaux procédés permettant d'optimiser la production.

L'insertion d'établissements industriels dans un paysage rural imposa la construction de logements pour les ouvriers des fabriques, et les peuplements qui s'ensuivirent donnèrent naissance à un paysage industriel exceptionnel. Le passage de l'énergie hydraulique à la machine à vapeur au XIXe siècle modifia les priorités de l'industrie et les principaux attributs de ce remarquable paysage culturel restèrent donc figés dans le temps.

**Critère (ii) :** La vallée de la Derwent a vu la naissance du système manufacturier, lorsque de nouveaux types d'édifice ont été érigés pour abriter la nouvelle technologie de filature du coton mise au point par Richard Arkwright à la fin du XVIIIe siècle.

**Critère (iv) :** C'est dans la vallée de la Derwent qu'est apparue pour la première fois une production industrielle à grande échelle dans un paysage jusque-là rural. La nécessité de fournir des logements et des installations aux ouvriers et aux responsables entraîna l'apparition des premières villes industrielles modernes.

**Intégrité (2010)**

La relation entre les installations industrielles et leurs peuplements urbains auxiliaires et, d'une part, la rivière et ses affluents et, d'autre part, la topographie du paysage rural environnant a été préservée, particulièrement dans les hauteurs de la vallée, quasiment intactes. De même, l'interdépendance entre les usines et les autres éléments industriels, comme les canaux et la voie de chemin de fer, et les logements ouvriers, demeure parfaitement visible. Tous les attributs essentiels du paysage culturel sont regroupés à l'intérieur des limites. La forme unique de ce paysage essentiellement industriel est vulnérable en certains endroits aux menaces du développement de grande envergure, qui aurait un impact négatif étant donné la taille des foyers de peuplement industriels.

**Authenticité (2010)**

Bien que certains des bâtiments industriels aient subi des altérations et des ajouts substantiels, en vue de l'adaptation aux nouvelles pratiques technologiques et sociales, leur forme, leurs matériaux de construction et leurs techniques structurelles d'origine sont toujours intacts et facilement discernables. Les travaux de restauration sur les bâtiments en mauvais état ont été effectués après des recherches détaillées sur la documentation disponible et les exemples d'architecture contemporaine, et tous les efforts ont été faits pour garantir l'utilisation de matériaux compatibles. Dans les cas où les bâtiments ont été détruits par le feu ou démolis, aucune reconstruction n'a été tentée. L'ensemble du paysage reflète bien son développement technologique, social et économique, ainsi que la manière dont le système manufacturier moderne s'est développé dans cette région rurale à partir de l'énergie hydraulique.

**Besoins en matière de protection et de gestion (2010)**

Les dispositions du Town and Country Planning Act (1990) et du Planning (Listed Buildings and Conservation Areas) Act (1990) définissent un système exhaustif de contrôle statutaire. Un ensemble de politiques générales de planification est également en place pour protéger le site. Il existe treize zones de conservation comprises, en tout ou en partie, dans le bien. Huit cent quarante-huit bâtiments du site sont inscrits sur la Liste des bâtiments d'intérêt architectural ou historique particulier. Neuf monuments sont classés monuments historiques (Scheduled Ancient Monuments).

Les autorités locales et des organismes publics se partagent la responsabilité de la gestion. Le Derwent Valley Mills Partnership en assure la coordination, permettant ainsi d'établir d'étroites relations de travail entre les autorités locales ayant compétence sur le bien inscrit. Grâce à ce partenariat, un plan de gestion du bien a été établi et a été récemment révisé en janvier 2007.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Jardins botaniques royaux de Kew</b>                    |
| Etat partie        | <b>Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord</b> |
| Id. N°             | <b>1084</b>  |
| Date d'inscription | <b>2003</b>  |

**Brève synthèse**

Situés au milieu d'un ensemble de parcs et de propriétés le long de la rive sud de la Tamise, au sud-ouest de Londres, ces jardins paysagers historiques contiennent des œuvres d'architectes paysagistes de renom international tels que Bridgeman, Kent, Chambers, Capability Brown et Nesfield, qui illustrent des périodes caractéristiques de l'art des jardins du XVIIIe au XXe siècle. Les jardins abritent de très importantes collections botaniques (plantes conservées, plantes vivantes et documents) qui ont été enrichies de manière considérable au cours des siècles. Depuis leur création en 1759, ces jardins ont contribué de manière significative et continue à l'étude de la diversité des plantes et de leur classification, ainsi que de la botanique économique.

La conception paysagère des Jardins botaniques de Kew, leurs bâtiments et leurs collections de plantes forment ensemble un témoignage unique sur les différentes évolutions de l'art des jardins et de la botanique, et ont été diffusés par la suite à travers le monde. Le concept de jardin paysager anglais du XVIIIe siècle a été adopté en Europe, et l'influence de Kew sur l'horticulture, la classification des plantes et la botanique économique s'est répandue sur le plan international avec l'arrivée de Joseph Banks à la direction des Jardins vers 1770.

Élément essentiel d'une activité croissante en botanique, le jardin du milieu du XIXe siècle, qui remplace l'ancien jardin paysager, est centré sur deux vastes serres à verrières et à charpente métallique – Palm House et Temperate House –, qui allaient servir de modèles aux jardins d'hiver à travers le monde.

*Des éléments des XVIIIe et XIXe siècles – dont l'Orangerie, le Queen Charlotte's Cottage, les « folies » et temples, Rhododendron Dell, le saut-de-loup, les perspectives paysagères sur la Pagode de William Chambers et Sion Park House, les serres à verrières et à charpente métallique, les lacs et pièces d'eau d'ornement, l'Herbier et les collections botaniques –, témoignent de l'histoire du développement des Jardins : initialement jardin d'agrément royal, puis jardin national botanique et horticole, avant de devenir une institution moderne d'écologie et de protection de la nature au XXe siècle.*

**Critère (ii) :** *Depuis le XVIIIe siècle, les Jardins botaniques royaux de Kew sont étroitement associés aux échanges scientifiques et économiques qui ont été établis à travers le monde en matière de botanique, comme en témoignent leurs riches collections. Les éléments paysagers et d'architecture des jardins témoignent d'influences artistiques considérables avec le continent européen et des régions plus lointaines.*

**Critère (iii) :** *Les Jardins de Kew ont largement contribué à l'essor de nombreuses disciplines scientifiques, notamment la botanique et l'écologie.*

**Critère (iv) :** *Les jardins paysagers et les édifices créés par des artistes de grand renom tels Charles Bridgeman, William Kent, Lancelot « Capability » Brown ou William Chambers témoignent du début de mouvements qui ont eu une portée internationale.*

#### *Intégrité (2009)*

*Le bien possède à l'intérieur de ses limites les éléments qui témoignent de l'histoire du développement des jardins paysagers et du rôle ininterrompu des Jardins de Kew en tant que jardin botanique national et centre de recherche de plantes. Ces éléments exprimant la valeur universelle exceptionnelle du lieu sont restés intacts. La zone tampon inclut l'élément central de l'une des perspectives des Jardins sur la rive opposée de la Tamise – Sion Park House –, ainsi que d'autres parties du paysage culturel adjacent (Old Deer Park, un domaine royal au sud des Jardins de Kew, Sion Park sur la rive opposée de la Tamise, la rivière de l'Isleworth Ferry Gate au pont de Kew, le centre historique de Kew Green avec les bâtiments adjacents et l'église, puis, à l'est, les secteurs bâtis de maisons des XIXe et XXe siècles). Le développement à l'extérieur de cette zone pourrait menacer le cadre du bien.*

#### *Authenticité (2009)*

*Depuis leur création, au XVIIIe siècle, les Jardins de Kew sont restés fidèles à leur raison d'être initiale, avec des botanistes qui continuent à collecter des spécimens et à échanger leurs connaissances spécialisées au niveau international. Les collections de plantes vivantes et de plantes conservées sont utilisées par des scientifiques du monde entier.*

*Les quarante-quatre édifices classés sont des monuments du passé qui témoignent d'expressions stylistiques de différentes époques. Ils conservent leur authenticité pour ce qui est de la conception, des matériaux et des fonctions. Seuls quelques bâtiments ont été affectés à d'autres usages que ceux d'origine (comme l'Orangerie qui accueille maintenant un restaurant). À la différence des ouvrages d'architecture, dans chacun des espaces paysagers des jardins, le passé, le présent et le futur sont si imbriqués (exception faite de quelques vestiges de jardins créés par des artistes significatifs, comme les perspectives), qu'il est parfois difficile de séparer les réalisations artistiques du passé en termes de dessin paysager des différentes époques. De récents projets, comme celui de Nessfield's Beds (derrière le Palm House), ont commencé à interpréter et à mieux faire connaître les anciens paysages créés par Capability Brown et Nesfield. D'autres projets sont proposés dans le plan de gestion général du paysage, sous condition de financement.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

*Le bien comprend les Jardins botaniques de Kew, Kew Palace et Queen Charlotte's Cottage, qui sont les biens héréditaires de Sa Majesté la reine Élisabeth II et qui sont gérés en matière de conservation par les Jardins botaniques royaux de Kew et les Historic Royal Palaces.*

*Le bien est inclus dans une zone de conservation classée par le London Borough (district) de Richmond sur Tamise. Une partie de la zone tampon est protégée par la zone de conservation du London Borough (district) de Hounslow.*

*Quarante-quatre édifices et structures situés dans le site ont été classés comme bâtiments ayant un intérêt spécial du point de vue de l'architecture et de l'histoire selon la loi de 1990 sur les bâtiments classés et zones de conservation. L'ensemble du site est classé au niveau 1 sur le « Registre des Parcs et Jardins présentant un intérêt historique spécial en Angleterre » établi par English Heritage. Les permis pour réaliser des travaux ou changer de fonction sont soumis à l'approbation des autorités locales qui consultent English Heritage lorsqu'il s'agit de bâtiments classés et de zones de conservation.*

La protection du bien et de la zone tampon est assurée par les plans d'aménagement des systèmes de planification des London Boroughs de Richmond sur Tamise et d'Hounslow, et par le Plan de Londres (Regional Spatial Strategy) et par classement.

Les travaux de conservation des Jardins de Kew se poursuivent au niveau international, notamment pour le catalogage des espèces, le soutien à des projets de conservation à travers le monde, la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1975), et de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992).

Le bien possède un plan de gestion de site du patrimoine mondial, un plan de conservation et un plan directeur. La mise en œuvre du plan de gestion est coordonnée par les Jardins botaniques royaux de Kew. Le plan de gestion du site du patrimoine mondial est en cours de révision, ainsi qu'un plan directeur paysager spécifique.

Lors de l'inscription, le Comité du patrimoine mondial a encouragé l'État partie à adjoindre au personnel des Jardins botaniques royaux un architecte-paysagiste ou autre spécialiste qualifié de l'histoire de l'art ou l'histoire en général, afin de coordonner sur place les activités de conservation de l'architecture. Des architectes-paysagistes ayant une expérience de travail dans les paysages historiques ont été recrutés pour fournir ce type de conseils.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Bien               | <b>Liverpool – Port marchand</b>                           |
| Etat partie        | <b>Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord</b> |
| Id. N°             | <b>1150</b>  |
| Date d'inscription | <b>2004</b>  |

#### Brève synthèse

Situé à l'embouchure de la Mersey sur la mer d'Irlande, le Port marchand de Liverpool joua un rôle important dans l'essor de l'Empire britannique. Il devint le principal point de passage des mouvements migratoires, notamment des esclaves et des émigrants d'Europe du Nord vers l'Amérique. Liverpool fut la pionnière du développement de la technologie portuaire moderne, des systèmes de transport et de la gestion portuaire, et de la construction de bâtiments.

Six zones dans le centre historique et des bassins du port marchand de Liverpool témoignent du développement de l'un des grands centres du commerce mondial aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Un grand nombre d'édifices commerciaux, civils et publics importants sont situés dans ces quartiers, notamment Pier Head et ses trois principaux bâtiments en front de mer – Royal Liver Building, Cunard Building et Port of Liverpool Building ; le quartier des Docks avec ses entrepôts, les murs d'enceinte du port, les restes d'un système de canaux, les docks et autres installations associées aux activités portuaires ; le quartier commercial, avec ses bureaux maritimes, bourses aux produits, bureaux d'assurances maritimes, banques, entrepôts dans la ville et maisons de marchands, ainsi que le quartier culturel de William Brown Street qui comprend notamment St. George's Plateau et ses édifices culturels et civils monumentaux.

Liverpool – Port marchand témoigne du rôle de Liverpool comme exemple suprême d'un port commercial à l'époque où la Grande-Bretagne était à l'apogée de son influence mondiale. Liverpool est devenu un port commercial majeur au XVIII<sup>e</sup> siècle, crucial également à l'époque pour l'organisation du commerce transatlantique des esclaves. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Liverpool devint un pôle marchand d'envergure mondiale pour les marchandises et l'émigration européenne de masse vers le Nouveau Monde. Il a eu une influence essentielle sur le commerce mondial, en tant qu'un des principaux ports du Commonwealth britannique. Ses techniques et constructions novatrices d'installations portuaires et d'entrepôts devinrent des références dans le monde entier. Liverpool joua également un rôle essentiel dans le développement de canaux industriels dans les Îles Britanniques au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que dans celui des transports ferroviaires au XIX<sup>e</sup> siècle. Tout au long de cette période, et particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, Liverpool prêta une grande attention à la qualité et à l'innovation de son architecture et de ses activités culturelles, comme en témoignent ses édifices publics exceptionnels, tels St. George's Hall, et ses musées. Même au XX<sup>e</sup> siècle, Liverpool a continué d'apporter une contribution durable, dont témoigne le succès des Beatles, qui ont été fortement influencés par le rôle de Liverpool en tant que ville portuaire internationale qui leur a fait découvrir les gens de mer, la culture et la musique du monde entier, et tout spécialement d'Amérique.

**Critère (ii) :** Liverpool a été un pôle majeur, générant des technologies et des méthodes novatrices dans la construction des docks et la gestion portuaire aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, et a ainsi contribué à la mise en place des systèmes marchands internationaux dans tout le Commonwealth britannique.

**Critère (iii) :** La ville et le port de Liverpool constituent un témoignage exceptionnel du développement d'une culture marchande maritime aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui a contribué à l'essor de l'Empire britannique. C'était un centre du commerce d'esclaves, jusqu'à son abolition en 1807, et de l'émigration de l'Europe du Nord vers l'Amérique.

**Critère (iv) :** Liverpool est un exemple exceptionnel de ville portuaire marchande d'envergure mondiale, représentant les premiers développements des liaisons marchandes et culturelles dans tout l'Empire britannique.

#### *Intégrité (2009)*

Les domaines essentiels qui attestent de la valeur universelle exceptionnelle en termes de technologies novatrices et de constructions portuaires du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, et de la qualité et de l'innovation de son architecture et de ses activités culturelles sont présents à l'intérieur des limites des six zones qui constituent le bien. Les constructions et bâtiments les plus importants qui se trouvent dans ces zones sont généralement intacts, bien que certains comme Stanley Dock et les entrepôts associés exigent des traitements de conservation et d'entretien. L'évolution historique du tracé des rues de Liverpool au travers des différentes périodes est toujours lisible malgré quelques altérations après les destructions de la Seconde guerre mondiale.

Il y a eu des réaménagements de sites déjà modifiés à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ou endommagés pendant la Seconde guerre mondiale, par exemple sur Mann Island et à Chavasse Park, au nord et à l'est de Canning Dock. Toute l'archéologie sur ces sites à réaménager a été totalement évaluée et enregistrée ; les vestiges archéologiques inventoriés ont été maintenus in situ dans la mesure du possible, et certaines caractéristiques significatives ont fait l'objet d'une interprétation dans le domaine public. Un nouveau centre d'accueil des visiteurs s'est ouvert au coin nord-est d'Old Dock, qui a été conservé et exposé après être resté enfoui près de 200 ans. La production et l'adoption d'orientations en matière de projets architecturaux réduit le risque d'un futur développement dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et aux alentours, susceptible d'avoir un impact négatif sur la qualité architecturale et l'esprit des lieux, ou de réduire l'intégrité des docks.

#### *Authenticité (2009)*

À l'intérieur du bien, les principales constructions portuaires et les bâtiments commerciaux et culturels continuent à témoigner de la valeur universelle exceptionnelle en termes de forme et de conception, de matériaux et, dans une certaine mesure, d'usage et de fonction. Les entrepôts d'Albert Dock ont été bien adaptés à de nouveaux usages. Certains nouveaux aménagements ont été réalisés depuis l'inscription et ont contribué à la cohérence de la ville en remédiant à sa fragmentation antérieure. Aucune perte d'authenticité historique importante n'est à déplorer ; les preuves matérielles du grand passé de la ville restent évidentes et visibles, et dans certains cas ont même été renforcées. Les principaux docks subsistent en tant que bassins remplis d'eau à l'intérieur du bien et dans la zone tampon. L'impact éventuel de nouveaux aménagements de la zone des anciens docks sur les abords du bien est une considération fondamentale à prendre en compte. Il est essentiel que les nouveaux aménagements à l'intérieur du bien du patrimoine mondial et de son cadre, y compris dans la zone tampon, respectent et transmettent sa valeur universelle exceptionnelle.

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2009)*

Le bien est situé à l'intérieur des limites du Liverpool City Council et est protégé par le système de planification et le classement de plus de 380 bâtiments. Les six sections du bien sont protégées en tant que zones de conservation selon les dispositions du Planning (Listed Buildings and Conservation Areas) Act de 1990.

Les biens immobiliers figurant à l'intérieur de la zone inscrite au patrimoine mondial sont en propriété mixte et leur gestion est confiée à plusieurs institutions. Le bien du patrimoine mondial est régi par différents plans et politiques générales, notamment le Liverpool Unitary Development Plan (2002) et le Strategic Regeneration Framework (juillet 2001). Il existe plusieurs plans directeurs pour certaines zones précises, ainsi que des plans de conservation pour certains bâtiments. Un Townscape Heritage Initiative for Buildings at Risk dans la zone classée au patrimoine mondial et sa zone tampon incite avec succès à la restauration de bâtiments dans les zones classées du bien, et fournit une aide à cet égard. Un plan de gestion complet a été établi pour le bien et sa mise en œuvre est supervisée par le Groupe de direction du site du patrimoine mondial de Liverpool, constitué de représentants de la plupart des organismes publics concernés.

Lors de l'inscription, le Comité du patrimoine mondial a demandé que la hauteur de toute nouvelle construction dans le périmètre du bien ne dépasse pas celle des constructions situées dans un voisinage immédiat ; que le caractère de toute nouvelle construction respecte les qualités de la zone historique ; et que les nouvelles constructions à Pier Head ne dominent pas, mais complètent, les monuments historiques de Pier Head. Il convient de fonder la conservation et les aménagements sur une analyse des caractéristiques du paysage urbain, et de se soumettre à une réglementation claire établissant la hauteur prescrite pour les bâtiments.

*Un Document supplémentaire de planification de l'aménagement et de la conservation dans le site du patrimoine mondial et à ses abords traite les questions de gestion soulevées par le Comité du patrimoine mondial en 2007 et 2008, et a été officiellement adopté par le Liverpool City Council en octobre 2009.*

|                    |   |
|--------------------|---|
| Bien               | <b>Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon</b> |
| Etat partie        | <b>Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord</b>    |
| Id. N°             | <b>1215</b>   |
| Date d'inscription | <b>2006</b>   |

#### *Brève synthèse*

*Les paysages des Cornouailles et de l'ouest du Devon ont été radicalement transformés aux XVIIIe et XIXe siècles par l'exploitation minière en puits profonds, essentiellement du cuivre et de l'étain. Les vestiges des mines, des bâtiments des machines, des petites propriétés, des ports, des canaux, des chemins de fer et des tramways, et les industries associées à l'exploitation minière, ainsi que les nouvelles villes urbanisées et les nouveaux villages attestent d'une longue période d'expansion industrielle et d'innovation prolifique. Ils témoignent ensemble, avec des imbrications étroites et de façon hautement lisible, de la sophistication et du succès des débuts d'une exploitation minière à grande échelle et industrialisée de métaux non ferreux. La technologie et l'infrastructure mises en place dans les mines de Cornouailles et de l'ouest du Devon leur a permis de dominer la production mondiale de cuivre, d'étain et plus tard d'arsenic, et d'influencer grandement les pratiques minières du XIXe siècle au niveau international.*

*Le vaste site comprend les éléments les plus authentiques et les plus importants sur le plan historique qui subsistent du paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon de 1700 à 1914, période des plus forts impacts industriels et sociaux. Les dix zones qui constituent le site forment un paysage culturel unifié et cohérent et partagent une identité commune en tant que parties intégrantes de l'exploitation massive des minerais métallifères du XVIIIe au XXe siècle. Le cuivre, et en particulier l'étain, étaient en effet demandés en quantités de plus en plus importantes pour les besoins croissants de l'industrie et du commerce britanniques. Le cuivre servait à protéger les coques des navires en bois qui traversaient l'océan, à l'usage domestique, et comme principal constituant d'importants alliages comme le laiton, et, allié à l'étain, le bronze. L'usage de l'étain a également beaucoup augmenté avec les demandes de la ferblanterie, notamment pour les boîtes de conserves, et des communications.*

*Les nombreux vestiges à l'intérieur du site attestent à l'évidence de la contribution des Cornouailles et de l'ouest du Devon à la Révolution industrielle dans le reste de la Grande-Bretagne, et de l'influence fondamentale de cette région sur l'ensemble du monde minier au niveau mondial. La technologie innovante des Cornouailles, incarnée par les moteurs à vapeur à haute pression et autres équipements miniers, fut exportée dans le monde entier. Parallèlement, on assista à des mouvements migratoires de mineurs qui partirent travailler pour gagner leur vie vers des communautés minières bien souvent fondées sur les traditions des Cornouailles. Le transfert de technologie minière et de la culture associée a abouti à une reproduction de paysages facilement discernables à l'étranger, et de nombreuses communautés issues de migrants prospèrent à travers le monde et confirment l'ampleur de cette influence.*

**Critère (ii) :** *L'essor d'une activité minière industrialisée en Cornouailles et dans l'ouest du Devon entre 1700 et 1914, et plus particulièrement l'usage novateur de la pompe à eaux d'exhaure, a conduit à l'évolution d'une société industrialisée, qui s'est manifestée dans la transformation du paysage par la création de nouvelles villes et de nouveaux villages, de petites propriétés, de chemins de fer, de canaux, de docks et de ports, avec un impact profond sur l'expansion de l'industrialisation au Royaume-Uni, puis sur l'activité minière industrialisée dans le monde entier.*

**Critère (iii) :** *L'étendue et la portée des vestiges des mines de cuivre et d'étain et de la transformation associée des paysages urbains et ruraux, représentent un témoignage vivant et lisible du succès de l'activité minière industrialisée en Cornouailles et dans l'ouest du Devon, quand la région dominait la production mondiale de cuivre, d'étain et d'arsenic.*

**Critère (iv) :** *Le paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon – et particulièrement ses bâtiments des machines et ses pompes à eaux d'exhaure caractéristiques – en tant qu'ensemble technologique au sein d'un paysage, illustre l'importante contribution de la région à la révolution industrielle et aux changements formateurs des pratiques minières dans le monde.*

#### *Intégrité (2010)*

*Les zones incluses dans le bien reflètent de façon satisfaisante la transformation du paysage apportée par la prospérité minière en zones urbaines comme rurales, et englobe bien en totalité ces changements.*

*Certains des paysages miniers et des villes qui font partie du bien se trouvent dans des zones d'aménagement et pourraient être vulnérables à un possible développement incompatible.*

#### *Authenticité (2010)*

*Le bien dans son ensemble possède un fort degré d'authenticité en termes de formation, conception et matériaux, et en général, d'emplacement et de cadre des caractéristiques qui subsistent. Les mines, les bâtiments abritant des machines, les bâtiments associés et autres caractéristiques ont été consolidés ou sont en passe de l'être. Les villages et les villes ont perdu quelques détails architecturaux, particulièrement en ce qui concerne les maisons en mitoyenneté, mais on considère que cela est réversible.*

*La capacité des caractéristiques du site à continuer à en exprimer la valeur universelle exceptionnelle pourrait cependant être réduite si l'on autorisait des aménagements sans tenir suffisamment compte de leur caractère historique en tant que parties intégrantes du site. La disposition spatiale de zones telles que le port de Hayle et les abords de Redruth et Camborne représente un enjeu particulier, et ces zones pourraient se révéler vulnérables à moins que des politiques générales de planification et une orientation ne soient rigoureusement et systématiquement mises en place.*

#### *Besoins en matière de protection et de gestion (2010)*

*Le Gouvernement britannique protège les sites du patrimoine mondial situés sur son territoire de deux façons. Tout d'abord, les bâtiments individuels, les monuments, jardins et paysages sont classés selon la Loi de Planification de 1990 (bâtiments classés et zones de conservation) et selon la Loi de 1979 sur les Monuments anciens et les Zones archéologiques, et ensuite selon le système britannique de Planification spatiale, suivant les dispositions de la loi de 1990 sur l'Urbanisme et la planification rurale.*

*Une orientation nationale sur la protection de l'Environnement historique (Déclaration 5 de la Politique générale de planification) et le patrimoine mondial (Circulaire 07/09) et des conseils et explications associés ont été publiés dans le cadre de politiques générales gouvernementales pour protéger, promouvoir, conserver et mettre en valeur les sites du patrimoine mondial, leur cadre et leurs zones tampons, et figurent dans les plans régionaux et dans les plans et cadres de référence des autorités locales. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu que le site est protégé comme il convient par les dispositions générales du système britannique de planification.*

*Un plan de gestion détaillé et exhaustif a été élaboré et met l'accent sur la nécessité d'une gestion intégrée et globale de ce vaste site diversifié qui comprend de nombreuses zones différentes. Le point fort principal de ce plan est le réseau efficace d'autorités locales et autres partenaires concernés qui le sous-tend. La coordination de la gestion du bien est confiée à l'Office du site. Des accords de services avec d'autres départements du Cornwall Council's Historic Environment Department (Service de l'Environnement historique des Cornouailles) fournit effectivement des conseils en matière de planification, et assure la gestion des documents des Sites et Monuments.*

*Les Actions stratégiques pour 2005-2010 du plan de gestion ont été pour la plupart réalisées ; une évaluation des risques et un système de suivi sont en cours d'établissement et utiliseront des systèmes de saisie de données mis en place par le Conseil des Cornouailles. La formulation de définitions de valeur universelle exceptionnelle pour des paysages spécifiques du site va également être poursuivie, ainsi que la fourniture de conseils de planification.*